



RAPPORT ANNUEL 2015

Assemblée Générale Ordinaire du 16 Juin 2016

Sommaire

CONJONCTURE	3
Conjoncture économique	3
Conjoncture monétaire et financière	4
CHIFFRES CLÉS	5
Activité	5
Exploitation	6
RAPPORT D'ACTIVITÉ	7
Activité	7
Résultats	13
EVOLUTIONS RECENTES ET PERSPECTIVES	18
Système d'information	18
Monétique	19
Activité commerciale	19
Activité de l'international	
Marché des capitaux	22
Activités de titres et de bourse	22
Prévisions	23
Perspectives 2015-2018	23
AUDIT ET GESTION DES RISQUES	
Audit	25
Gestion des risques	25
Gestion environnementale et sociale	26
Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme	26
GOVERNANCE ET RESPONSABILITE SOCIALE	28
Gouvernance d'AMEN BANK	28
Ressources humaines	33
ELEMENTS JURIDIQUES ET FINANCIERS	35
Rapport général des commissaires aux comptes	35
Rapport spécial des commissaires aux comptes	37
Etats financiers	40
Notes aux Etats Financiers	43
GROUPE AMEN	76
Institutions financières du groupe AMEN	81
Extraits du rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés du groupe Amen Bank	81
Etats financiers consolidés	82
Notes aux états financiers consolidés	85
RESOLUTIONS	106
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	106
Répartition du capital	108
Répartition des droits de vote	108
Conditions d'accès à l'Assemblée Générale	108
Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil de Surveillance	109
Autres informations	109
Réseau d'agences	110

Conjoncture

Conjoncture économique

L'activité économique a enregistré en 2015 une stagnation voire une récession dans les principaux secteurs productifs, à l'exception de celui de l'agriculture et pêche, qui a bénéficié de la récolte exceptionnelle de l'huile d'olive.

Au cours du 4ème trimestre de l'année 2015, le PIB s'est accru de 0,3% comparé à la même période de l'année 2014. Pour l'ensemble de l'année 2015, le taux de croissance s'est situé à 0,8%.

Les retombées des actes terroristes ont lourdement pesé sur l'activité dans les services marchands, en particulier le tourisme et le transport aérien. De même, les principales branches des industries manufacturières, hormis les industries agroalimentaires, ont connu une contraction enregistrée, malgré la reprise modérée de la croissance économique dans la Zone Euro.

C'est également le cas, des principaux secteurs des industries non manufacturières, notamment l'activité minière et à un degré moindre l'activité énergétique, qui ont affiché un fléchissement

L'indice général de la production industrielle a accusé, au cours de l'année 2015, une diminution à un rythme plus accentué, soit -1,8% contre -1,2% une année auparavant.

Cette évolution est imputable à la poursuite de la baisse de la production énergétique (-6%), sous l'effet de la contraction de la production des produits pétroliers et gaziers de 6,7% et à la forte détérioration de la production minière (-18,1%), suite au repli de la production des phosphates de 22,3%.

Suite au manque de pluies sur les différentes régions du pays, la campagne agricole de l'année 2015 a connu des difficultés, notamment pour les grandes cultures.

Concernant le secteur de l'arboriculture, la production de l'huile d'olive s'est élevée à 150 mille tonnes pour la campagne 2015, contre une récolte exceptionnelle de 340 mille la campagne précédente et une moyenne de 165 mille tonnes, durant les deux dernières décennies.

Par ailleurs, la production de dattes a augmenté de 10,3% pour se situer à 246 mille tonnes dont 182,5 mille de « Deglet-Nour ». Par contre, la production d'agrumes, s'est inscrite en baisse de 5% avec une production de 380 mille tonnes.

En ce qui concerne le secteur de la pêche et de l'aquaculture, la production a connu un repli de 3% par rapport à 2014, revenant à 112,8 mille tonnes.

Néanmoins, la balance alimentaire avec l'extérieur s'est soldée, en 2015, par un déficit de 91,1 millions de dinars, contre un déficit de 1.380,5 millions de dinars, une année auparavant, suite à l'accroissement des exportations à un rythme nettement plus rapide que celui des importations, soit 78% et 9%, respectivement.

L'amélioration relevée au niveau de la balance commerciale trouve son origine, essentiellement, dans le net affermissement des exportations d'huile d'olive. Par ailleurs, la baisse des prix des hydrocarbures sur le marché international ne s'est traduite que par une légère diminution du déficit de la balance énergétique (-6,8%) qui demeure cependant, élevé avec 3,4 milliards de dinars.

En outre, les principaux indicateurs de l'activité touristique ont poursuivi leur baisse, en particulier pour les nuitées touristiques globales (-38% et -52,3% respectivement par rapport aux années 2014 et 2010), les entrées de touristes étrangers (-12% et -25,8%) et les recettes touristiques (-55,3% et -58,4%).

C'est ainsi que, les nuitées touristiques globales sont revenues à 16,2 millions d'unités et les recettes touristiques à 2.355 millions de dinars.

Sur l'ensemble de l'année 2015, le fléchissement du trafic aérien a atteint 32%, portant sur un nombre total d'environ 7,3 millions de passagers. Cette situation a résulté du repli enregistré sur les lignes internationales (-33,6%). Par aéroport, l'évolution de l'activité a été négative dans la plupart des aéroports, notamment ceux de Tunis Carthage (-10,5%), de Djerba-Zarzis (-40%), de Monastir (-55%) et d'Enfidha-Hammamet (-60,6%).

Le déficit courant s'est maintenu, en 2015, à un niveau élevé pour se situer à 7.602 millions de dinars représentant 8,7% du PIB contre 7.369 millions de dinars et 8,9% une année auparavant. A l'allègement du déficit commercial (FOB-FOB) de près de 1,5 milliards de dinars ou de 12,9% pour revenir à 9.865 millions de dinars s'est ajouté une baisse plus prononcée de l'excédent traditionnel de la balance des services (-1.737 millions de dinars).

Il y a lieu de signaler que le taux de chômage a atteint, au cours de l'année 2015, 15,3%, ce qui correspond à 612,1 mille chômeurs, dont 242 mille sont diplômés de l'enseignement supérieur.

En termes de glissement annuel, une décélération des prix a été observée au cours de 2015 avec un taux d'inflation qui s'est établi à 4,1% à fin 2015, en baisse par rapport aux années 2014 et 2013 (soient respectivement 4,8% et 5,7%).

Conjoncture monétaire et financière

La masse monétaire M3 a connu une décélération de son taux d'accroissement (3,5% en 2015 contre 7,8% en 2014), reflétant le ralentissement aussi bien des créances nettes sur l'Etat (13,1% contre 15,4% en 2014) que des concours à l'économie (6,4% contre 9,4% une année auparavant).

Les créances nettes sur l'extérieur ont accusé, pour leur part une baisse moins importante que celle enregistrée l'année écoulée (-22,7% contre -43,7%).

L'ajustement à la baisse du taux directeur s'est traduit par une baisse conséquente du taux d'intérêt pondéré au jour le jour sur le marché interbancaire. Aussi, le TMM est-il revenu de 4,7% à 4,3% avec une moyenne trimestrielle de 4,4%.

Concernant le taux minimum de rémunération de l'épargne (TRE), il est resté inchangé à 3,5%, et ce, depuis le mois de juillet 2014.

Les besoins des banques en liquidités ont atteint 5.283 millions de dinars à fin 2015 contre 4.103 à fin 2014.

Par ailleurs, l'année 2015 été caractérisée par un net repli du volume des émissions sur le marché primaire lié, en particulier, à la baisse des émissions d'augmentation de capital en numéraire par Appel Public à l'Epargne (APE) des sociétés, qui a été partiellement compensée par l'accroissement des emprunts obligataires.

Le nombre des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) en activité s'est élevé à 125 unités à fin 2015 suite au démarrage des souscriptions publiques dans trois FCP de type mixte à savoir « MAC Horizon 2022 FCP », « FCP Valeurs institutionnel » et « FCP Smart Equilibre » et la liquidation de deux autres fonds, à savoir « FCP General Dynamique » et « FCP Al Baraka ».

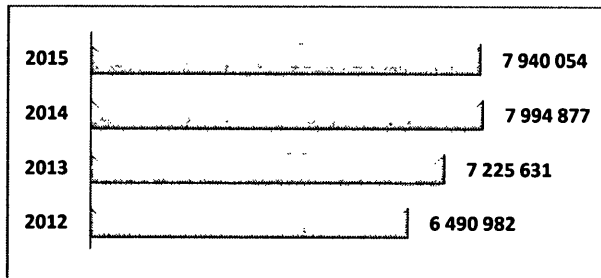
L'année 2015 a enregistré une poursuite de la baisse de l'indice Tunindex, observée depuis l'attentat de Sousse, avec une légère reprise constatée vers la fin de l'année. Dans ce cadre, l'indice Tunindex a clôturé l'année 2015 à 5.042,16 points, avec une perte de 0,9% au titre de l'année 2015, contre une performance de 16,2% en 2014.

En termes de moyenne, le taux de change du dinar a connu en 2015 et comparativement à l'année écoulée, une appréciation de 3,5% vis-à-vis de l'euro et une légère hausse de 0,5% vis-à-vis du dirham marocain contre une dépréciation de 13,4% par rapport au dollar américain et de 0,8% par rapport au yen japonais.

Chiffres Clés

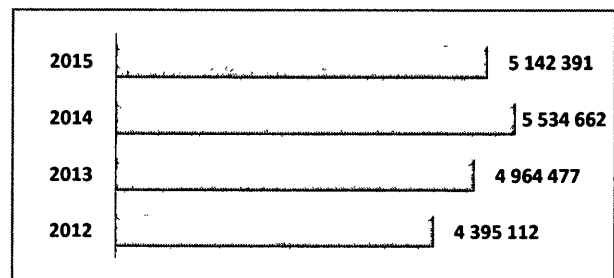
Activité

Total bilan (en milliers de dinars)



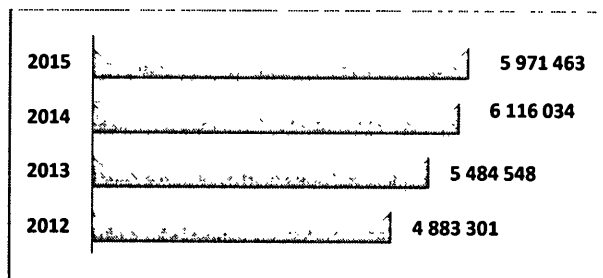
Évolution 2015/2014
-0,7%

Dépôts clientèle (en milliers de dinars)



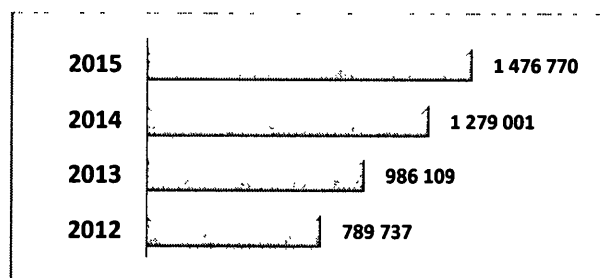
Évolution 2015/2014
-7,1%

Crédits clientèle (en milliers de dinars)



Évolution 2015/2014
-2,4%

Portefeuille titres (en milliers de dinars)



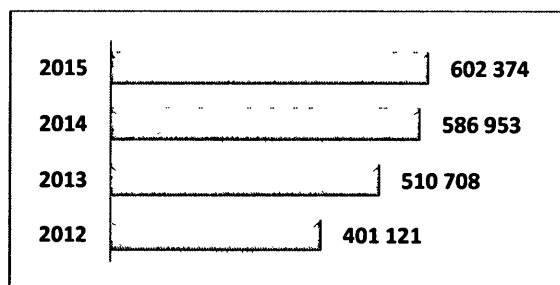
Évolution 2015/2014
+15,5%

(En milliers de dinars sauf autres indications)

(En milliers de dinars)	2015	2014	2013	Variation 2015/2014	
				Montant	%
Capitaux propres après affectation du bénéfice	644 284	610 803	546 001	33 481	5,48
Fonds propres nets	857 021	782 656	766 671	74 365	9,50
Ratio de capital (en %)	12,6	11,1	12	1,52	13,69
Ratio de liquidité (en %)	77,6	94,8	89,8	-17,2	-18,14
Total des provisions et agios réservés sur créances	754 852	693 898	612 500	60 954	8,78
Taux des créances classées (en %)	15,2	12,3	12,8	2,85	23,17
Taux de couverture des créances classées (en %)	62,0	69,7	65,1	-7,7	-11,05
Taux de couverture des engagements (en %)	10,4	9,1	8,9	1,3	14,29

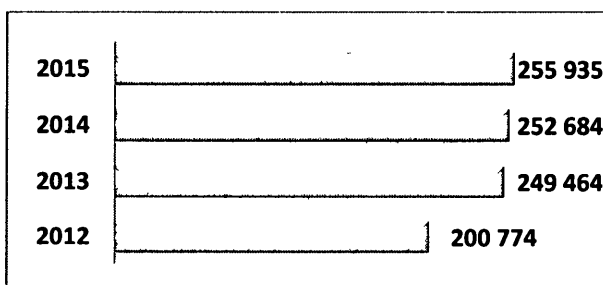
Exploitation

Chiffres d'affaires (en milliers de dinars)



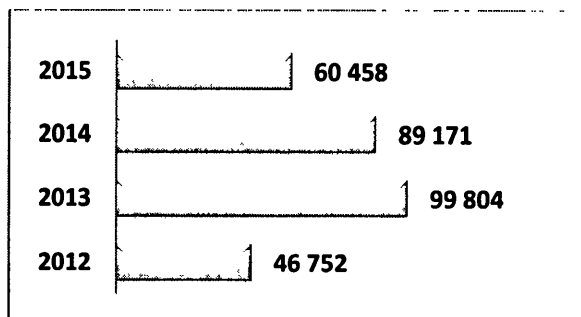
Évolution 2015/2014
+2,6%

Produit net bancaire (en milliers de dinars)



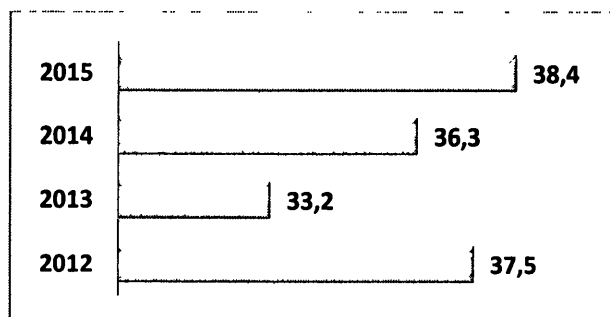
Évolution 2015/2014
+1,3%

Résultat net (en milliers de dinars)



Évolution 2015/2014
-32,2%

Coefficient d'exploitation (en%)



Évolution 2015/2014
+5,8%

(En %)	2015	2014	2013
Coefficient d'exploitation	38,4	36,3	33,2
Rendements moyens des actifs	0,8	1,2	1,5
Rendements moyens des fonds propres	9,9	16,3	23,2

Rapport d'Activité

Activité

A fin décembre 2015, le total du bilan s'est établi à 7.940,1 millions de dinars contre 7.994,9 millions de dinars à fin décembre 2014 soit une diminution de 54,8 millions de dinars ou 0,7%.

L'activité d'Amen Bank a été caractérisée par les évolutions suivantes :

- Une baisse des ressources de 444,2 millions de dinars ou 6,7 % ;
- Une augmentation des emplois de 57,8 millions de dinars ou 0,8%.

Ressources

L'encours des ressources mobilisées par Amen Bank a atteint 6 143,0 millions de dinars, soit une régression de 444,2 millions de dinars ou 6,7 %, détaillée comme suit .

(En millions de dinars)

Nature	2015	2014	2013	Variations 2015/2014	
				Montant	(%)
Dépôts et avoirs de la clientèle	5 142,4	5 534,7	4 964,5	-392,3	-7,1
Emprunts et ressources spéciales	911,9	895,5	846,0	16,4	1,8
Total ressources Bilan	6 054,3	6 430,2	5 810,5	-375,9	-5,8
Billets de Trésorerie	88,7	157,0	167,7	-68,3	-43,5
Total général des ressources	6 143,0	6 587,2	5 978,2	-444,2	-6,7

Par ailleurs, l'encours des actions SICAV, souscrites via le réseau, a enregistré une baisse de 52,6 millions de dinars revenant de 499,2 millions de dinars à fin décembre 2014 à 446,6 millions de dinars à fin décembre 2015.

Dépôts et avoirs de la clientèle

L'évolution des dépôts et avoirs de la clientèle a été impactée par les effets conjugués de la conjoncture économique, du resserrement de la liquidité et par la stratégie arrêtée par Amen Bank pour renoncer aux dépôts rémunérés à des taux élevés et ce en vu de mieux maîtriser le coût des ressources. Par forme, leur total se répartit comme suit :

(En millions de dinars)

Nature	2015	2014	2013	Variations 2015-2014	
				Montant	(%)
Dépôts à vue	1 368,1	1 336,7	1 349,3	31,4	2,3
Dépôts d'épargne	1 136,5	1 013,6	840,2	122,9	12,1
Dépôts à terme	2 522,3	3 075,6	2 681,9	-553,3	-18,0
Autres dépôts de la clientèle	115,5	108,8	93,1	6,7	6,2
Total	5 142,4	5 534,7	4 964,5	-392,3	-7,1

Par agent économique, les dépôts et avoirs de la clientèle se détaillent comme suit :

(En millions de dinars)

Nature	2015	Q.P (%)	2014	Q.P (%)	2013	Q.P (%)
Institutionnelles	1 215,6	23,6	1 466,0	26,5	1 196,8	24,1
Autres	3 926,8	76,4	4 068,7	73,5	3 767,6	75,9
Sociétés Privées	1 313,1	25,5	1 351,7	24,4	1 406,7	28,3
Particuliers et Divers	2 117,1	41,2	2 251,5	40,7	1 983,1	39,9
Non Résidents	496,6	9,7	465,5	8,4	377,8	7,6
TOTAL	5 142,4	100,0	5 534,7	100,0	4 964,5	100,0

La quote-part des dépôts collectés auprès des institutionnels est revenu à 23,6%, connaissant ainsi une régression par rapport à 2014.

Comparés à fin 2014, les placements à terme ont diminué de 553,3 millions de dinars, suite à la baisse des placements à terme en dinars pour 487,0 millions de dinars et des placements à terme en devises pour 66,3 millions de dinars.

Par ailleurs, l'augmentation des dépôts à vue de 31,4 millions de dinars est imputable à la hausse des dépôts à vue en dinars et en dinars convertibles pour 48,0 millions de dinars et des dépôts des autres comptes règlementés pour 2,9 millions de dinars, atténuée par la diminution des dépôts à vue en devises pour 19,5 millions de dinars.

Quant aux dépôts d'épargne, ils se sont accrus de 122,9 millions de dinars ou 12,1%.

Cette progression s'explique principalement par l'accroissement:

- Des comptes spéciaux d'épargne pour 95,3 millions de dinars;
- Des comptes d'épargne en devises pour 22,5 millions de dinars;
- Des autres comptes d'épargne pour 5,1 millions de dinars.

Ressources spéciales et Emprunts obligataires

(En millions de dinars)

Nature	2015	2014	2013	Variations 2015-2014	
				Montant	(%)
Ressources spéciales	654,8	675,1	598,9	-20,3	-3,0
Ressources extérieures	648,4	668,6	593,3	-20,2	-3,0
Ressources budgétaires et dettes rattachées	6,4	6,5	5,6	-0,1	-1,5
Emprunts obligataires	257,1	220,3	247,1	36,8	16,7
Emprunts	249,5	215,6	241,8	33,9	15,7
Dettes rattachées	7,6	4,7	5,3	2,9	61,7
Total	911,9	895,4	846,0	16,5	1,8

Les emprunts et les ressources spéciales ont augmenté de 16,5 millions de dinars ou 1,8%. Ils passent ainsi de 895,4 millions de dinars à fin décembre 2014 à 911,9 millions de dinars à fin décembre 2015.

Cette variation s'explique principalement par le lancement de l'emprunt subordonné Amen Bank 2014 pour 60,0 millions de dinars partiellement compensé par l'amortissement des emprunts Amen Bank pour 26,2 millions de dinars et par la régression des ressources spéciales extérieures et budgétaire de l'ordre de 20,3 millions de dinars. Par ailleurs, les dettes rattachées sur emprunts obligataires ont augmenté de 3,0 millions de dinars.

Billets de Trésorerie

Les souscriptions en Billets de Trésorerie non avalisés se sont élevées à 88,7 millions de dinars à fin décembre 2015 contre 157,0 millions de dinars à fin décembre 2014, soit une régression de 68,3 millions de dinars.

Emplois

L'encours global des emplois, net de provisions, d'agios réservés et d'amortissements, a enregistré une augmentation de 57,8 millions de dinars, passant de 7.508,0 millions de dinars à fin décembre 2014 à 7.565,8 millions de dinars à fin décembre 2015.

Cette évolution résulte des éléments suivants :

- Une régression de 144,5 millions de dinars des crédits à la clientèle;
- Une augmentation de 197,8 millions de dinars du portefeuille titres;
- Et une progression de 4,6 millions de dinars des valeurs immobilisées nettes d'amortissement.

(En millions de dinars)

Nature	2015	2014	2013	Variation 2015-2014	
				Montant	(%)
Crédits à la Clientèle	5 971,5	6 116,0	5 484,5	-144,5	-2,4
Portefeuille Titres	1 476,8	1 279,0	986,1	197,8	15,5
Valeurs Immobilisées	117,6	113,0	111,8	4,6	4,1
Total	7 565,8	7 508,0	6 582,4	57,8	0,8

Crédits à la Clientèle

Les crédits à la clientèle sont passés de 6.116,0 millions de dinars à fin décembre 2014 à 5 971,4 millions de dinars à fin décembre 2015, enregistrant ainsi une baisse de 144,6 millions de dinars ou 2,4%.

Le tableau ci-après retrace les principales composantes de cette variation:

(En millions de dinars)

Nature	2015	2014	2013	Variation 2015-2014	
				Montant	(%)
Comptes débiteurs de la clientèle	932,5	864,0	716,4	68,5	7,9
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires	4 451,4	4 666,8	4 298,0	-215,4	-4,6
Crédits sur Ressources Spéciales en devises et en dinars	587,6	585,2	470,1	2,4	0,4
Total	5 971,5	6 116,0	5 484,5	-144,5	-2,4

Les engagements d'Amen Bank, tels que déclarés à la centrale des risques, se répartissent par classe comme suit :

(En millions de dinars sauf indications contraires)

Nature	2015	2014	2013	Variation 2015-2014	
				Montant	(%)
Engagements classés C0 et C1	6 171,9	6 665,3	5 969,3	-493,4	-7,4
Engagements classés C2, C3, C4 et C5 (a)	1 101,6	935,1	878,7	166,5	17,8
Total des engagements (b)	7 273,5	7 600,4	6 848,0	-326,9	-4,3
Taux des engagements classés (a/b)	15,2%	12,3%	12,8%	2,9%	23,2
Agios réservés affectés aux engagements classés	193,2	175,5	152,8	17,7	10,1
Provisions affectées aux engagements classés	384,4	377,7	349,3	6,7	1,8
Provisions additionnelles (Cir 2013- 21)	105,3	98,7	69,5	6,6	6,7
Total des provisions et agios réservés (c)	683,0	651,9	571,6	31,1	4,8
Taux de couverture des engagements classés (c/a)	62,00%	69,72%	65,05%	-7,7%	-11
Agios réservés affectés aux engagements courants (Cir 2011- 04 et 2012- 02)	1,7	2,3	2,8	-0,6	-26,1
Agios réservés affectés aux engagements non classés	1,7	1,8	1,3	-0,1	-5,6
Agios réservés sur le secteur touristique courants	15,5	-	-	15,5	100,0
Provisions collectives affectées aux engagements courants (Cir 2012- 02)	53,0	37,8	34,6	15,2	40,2
Total des provisions et agios réservés affectés aux engagements courants	71,9	42,0	40,9	29,9	71,2
Total général des provisions et agios réservés (d)	754,9	693,9	612,5	61,0	8,8
Taux de couverture de l'ensemble des engagements (d/b)	10,38%	9,13%	8,94%	1,3%	13,7

Le taux des créances classées est établi à 15,5% contre 12,3% à fin décembre 2014.

Quant au taux de couverture des créances classées à fin décembre 2015, il est de 62,0 % contre 69,2% à fin décembre 2014.

Par secteur d'activité, les crédits octroyés sous forme de décaissements et d'engagements par signature se répartissent comme suit :

(En millions de dinars)

Secteur d'activité	2015	2014	2013	Quote part en % de 2015
AGRICULTURE ET PÊCHE	128,4	149,5	147,7	1,8
INDUSTRIE	1 618,5	1 803,3	1 664,5	22,3
MINE	24,1	12,3	8,2	0,3
ENERGIE	32,2	46,8	61,4	0,4
INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES	266,4	316,1	271,2	3,7
MATERIAUX DE CONSTRUCTION CERAMIQUE & VERRE	315,8	349,7	316,6	4,3
INDUSTRIES MECANIQUES & ELECTRIQUES	289,2	359,5	325	4,0
CHIMIE & CAOUTCHOUC	222,2	242,1	238,2	3,1
TEXTILE	30,1	28,5	25,4	0,4
HABILLEMENT & CUIR	62,0	67,1	66,3	0,9
BOIS LIEGE & AMEUBLEMENT	39,4	42,4	38,2	0,5
PAPIER IMPRESSION INDUSTRIES POLYGRAPHIQUES	171,6	157,1	148,2	2,4
BATIMENT & TRAVAUX PUBLICS	165,4	181,7	165,9	2,3
SERVICES	5 526,5	5 647,7	5 035,8	76,0
TRANSPORT & TELECOMMUNICATIONS	423,1	474,9	423	5,8
TOURISME	661,2	600,2	579,2	9,1
COMMERCE AGRICOLE & ALIMENTAIRE	97,1	119,8	89,7	1,3
COMMERCE MATIERES PREMIERES, MATERIAUX & COMB	132,2	139,4	120,1	1,8
COMMERCE DE QUINCAILLERIE MACHINES VEHICULES	229,2	325,2	215	3,2
COMMERCE DE TEXTILE & CUIR	71,0	81,5	78,1	1,0
COMMERCE DIVERS	427,1	593,6	562,3	5,9
SANTE	200,9	189,6	137,5	2,8
FINANCE	246,8	257,8	282,5	3,4
LOISIRS ET CULTURE	55,7	56,3	40,3	0,8
PROMOTION IMMOBILIERE	1 145,2	1 122,6	1 011,6	15,7
PARTICULIERS	1 683,0	1 520,6	1 340,40	23,1
DIVERS	154,0	166,0	156,1	2,1
TOTAL	7 273,5	7 600,4	6 848,0	100,0

Portefeuille titres commercial

Le portefeuille titres commercial s'est établi à 906,0 millions dinars à fin Décembre 2015, soit une progression de 214,3 millions de dinars et ce, compte tenu des augmentations enregistrées au niveau des portefeuilles de placement en BTA et en emprunts obligataires.

(En millions de dinars)

Nature	2015	2014	2013	Variation 2015-2014	
				Montant	(%)
BTA de placement et de transaction	707,2	539,0	333,4	168,2	31,2
Emprunts obligataires de placement	185,1	142,7	96,3	42,4	29,7
Titres de placement à revenu variable	13,7	10,0	5,9	3,7	37,0
TOTAL	906,0	691,7	435,6	214,3	31,0

Conformément à la stratégie de renforcement de sa position dans l'activité SVT, Amen Bank a porté l'encours des BTA de 539,0 millions de dinars à fin 2014 à 707,2 millions de dinars à fin 2015.

Il est à noter que les nouvelles acquisitions ont été inscrites en tant que titres de placements.

En ce qui concerne l'activité obligataire, la variation de l'encours est due essentiellement à la souscription à l'emprunt national à hauteur de 48,7 millions de dinars et des emprunts privés pour 20,8 millions de dinars compensé par des remboursements pour un montant de 28,6 millions de dinars. Quant aux créances rattachées sur emprunts obligataires, ils ont enregistré une augmentation pour 1,5 millions de dinars.

Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement a atteint 570,8 millions de dinars enregistrant ainsi une diminution de 16,5 millions de dinars ou 2,8% par rapport à fin 2014.

La composition détaillée du portefeuille titres d'investissement est la suivante :

(En millions de dinars)

Nature	2015	2014	2013	Variation 2015-2014	
				Montant	(%)
Titres d'investissement	304,8	344,8	329,4	-40,0	-11,6
BTA	33,9	55,1	104,9	-21,2	-38,5
Fonds gérés	264,5	288,7	223,5	-24,2	-8,4
Emprunts obligataires	0,8	1,0	1,0	-0,2	-20,0
Titres participatifs	5,5	-	-	5,5	100,0
Titres de participation	72,4	51,7	43,5	20,7	40,0
Parts dans les sociétés du groupe	154,3	148,8	130,8	5,5	3,7
Participations avec convention de rétrocession	39,3	42,0	46,8	-2,7	-6,4
Total	570,8	587,3	550,5	-16,5	-2,8

La variation du portefeuille titres d'investissement résulte essentiellement :

- De la régression des BTA d'investissement pour 21,2 millions de dinars en faveur de l'accroissement du portefeuille à des fins de placement,
- De la diminution des encours des fonds gérés pour 24,2 millions de dinars provenant principalement des remboursements d'une partie de capital des fonds gérés Amen Bank.
- De l'augmentation de l'encours des participations toutes catégories confondues pour 23,5 millions de dinars suite principalement, à des prises de participations:
 - Sous une forme ferme notamment dans TLG Finance (+9,3 MDT).
 - Avec conventions de rétrocession dans notamment la société Corniche services médicaux (+1,0 MDT) et la polyclinique OKBA (+1,5 MDT). Ces augmentations ont été parallèlement compensées par le remboursement des échéances pour 4,2 millions de dinars.

Immobilisations

Les immobilisations nettes d'amortissement sont passées de 113,0 millions de dinars à fin décembre 2014 à 117,6 millions de dinars à fin décembre 2015 et ce, compte tenu d'une dotation aux amortissements de 6,3 millions de dinars.

Ratios

Ratio de liquidité

A fin décembre 2015, le ratio de liquidité à court terme LCR s'est établi à 77,6% en dépassement par rapport au niveau de 60,0% fixé par la BCT.

Ratios de concentration et de division du risque

À fin décembre 2015, tous les ratios relatifs à la division et à la concentration des risques sont en respect des règles prudentielles édictées par la réglementation en vigueur :

Aucun groupe n'a un engagement supérieur au ratio de 25% des fonds propres nets, le plafond fixé par la BCT.

Aussi, la situation des engagements à fin décembre 2015 n'a pas dégagé de risque encouru sur un même bénéficiaire en dépassement du seuil de 15% des fonds propres nets d'Amen Bank.

De même les risques encourus sur les personnes ayant des liens avec Amen Bank au sens de l'article 23 de la loi 2001-65 se sont établis à 314 765 KDT soit 0,37 fois des fonds propres nets contre un plafond réglementaire de 100%.

Par ailleurs, le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires dont l'engagement pour chacun d'entre eux, est égal ou dépasse 5% des fonds propres nets, s'élève à 310 911 KDT soit 0,36 fois des fonds propres nets contre un plafond réglementaire de 300%.

Ratio de capital

Le ratio de capital s'est établi à 12,62 % à fin décembre 2015 contre un ratio réglementaire de 10% exigé à partir de fin 2014.

En tenant compte uniquement des fonds propres nets de base (hors les fonds propres complémentaires), le ratio TIER I arrêté à fin décembre 2015, s'est établi à 8,33% contre un taux réglementaire minimum de 7% à compter de 2014.

Capitaux propres et Provisions

Capitaux Propres

A fin décembre 2015, les capitaux propres d'Amen Bank ont atteint 671,2 millions de dinars enregistrant ainsi une augmentation de 36,0 millions de dinars ou 5,7%. Cette augmentation provient :

- du résultat arrêté au 31 décembre 2015 pour 60,5 millions de dinars ;
- de la distribution des dividendes pour 24,4 millions de dinars ;
- et des autres distributions pour 0,1 millions de dinars.

Provisions

L'encours des provisions s'est élevé à 616,7 millions de dinars à fin décembre 2015, en augmentation nette de 45,4 millions de dinars par rapport à son niveau de décembre 2014. Cette augmentation est inhérente à :

- Une dotation nette de provision des créances pour 28,5 millions de dinars ;
- Une dotation de 9,6 millions de dinars pour les titres ;
- Et une dotation de 7,3 millions de dinars pour risques et charges.

(En millions de dinars)

Nature	2015	2014	2013	Variations 2015-2014	
				Montant	(%)
Provisions affectées aux risques crédits	542,7	514,2	455,6	28,5	5,5%
<i>Provisions affectées aux crédits</i>	489,7	476,4	421	13,3	2,8%
Provisions annuelles	384,4	377,7	351,5	6,7	1,8%
Provisions additionnelles (Cir 2013-21)	105,3	98,7	69,5	6,6	6,7%
<i>Provisions collectives</i>	<i>53,0</i>	<i>37,8</i>	<i>34,6</i>	<i>15,2</i>	<i>40,2%</i>
Provisions affectées aux titres	25,8	16,2	14,3	9,6	59,3%
Provisions affectées aux autres éléments d'actif, de passif et pour risques et charges	48,2	40,9	43,2	7,3	17,8%
Total	616,7	571,3	513,1	45,4	7,9%

Agios Réservés

Le total des agios réservés est passé de 179,7 millions de dinars à fin décembre 2014 à 212,2 millions de dinars à fin décembre 2015. Cette variation de 32,6 millions de dinars, résulte d'une dotation brute de 63,5 millions de dinars et d'une reprise de 30,9 millions de dinars.

(En millions de dinars)

Nature	2015	2014	2013	Variations 2015-2014	
				Montant	(%)
Agios réservés au 31/12/N-1	179,7	156,9	149,1	22,8	14,5
Dotation aux agios réservés	63,5	32,3	23,6	31,2	96,6
Reprise Agios réservés de l'exercice (-)	5,9	9,5	15,7	-3,6	-37,9
Autres reprises (-) (Reprises agios réservés sur créances radiées et cédées)	25,0	-	0,1	25,0	100,0
Total	212,3	179,7	156,9	32,6	18,1

Résultats

Au titre de l'année de 2015, Amen Bank a réalisé un chiffre d'affaires de 602,4 millions de dinars contre 586,9 millions de dinars en 2014, soit une augmentation de 15,4 millions de dinars ou 2,6%.

Parallèlement, les charges d'exploitation bancaires ont enregistré une hausse de 12,7 millions de dinars ou 3,6% ce qui a permis au produit net bancaire d'augmenter de 3,2 millions de dinars ou 1,3%.

Les principaux indicateurs de l'état de résultat au 31 décembre 2015 se présentent comme suit :

(En milliers de dinars)

NATURE	2015	2014	2013	Variation 2015/2014	
				Montant	(%)
Chiffre d'affaires	602 374	586 953	510 708	15 421	2,6
Produit Net Bancaire	255 935	252 685	249 464	3 250	1,3
Résultat Net	60 458	89 171	99 804	-28 713	-32,2

Produits d'exploitation Bancaire

Au cours de l'année de 2015, les produits d'exploitation bancaire ont enregistré une progression de 15,4 millions de dinars, ou 2,6%, détaillée comme suit :

(En milliers de dinars)

NATURE	2015	2014	2013	Variation 2015/2014	
				Montant	(%)
Intérêts et Revenus Assimilés	445 804	446 390	394 012	-586	-0,1
Commissions Reçues	71 753	66 712	58 135	5 041	7,6
Revenus des Portefeuilles Titres et Opérations Financières	84 817	73 851	58 561	10 966	14,8
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	602 374	586 953	510 708	15 421	2,6

Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés perçus ont atteint 445,8 millions de dinars et ce, compte tenu d'une dotation nette d'agios réservés de 32,6 millions de dinars contre 22,8 millions de dinars une année auparavant.

Les intérêts et revenus assimilés, nets d'agios réservés, sont détaillés dans le tableau ci dessous:

(En milliers de dinars)

NATURE	2015	2014	2013	Variation 2015/2014	
				Montant	(%)
Intérêts et revenus sur les établissements bancaires et financiers et sur la BCT	9 948	11 626	11 184	-1 678	-14,4
Opérations avec la Clientèle	418 762	413 670	359 621	5 092	1,2
Autres revenus et intérêts	17 095	21 094	23 207	-3 999	-19,0
Total Intérêts et Revenus Assimilés	445 804	446 390	394 012	-586	-0,1

Les revenus perçus sur les opérations avec les établissements bancaires et financiers et sur la BCT ont enregistré une baisse de 1,7 million de dinars, inhérente notamment à la baisse des intérêts perçus sur les crédits aux établissements financiers.

Les revenus sur les opérations avec la clientèle ont totalisé 418,8 millions de dinars contre 413,7 millions de dinars en 2014, soit une augmentation de 5 millions de dinars ou 1,2%. Cette croissance s'explique principalement par les effets suivants :

- La baisse du TMM moyen de la période de 1,11% ou 5 points de base, la baisse du taux d'intérêts moyen de l'euro de 110% et la hausse du taux d'intérêts moyen du dollar de 91%.
- Le relèvement des taux appliqués à certains financements.

La baisse des autres revenus et intérêts qui comportent les commissions à caractère d'intérêts perçus sur les engagements par signature et le différentiel d'intérêt perçu sur les opérations de change à terme et sur swap est due principalement à la forte baisse de l'encours des engagements par signature.

Commissions reçues

Les commissions perçues ont atteint 71,7 millions de dinars contre 66,7 millions de dinars en 2014, enregistrant ainsi une hausse de 5,0 millions de dinars ou 7,6%.

(En milliers de dinars)

NATURE	2015	2014	2013	Variation 2015/2014	
				Montant	(%)
Commissions sur chèques, effets, virements et tenue de comptes.	40 428	35 623	31 106	4 805	13,5
Commissions sur placements et titres	2 734	3 346	3 131	-612	-18,3
Commissions sur Commerce extérieur et change	6 970	7 261	6 321	-291	-4,0
Commissions sur Opérations monétiques	7 351	6 691	5 781	660	9,9
Commissions sur Banque directe	3 060	2 616	1 652	444	17,0
Commissions sur Bancassurance	2 168	1 892	977	276	14,6
Commissions de gestion, d'étude et d'engagement	8 153	8 407	8 317	-254	-3,0
Autres Commissions (mains levées, successions, etc)	889	876	850	13	1,5
Total commissions perçues	71 753	66 712	58 135	5 041	7,6

Le niveau de croissance des commissions perçues au titre de l'année de 2015 a été atteint grâce notamment à l'augmentation des commissions perçues sur les moyens de paiement, sur l'activité monétique, sur l'activité bancassurance et sur la banque directe.

Produit du portefeuille titres et des opérations financières

Les revenus du portefeuille titres (portefeuille titres commercial et d'investissement et opérations financières) ont atteint 84,8 millions de dinars contre 73,9 millions de dinars en 2014, soit une progression de 10,9 millions de dinars ou 14,8%.

(En milliers de dinars)

NATURE	2015	2014	2013	Variation 2015/2014	
				Montant	(%)
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	62 820	49 670	38 486	13 150	26,5
Revenus du portefeuille titre d'investissement	21 996	24 181	20 075	-2 185	-9,0
Total revenus des portefeuilles titres et opérations financières	84 817	73 851	58 561	10 966	14,8

Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les revenus du portefeuille titres commercial et opérations financières ont atteint 62,8 millions de dinars en 2015 contre 49,7 millions de dinars en 2014, soit une progression de 13,1 millions de dinars enregistrée notamment au niveau :

- De l'augmentation des revenus des BTA et des emprunts obligataires
- De l'augmentation des gains sur les opérations de change.

L'évolution des gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières, est explicitée, en détail dans le tableau ci-dessous :

(En milliers de dinars)

NATURE	2015	2014	2013	Variation 2015-2014	
				Absolu	(%)
Revenus du portefeuille titres de placement et de transaction à revenus fixes (BTA et Emprunts obligataires)	46 119	33 650	19 370	12 469	37,1
Revenus du portefeuille titres de placement à revenus variables	-337	78	-126	-415	-532,1
Gain net sur change au comptant	14 104	12 371	15 999	1 733	14,0
Gain net sur change BBE et autres gains de change	2 934	3 571	3 243	-637	-17,8
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	62 820	49 670	38 486	13 150	26,5

Gain sur portefeuille titres d'investissement

Les revenus du portefeuille titres d'investissement ont atteint 22,0 millions de dinars en 2015 enregistrant, ainsi une baisse de 2,2 millions de dinars par rapport à 2014.

Les revenus sur portefeuille titres d'investissement sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

(En milliers de dinars)

NATURE	2015	2014	2013	Variation 2015-2014	
				Absolu	(%)
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement:	11 691	12 283	14 691	-592	-4,8
Sur BTA	2 320	4 518	7 085	-2 198	-48,6
Sur les Fonds gérés	9 307	7 699	7 468	1 608	20,9
Sur les emprunts obligataires	64	66	138	-2	-3,0
Dividendes et revenus assimilés sur titres d'investissement	10 305	11 898	5 384	-1 593	-13,4
Total revenus du portefeuille titres d'investissement	21 996	24 181	20 075	-2 185	-9,0

La régression des intérêts et revenus assimilés sur les titres d'investissement (BTA, Emprunts obligataires et Fonds Gérés) est expliquée par la baisse des intérêts sur les BTA et sur les emprunts obligataires inhérente à la régression de l'encours du portefeuille d'investissement en faveur de l'encours à des fins de placement.

Charges d'exploitation bancaire

Les charges d'exploitation bancaire ont enregistré une hausse de 12,1 millions de dinars ou 3,6 %, passant de 334,3 millions de dinars en 2014 à 346,4 millions en 2015.

Les composantes des charges d'exploitation bancaire se présentent comme suit :

(En milliers de dinars)

NATURE	2015	2014	2013	Variation 2015-2014	
				Absolu	(%)
Total Intérêts encourus et charges assimilées	339 200	327 040	255 194	12 160	3,7
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et BCT	41 257	27 201	28 840	14 056	51,7
Opérations avec la clientèle	228 416	246 308	179 052	-17 892	-7,3
Emprunts et ressources spéciales	33 878	31 244	30 135	2 634	8,4
Autres intérêts et charges	35 650	22 287	17 167	13 363	60,0
Commissions encourues	7 239	7 229	6 050	10	0,1
Total Charges d'exploitation bancaire	346 439	334 269	261 244	12 170	3,6

La hausse des intérêts encourus et charges assimilées de 12,2 millions de dinars ou 3,7% est justifiée par les effets conjugués :

- De la baisse du TMM moyen de la période de 1,11% ou 5 points de base ;
- De la baisse du taux d'intérêts moyen de l'euro de 110% et de la hausse du taux d'intérêts moyen du dollar de 91%

Compte tenu des encours bilanciaux, le coût moyen des ressources est établi à 4,79% contre 4,82% pour la même période de 2014. Le coût moyen des ressources analytiques calculé sur la base de la moyenne mensuelle, a atteint 4,29%, compte non tenu de la prime du risque de change contre 4,54 en 2014.

Le rendement moyen des crédits bilanciaux passe à 7,14% contre 7,42%. Quant au rendement moyen analytique des crédits et qui tient compte des capitaux moyens, a atteint 7,30% en 2015 contre 6,84% en 2014.

Ainsi la marge nette d'intérêt bilanciale a évolué de 2,60% en 2014 à 2,35% en 2015.

Produit net bancaire

Le Produit Net Bancaire a atteint 255,9 millions de dinars contre 252,7 millions de dinars en 2014, soit une augmentation de 3,2 millions de dinars ou 1,3 %.

(En milliers de dinars)

NATURE	2015	2014	2013	Variation 2015-2014	
				Absolu	(%)
Marge sur intérêts	106 603	119 350	138 817	-12 747	-10,7
Marge sur commissions	64 515	59 483	52 086	5 032	8,5
Revenus sur titres et opérations financières	84 817	73 851	58 561	10 966	14,8
P N B	255 935	252 684	249 464	3 251	1,3
PNB / Chiffres d'affaires	42,5%	43,1%	48,8%		

Rapportées au Produit Net Bancaire, ces marges se présentent comme suit :

(En milliers de dinars)

NATURE	2015	Q.P dans le PNB en %	2014	Q.P dans le PNB en %	2013	Q.P dans le PNB en %
Marge sur intérêts	106 603	41,7	119 350	47,2	138 817	55,6
Marge sur commissions	64 515	25,2	59 483	23,5	52 086	20,9
Revenus sur titres et opérations financières	84 817	33,1	73 851	29,2	58 561	23,5
P N B	255 935	100,0	252 684	100,0	249 464	100,0

Charges opératoires

Les charges opératoires ont totalisé 98,2 millions de dinars, contre 91,8 millions de dinars une année auparavant, soit une hausse de 6,9% ou 6,4 millions de dinars.

Les charges se ventilent comme suit :

(En milliers de dinars)

Nature	2015	2014	2013	Variation 2015-2014	
				Montant	(%)
Frais de personnel	73 842	68 872	62 127	4 970	7,2
Charges générales d'exploitation	17 945	17 186	15 203	759	4,4
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	6 403	5 753	5 589	650	11,3
Total charges opératoires	98 191	91 811	82 919	6 380	6,9
Coefficient d'exploitation (%)	38,4	36,3	33,2	2,0	5,5

La hausse des frais du personnel de 5,0 millions de dinars ou 7,2% est justifiée par les effets cumulés des promotions et de l'accroissement de l'effectif.

Quant à la légère hausse enregistrée au niveau des charges générales d'exploitation, elle est imputable principalement aux charges des services sous traitées suite à la révision des tarifs appliqués par les prestataires de la banque pour le nettoyage, la sécurité et la maintenance.

Le coefficient d'exploitation a atteint 38,4% en 2015 contre 36,3% en 2014.

Résultat brut d'exploitation

Le résultat brut d'exploitation, hors effets de la dotation aux provisions, des corrections des valeurs, de l'impôt et de la dotation aux amortissements, a atteint 165,7 millions de dinars, en diminution de 1,6%.

De ce résultat brut, ont été affectées une dotation aux provisions pour 93,6 millions de dinars et une dotation aux amortissements pour 6,4 millions de dinars. L'impôt sur les sociétés a été fixé à 3,9 millions de dinars.

Résultat net de l'exercice

Le résultat net réalisé par la banque a enregistré une régression de 32,2% en passant d'une année à l'autre de 89,2 millions de dinars à 60,5 millions de dinars.

(En milliers de dinars)

NATURE	2015	2014	2013	Variation 2015-2014	
				Montant	(%)
Résultat d'Exploitation	65 775	99 216	107 262	-33 441	-33,7
Solde en gain / perte provenant des éléments ordinaire (-)	1 380	1 507	546	-127	-8,4
Impôt sur les bénéfices (-)	3 937	8 538	6 912	-4 601	-53,9
Résultat net de l'exercice	60 458	89 171	99 804	-28 713	-32,2
Rendement moyen des fonds propres	9,9%	16,3%	23,2%		
Rendement moyen des actifs	0,8%	1,2%	1,5%		

Évolutions récentes & perspectives

Système d'information

Durant l'année 2015, Amen Bank a poursuivi sa politique d'amélioration des services offerts à sa clientèle, dont les principaux axes sont la modernisation, le rapprochement, la rapidité et la qualité. Cette démarche a été soutenue par la mise en place de nouveaux logiciels et l'adoption de nouvelles technologies.

En effet, le système de gestion des agences EMERAUDE a connu de multiples évolutions visant à répondre aux exigences de la clientèle, des employés et cadres d'Amen Bank. Ce système est devenu multidevises permettant d'intégrer d'autres types d'opérations sur les comptes en devises en vue d'une imputation instantanée des opérations aux comptes des clients.

Le système EMERAUDE a été également adapté pour soutenir la politique commerciale de l'agence et ce, par le biais d'un certain nombre de messages commerciaux et de consultations de suivi donnant la possibilité à l'agence de profiter de la présence du client pour lui proposer les produits dont il n'est pas équipé ou de lui délivrer sa carte ou son carnet de chèque disponible en stock.

Tout en profitant du système de workflow et du mode de fonctionnement on-line, de nouvelles transactions pour le traitement des retraits autre agence ont été développées sur EMERAUDE avec la mise en place des moyens de suivi instantané de ces opérations.

En matière de suivi des différents projets de financement de l'activité de la promotion immobilière, une centrale dédiée a été créée regroupant toutes les informations relatives aux promoteurs immobiliers, aux différents projets réalisés et en cours et aux crédits octroyés par notre banque.

D'autres améliorations ont été apportées au module de gestion des placements permettant un meilleur traitement des billets de trésorerie non avalisés, des placements nantis, des emprunts obligataires souscrits et un suivi des dépôts à vue et des dépôts à terme par zone et par agence.

Le système d'information a fait l'objet d'une intégration avec le système national de traitement automatisé des obligations cautionnées qui permet aux différents intervenants d'échanger électroniquement les données relatives aux obligations cautionnées.

L'année 2015 a été marquée aussi par le renforcement des outils de contrôle mis en place au niveau de toutes les instances de contrôle (agence, zone, services centraux) ainsi que l'intégration de différents modules au niveau du système d'information en vue d'assurer un traitement instantané des opérations.

Dans le domaine de la gestion des risques opérationnels et du contrôle, une étape de scannérisation et de numérisation de tous les documents a été instaurée ; ceci a permis de répertorier les anomalies relevées par type, par degré de risque, par fréquence, par agence et par employé, etc.

Un nouveau processus d'automatisation des opérations de saisie initiées par les services centraux a été mis en place permettant d'instaurer le principe de la double signature à tous les niveaux et limitant, par voie de conséquence, la liste des comptes à autoriser pour chaque transaction et exigeant la scannérisation et le rattachement des documents justificatifs.

En matière de gestion de risque, plusieurs améliorations ont été apportées à l'application « Collecte incidents - Risque Opérationnel ». Cette application, qui permet la déclaration des incidents, comporte une nomenclature des risques et une liste des processus par nature d'activité permettant la standardisation du processus de collecte des incidents.

En matière de modernisation et de rapprochement des services, Amen Bank a lancé la première agence en ligne en Tunisie « **Amen First Bank AFB** » : une agence qui permet d'attirer une nouvelle clientèle et d'offrir au client plus de commodité et un gain de temps dans la gestion et le suivi de son compte qui se fait sans déplacement et de manière simple et continue (7j/7 et 24h/24).

D'un autre côté, le site d'internet banking @mennet a connu des nouvelles fonctionnalités proposées aux clients telles que la possibilité de téléchargement des Swift des transferts reçus, le suivi des placements, etc

De son côté, la première plateforme électronique de change en Tunisie, baptisée @menfx, a connu de nouvelles fonctionnalités. En effet, l'alimentation, l'affichage et la mise à jour des données sont assurées de façon continue 24h/24h, 7j/7) ce qui permet aux cours offerts d'être plus compétitifs que ceux habituellement pratiqués au téléphone par les cambistes.

En matière de service d'information à domicile, Amen Bank a procédé à la refonte du produit Amen Direct. Cette action a permis aux abonnés de bénéficier du temps réel pour les consultations de soldes et des derniers mouvements ainsi que la demande de chéquier sans recours à une saisie au niveau de l'agence.

Au niveau de l'infrastructure matérielle, une nouvelle solution d'affichage dynamique a été déployée au niveau d'un premier lot d'agences. Cette solution qui sera par la suite généralisée à l'ensemble des agences, servira pour l'affichage automatique et dynamique des cours BBE appliqués aux opérations d'achat et de vente de billets de banque étrangers et des chèques de voyage ainsi qu'à l'affichage des informations et la promotion de produits d'Amen Bank.

Monétique

L'année 2015 a vu le lancement de la carte Technologique. Il s'agit d'une carte Mastercard internationale réservée aux transactions réalisées par internet. Elle permet de faciliter les opérations de règlements des services liés aux nouvelles technologies de l'information.

Globalement, l'activité d'émission des cartes a connu, en 2015, une évolution positive. En effet, l'effort commercial a permis à Amen Bank d'émettre 59 134 nouvelles cartes, en augmentation de 16%, par rapport aux émissions de l'année 2014. C'est la carte EL AMEN, carte à puce de retrait adossée à un compte d'épargne, qui a enregistré la plus forte progression.

Les commissions générées par l'activité Monétique se sont élevées à 7.492 mille dinars, en augmentation de 9,5%.

Pour leur part, les mouvements réalisés au niveau des DAB sont passés de 414,6 millions de dinars en 2014 à 505,1 millions de dinars en 2015, soit une progression de 21,9%. Au cours de la même année 2015, le parc DAB a été enrichi de 10 nouveaux automates, portant ainsi le nombre total de DAB à 173, dont 20 hors site. Le taux de disponibilité des DAB s'est établi à 96%.

Par ailleurs, le mouvement effectué auprès des affiliés TPE, s'est élevé à 90,2 millions de dinars, en régression de 5,7% par rapport à l'année précédente. L'origine de cette régression est le secteur touristique qui a engendré une baisse de 20% des transactions avec les cartes internationales.

Les transactions effectuées avec des cartes nationales ont progressé de 6,693 millions de dinars, soit 19,4% et cela grâce notamment au démarchage de nouveaux affiliés.

Activité commerciale

Nouveaux produits et services

Afin de développer davantage sa stratégie, visant à l'amélioration de sa structure de ressources, en favorisant, en particulier, l'épargne, Amen Bank a pris de nombreuses mesures visant à rendre encore plus attractives les caractéristiques de ces différents produits d'épargne et a procédé au lancement de deux nouveaux plans d'épargne à savoir :

Le plan d'épargne conso : qui permet aux clients d'accéder à un crédit à la consommation à un taux étudié,

Le plan épargne voiture : qui permet à la clientèle de pouvoir financer l'acquisition d'une voiture, à des conditions avantageuses.

Par ailleurs, l'année 2015 a été marquée par le lancement d'**Amen First Bank**, la 1ère banque 100% en ligne en Tunisie, disponible 7j/7 et 24h/24. De ce fait, Amen First Bank s'adapte au rythme d'une nouvelle clientèle, soucieuse d'être exclusivement connectée à distance, pour accéder en toute sécurité, à une gamme très complète de produits bancaires avec les tarifs les plus bas du marché.

Amen Bank a également proposé à sa clientèle, d'autres nouveaux produits et services. Il s'agit principalement.

***Centre de Relation Clients** : afin d'améliorer l'accessibilité à l'information sur ses produits et services, Amen Bank a mis en place un Centre de Relation Clients, joignable au numéro : 71 148 888.

***Espace libre service (la Marsa)** : Amen Bank a également créé un nouvel espace libre service situé à la Marsa (avenue Taieb Mehiri). Cet espace, ouvert au public 7j/7 et 24h/24, permet à la clientèle d'accéder à une multitude de services, en toute simplicité et sécurité : retrait d'espèces, change de devises, dépôt de billets, recharge ligne gsm, versement espèces, etc. . Amen Bank a prévu de déployer d'autres espaces libre service, sur l'ensemble du territoire tunisien.

***Carte Technologique Internationale**: il s'agit d'une nouvelle Carte exclusivement Internationale, qui permet aux entreprises et aux jeunes développeurs tunisiens, d'acheter sur les sites web internationaux dédiés, notamment des formations ou des licences de logiciels, leur permettant de développer leurs propres applications et ce conformément à la réglementation en vigueur.

***Solution d'affichage dynamique**: cette nouvelle solution d'affichage innovante a commencé à être déployée au niveau des agences Amen Bank ; elle permet l'affichage, d'une manière dynamique et sur un écran Haute Définition, des cours appliqués aux opérations d'achat et de vente de billets de banque étrangers et des chèques de voyage. Elle sert également de support de promotion pour les produits et services d'Amen Bank.

Actions de communication et de fidélisation

Ayant l'ambition d'instaurer une relation de confiance avec les jeunes étudiants tunisiens, Amen Bank a mis en place en 2015, un partenariat avec des universités tunisiennes privées et publiques. A travers ce partenariat, des équipes dédiées d'Amen Bank assurent l'animation de stands, au sein de ces universités, pour y promouvoir les produits et services d'Amen Bank.

Amen Bank a aussi consolidé sa stratégie focalisée sur la fidélisation de sa clientèle en particulier haut de gamme, en offrant, aux détenteurs du « Compte Excellence », la carte « privilèges », qui leur fait bénéficier d'un traitement personnalisé et de plusieurs privilèges spécifiques.

D'autres actions de communication ont été menées en 2015, parmi lesquelles la sponsoring par Amen Bank de plusieurs activités socioculturelle et notamment sportives et en particulier le TUNIS OPEN 2015. Elle a aussi participé pour la 3^{ème} année à la sponsoring de la rubrique « Flash Change » sur la radio Express FM, qui expose quotidiennement l'analyse des principales devises et donne un bref aperçu de la situation sur les marchés financiers internationaux.

Extension du réseau

Amen Bank a poursuivi l'extension de son réseau commercial avec l'ouverture de 4 nouvelles agences, ce qui a permis de porter le nombre total d'agences à 155. Les agences ouvertes durant l'année 2015, ont été installées dans les villes et quartiers suivants : Avenue des Etats Unis à Tunis, Sfax Lafrane, Sakiet Ezzit, Douar Hicher.

Activité de l'international

Au terme de l'exercice 2015, le volume de transactions gérées par Amen Bank a atteint le montant de 4 352 millions de dinars en régression de -25% par rapport à celui de 2014, due principalement à la conjoncture difficile économique locale et internationale.

Les domiciliations des titres du commerce extérieur de 2015 ont diminué en nombre de -5.9% et en volume de -30,7%.

Les opérations financières ordonnées ont accusé une diminution du chiffre d'affaire de 12,7% due principalement à la régression de l'activité off short suite à la situation qui prévaut en Tunisie et en Libye.

Les opérations financières reçues ont progressé de 1,3%.

Les financements des opérations de commerce extérieur en devises ont enregistré une régression en montant de 11,4%.

Enfin les engagements par signature ont affiché une diminution de l'encours de 20,1%, atteignant 694 millions de dinars.

Amen Bank a poursuivi sa politique de mobilisation des ressources extérieures dont l'encours en 2015 a atteint 648 millions de dinars. Les fonds mobilisés ont été consolidés par les nouveaux tirages effectués sur les lignes de crédit de la Banque Européenne d'Investissement, de l'Agence Française de Développement, de la Banque Internationale de Reconstruction et de Développement, de la Banque Africaine de Développement et du fonds SANAD pour la promotion des TPMEs ainsi que par des tirages sur les lignes d'aide-programme accordées à la Tunisie par la France et l'Italie.

A ce titre, Amen Bank a continué à occuper la première place dans ce domaine, consolidant son positionnement, avec une quote-part de choix dans l'utilisation des ressources en devises mises à la disposition de la Tunisie par les bailleurs de fonds internationaux.

Marché des Capitaux

L'exercice 2015 s'est illustré par une nette amélioration des résultats des différents centres de profits de la salle des marchés. Une performance rendue possible grâce à un effort commercial soutenu d'encadrement des principaux opérateurs non bancaires, une évolution technologique en matière de services rendus à la clientèle et une diversification réussie des sources de revenus.

Activité devises

L'activité change a affiché une nette progression du résultat de 14.3% tirée en grande partie par l'augmentation significative de 33% du volume traité sur l'interbancaire domestique en relation principalement du statut d'Amen Bank, de teneur de marché.

Pour sa part l'activité change clientèle a affiché une hausse de 2.8% tirée en cela par l'apport technologique de la plateforme électronique de change @menfx

Au niveau de la trésorerie en devises, le rendement moyen des actifs a affiché une hausse de 47% grâce à une meilleure maîtrise de la marge d'intermédiation. Concernant l'activité swap de change, l'encours moyen a réalisé un bond significatif de 87%.

Portefeuille obligataire

L'encours global du portefeuille obligataire a affiché une nette progression de 34.4 %. Cette évolution qui s'inscrit dans le cadre de l'effort d'Amen Bank de diversification des revenus a permis d'améliorer le rendement global du portefeuille de 45pdb pour une durée moyenne de 2 ans et 10 mois.

Portefeuille titres souverains

Le portefeuille titres souverains de l'Etat tunisien (BTA) a franchi un nouveau palier en 2015. L'encours a dépassé la barre de 700 millions de dinars pour terminer l'année à 724 millions de dinars, ce qui correspond à une croissance annuelle de 18%.

Bourse et gestion de patrimoine

Pour l'activité Bourse, OPCVM et gestion de fortune, l'année 2015 a été marquée par une prudence justifiée. Ce nouveau centre de profit a réussi néanmoins à réaliser, pour sa troisième année d'exercice, un rendement moyen sur portefeuille de 3,5% et ce malgré la contreperformance de -0,9% de l'indice de référence de la place de Tunis.

Activité change manuel

Les nouvelles implémentations ciblées de box de change et la mutation qualitative du métier de change manuel, au sein du réseau, ont permis à cette activité de limiter la baisse du volume traité à uniquement 4,9%.

Activités de titres et de bourse

Activités Dépositaire & Titres

Métier Dépositaire

Au sujet des activités de la banque dépositaire d'OPCVM, le total des actifs déposés à Amen Bank a atteint 1.337,4 millions de dinars à fin 2015, soit une part de marché de 30,6%.

La fonction de dépositaire a été assurée pour 41 OPCVM, soit 9 SICAV et 32 FCP.

Amen Bank est également dépositaire de 11 FCP à Risque totalisant, à fin 2015, des actifs atteignant 75,0 millions de dinars.

A travers son réseau d'agences, Amen Bank assure également les métiers de distribution d'OPCVM. A fin 2015, la distribution de SICAV a permis de gérer un total Actif Net de 446,6 millions de dinars.

Métiers titres

Titre Amen Bank

Du 02/01/2015 au 31/12/2015, l'action Amen Bank est passée de 26,000 dinars à 23,390 dinars, s'inscrivant ainsi en diminution de 10%.

Durant la même période L'indice TUNINDEX a enregistré une baisse de 1,3%, revenant de 5107.86 à 5042.16. Quant à l'indice Banque, il a enregistré une hausse de 1,4%, passant de 3144.94 à 3158.49.

Les indicateurs financiers de la valeur Amen Bank au 31/12/2015 se présentent ainsi :

Indicateurs	2015	2014	Variation 2015/2014	
			Absolute	(%)
Cours de l'action Amen Bank (en dinars)	23,4	26,2	-2,8	-10,7
Fonds propres (après affectation) /par action	26,8	25,0	1,8	7,2
Price Earning Ratio (PER)	8,1 X	7,2 X	0,9	12,5
Bénéfice par action (en dinars)	2,880	3,648	-0,8	-21,1
Capitalisation boursière (en millions de dinars)	571,7	640,2	-68,5	-10,7
Capitaux propres (en millions de dinars)	681,1	635,2	45,9	7,2
Capitalisation boursière / capitaux propres (en %)	0,8 X	1,0 X	-0,2	-20,0
Dividende / Cours (en %)	4,7	3,8	0,9	23,7
Dividende / Nominal (en %)	22	20	2	10

Le tableau ci-après présente quelques données boursières sur l'évolution de l'Action Amen Bank au cours de l'année 2015 :

Quelques Chiffres sur l'année 2015	
Cours le plus Haut de l'action Amen Bank (en dinars)	27,690
Cours le plus Bas de l'action Amen Bank (en dinars)	22,990
Quantité Globale échangée	490.715
Nombre de Transaction effectuées	3.785
Capitaux échangés (en dinars)	12.334.764,680

Contrat de Liquidité

La liquidité des actions Amen Bank et la régularité de leur cotation sont assurées par un contrat de liquidité mis en œuvre par les principaux actionnaires. Le contrat de liquidité est suivi par l'intermédiaire en bourse AMEN INVEST. A sa plus

récente date de clôture, soit le 09-06-2015, le contrat a été composé de 70.446 titres Amen Bank Actions anciennes et de 214.697,450 dinars de liquidité.

Il a été remplacé depuis le 06 Juillet 2015 par un nouveau contrat composé de 40.000 titres Amen Bank Actions anciennes et 1.000.000 dinars de liquidité.

Prévisions

Malgré une conjoncture actuelle défavorable, marquée par la baisse du Tunindex et des actifs des OPCVM, Amen Bank a pu consolider sa position de leader sur le marché, en étant le premier dépositaire de la place, en termes de nombre d'OPC et d'actifs déposés.

Pour l'année 2016, les objectifs sont de renforcer cette position et d'améliorer la rentabilité de l'activité avec une reprise haussière des commissions générées par les métiers des titres, qui ont connu courant 2015 une baisse liée à la conjoncture générale du marché.

Prévisions

La comparaison des réalisations de l'exercice 2015 par rapport aux prévisions établies par le Business Plan 2016-2019 a fait ressortir des écarts, qui se manifestent notamment au niveau des réalisations et des principaux emplois, qui ont dépassé les prévisions. Ces évolutions, conjuguées à une augmentation du TMM moyen de la période, ont permis de réaliser un volume d'affaires et un produit net bancaire proche de ce qui a été prévu.

(En milliers de dinars)

	Prévision 2015	Réalisation 2015	Taux de réalisation en (%)
Dépôts et avoirs de la clientèle	5 142 886	5 142 391	100,0
Emprunts et Ressources spéciales	910 256	911 881	100,2
Principales Ressources	6 053 142	6 054 272	100,0
Créances sur la clientèle	5 979 982	5 971 463	99,9
Portefeuille titres	1 480 259	1 476 770	99,8
Principaux Emplois	7 460 241	7 448 233	99,8
Produits d'exploitation bancaire	609 336	602 374	98,9
Charges d'exploitation bancaire	346 158	346 439	100,1
Produit Net Bancaire	955 494	948 813	99,3
Dotation aux provisions	89 225	88 270	98,9
Frais de personnel	72 148	73 842	102,3
Charges générales d'exploitation	18 029	17 945	99,5
Résultat net de l'exercice	70 403	60 458	85,9

Perspectives 2016 - 2019

Un nouveau plan stratégique a été mis en place à fin 2015, dont les grandes lignes se résument ainsi :

Consolidation des parts de marchés gagnés lors des dix dernières années par le rééquilibrage du bilan à travers :

- Plus de rigueur dans la sélection des opportunités de financement.
- Éviter les surenchères sur les tickets des intentionnels
- Maîtrise des charges d'intérêt (structure de dépôt, plan d'action spécifique pour la collecte de l'épargne).

Développement du Recouvrement par la mise en place des processus adaptés, Call Center, SOGEREC

Diversification des revenus

- Lancement de la banque en ligne Amen First Bank, mobile Banking, LSB,
- Gagner des parts de marchés particuliers et professions libérales : lancement des packs pour chaque segment en capitalisant sur le nouveau CRM mis en place,

- Développement d'un pôle banque privé / banque d'affaire
- Lancement de la fenêtre islamique
- Internationalisation (ALIOS ,MLA, d'autres opportunités en cours d'étude)

Maîtrise des risques et amélioration du dispositif du contrôle interne

- Renforcement de l'équipe risque, contrôle et audit par des seniors .
- Mission d'assistance SFI, Mazars et PwC

Les comptes prévisionnels de (2016-2019) sont construits à partir des réalisations historiques et des ambitions de développement de la banque.

- Dépôts et avoirs de la clientèle: augmentation en moyenne de 5,30% sur la période 2016-2019,
- Emprunts et ressources spéciales : lancement d'emprunts obligataires de 50 MD par an et progression en moyenne annuelle de 4 % des ressources spéciales suite aux négociations avancées pour des nouvelles lignes;
- Crédits à la clientèle : augmentation en moyenne de 5,85% sur la période 2016-2019,
- Portefeuille titres commercial : évolution, en moyenne, de 8,43% essentiellement sous l'effet d'une augmentation des BTA, Cette éventualité donnera la possibilité à la banque de se refinancer auprès du marché monétaire en cas de besoins de liquidité.
- Portefeuille titres d'investissement : augmentation, en moyenne, de 9,64%,
- Rendement des crédits : en 2016, le taux sera de 7,15% et augmentera de 5 point de base chaque année pour atteindre 7,35% en 2019.,
- Coût des ressources : environ une moyenne de 4,36%;
- Commissions reçues : augmentation de 7% par an,
- Augmentation de capital en 2016 et 2017 : par incorporation des réserves.

Audit et Gestion des Risques

Audit

La Direction de l'Audit vise principalement à garantir le respect des textes juridiques et réglementaires, à renforcer le dispositif de contrôle existant en appréciant les autres niveaux de contrôle et à améliorer l'organisation générale et l'efficacité des procédures et des contrôles, en présentant des préconisations permettant de remédier aux insuffisances décelées.

Les travaux réalisés par la Direction de l'Audit couvrent aussi bien les agences que les services centraux.

Les modalités d'intervention de la Direction de l'Audit sont régies par une Charte d'Audit.

Au cours de l'année 2015, l'audit interne au sein d'Amen Bank a été marqué par le développement du module « Gestion des missions d'audit » qui a permis :

- L'amélioration de la planification des missions d'audit ;
- L'optimisation des ressources allouées à l'audit interne ;
- La centralisation des plans de préconisations ;
- Le suivi des plans d'actions arrêtés par le Directoire ;
- L'archivage électronique des travaux effectués.

Par ailleurs et conformément au plan de renforcement institutionnel dans le cadre du partenariat avec la SFI, la Direction de l'Audit a envisagé d'assurer un cycle d'audit intégral, arrêtant un plan couvrant toutes les activités de la banque.

Gestion des Risques

Amen Bank a poursuivi le développement de son dispositif de gestion des risques conformément aux exigences prudentielles et en ligne avec les bonnes pratiques Bâloises dans l'objectif d'améliorer son profil de risque-rentabilité en respect des dispositions réglementaires et des conventions financières avec ses bailleurs de fonds extérieurs.

Gouvernance et organisation de la gestion des risques

L'organisation de la gestion des risques d'Amen Bank repose sur une politique générale de gestion des risques et une comitologie des risques reposant sur le Directoire et le Conseil de Surveillance, avec en particulier, le Comité Supérieur des Risques et Capital avec ses trois sous-comités : ALCO, de capital et des risques opérationnels. La politique générale arrête les bases de la gestion des risques au sein d'Amen Bank. Elle est conçue pour identifier les événements potentiels susceptibles d'affecter la situation d'Amen Bank et pour gérer les risques dans les limites préalablement arrêtées.

Ce dispositif de gestion des risques est assuré via une Direction Centrale des Risques spécialisée par typologie de risque pour garantir une vision globale de l'ensemble des risques préalablement définis dans la Politique Générale de Gestion des Risques. En 2015, les quatre divisions, respectivement risque de crédit, risque de marché & ALM, risques opérationnels & émergents et de Suivi transversal des risques, Outils & méthodes sont pourvues de chefs de division.

Risque de Crédit

Amen Bank continue le développement de son système de notation interne et l'exploitation des premiers scores élaborés pour les grandes entreprises et les PME. Ces scores, déjà déployés au niveau de la chaîne de financement, traduisent l'appréciation de la Direction des Risques des dossiers de financement énoncée sous forme de probabilité de défaut. La Direction des Risques travaille sur la fiabilisation et la robustesse des modèles de notation interne pour permettre leur introduction dans la gestion des divers métiers, en particulier, dans l'attribution des conditions de banques et dans le schéma délégué.

Amen Bank exploite aussi la notation interne pour améliorer la qualité de son portefeuille d'engagement, assurer un meilleur suivi de la cartographie des engagements et offrir une lecture complémentaire des risques et des expositions. L'introduction des probabilités de défaut sera étendue aux stress tests déjà réalisés par Amen Bank sur le secteur touristique et de la promotion immobilière grâce à des études de sensibilité.

Risque de Marché & ALM

Amen Bank a développé les premiers indicateurs de risques structurels de nature ALM inhérents aux décalages de taux et des échéances des postes d'actifs et de passifs du bilan et du hors bilan. Les trois indicateurs portent sur le gap de liquidité, le gap de taux et la marge nette d'intérêt (MNI) dans leur version statique. Ils sont générés automatiquement à partir des postes du bilan et des principaux postes du hors bilan avec intégration des modèles d'écoulement des différents blocs sans échéances du bilan.

Pour le Risque de Marché, l'exploitation de la VaR (Value at Risk) pour les portefeuilles placement d'actions et change au comptant et la mise en place de limites internes de l'activité Bourse et SVT ont enrichi le tableau de bord ALM.

Amen Bank a aussi procédé à ses premiers stress tests sur les portefeuilles changes et actions pour simuler l'impact des variations des taux de change et de Tunindex et sur les paramètres des modèles d'écoulement.

Risque Opérationnel

Pour le risque opérationnel, Amen Bank a poursuivi son action d'asseoir une culture d'observation, de quantification et de déclaration des risques opérationnels par la promotion de l'outil de collecte des incidents liés au risque opérationnel développé en interne et déployé au niveau des directions centrales et des agences. Les pertes et les incidents sont collectés sous forme déclarative et les données saisies, répondent aux référentiels des activités et des événements de risque opérationnel définis par Amen Bank et répartis par catégorie bâloise.

Amen Bank a lancé, en partenariat avec SANAD, la construction de la cartographie des risques opérationnels de tous les métiers de la banque avec la mise en place des indicateurs clé des risques pour les différentes activités et complété d'un outil de suivi des KRI permettant d'alerter de tout changement de profil du risque opérationnel.

La base de données des incidents alimentera les statistiques internes qui, complétées éventuellement par des statistiques externes, serviront à quantifier, à partir de la cartographie des risques, le niveau du risque opérationnel auquel Amen Bank est exposée.

Gestion environnementale et sociale

Amen Bank a intégré, dans sa stratégie et ses pratiques, la gestion environnementale et sociale conformément aux exigences et recommandations du plan de renforcement institutionnel convenu avec la Société Financière Internationale. Le Conseil de Surveillance a approuvé la politique de gestion des risques environnementaux et sociaux et l'a rattachée à sa politique générale de gestion des risques. Aussi, Amen Bank a procédé à l'extension de la chaîne de financement pour y intégrer le traitement des aspects environnementaux et sociaux dans l'étude et l'estimation du risque global des projets à financer.

Cette extension a permis d'automatiser le processus d'identification et d'évaluation des impacts environnementaux et sociaux ainsi que la génération des plans d'actions pour l'atténuation des risques et l'intégration de ces éléments dans les contrats de prêts accordés à la clientèle.

En 2015, Amen Bank a poursuivi le développement de son dispositif E&S notamment par l'amélioration de l'outil de gestion E&S pour une meilleure catégorisation des projets et une génération de plans d'actions plus spécifiques à chaque catégorie de projets. Parallèlement, Amen Bank a accordé une importance capitale à la poursuite des actions de formation à destination des chefs d'agences pour une meilleure utilisation de l'outil de gestion environnementale et sociale, une meilleure prise en compte de ce risque dans l'évaluation des projets et une meilleure sensibilisation de la clientèle à ces types de risques.

Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

La lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme LCB/FT demeure au centre des préoccupations majeures d'Amen Bank dans un souci de préserver la réputation et l'intégrité de la banque.

Les principales actions menées au cours de l'exercice 2015, ont notamment concerné :

-L'évaluation et l'analyse du monitoring des opérations de la clientèle au niveau de la solution informatique Siron ;

- La mise à jour des données clients Know Your Customer (KYC) pour les entrées en relation durant l'année 2014 ;
- Le recensement et la surveillance renforcée des associations à but non lucratif présentant un risque élevé ;
- Les missions de "due diligence" relatives aux correspondants bancaires et bailleurs de fonds ;
- La collaboration et la coordination avec la CTAF et la BCT portant sur les demandes d'informations ;
- Les mesures de vigilance concernant le lancement de la banque en ligne : Amen First Bank ;
- La sensibilisation et la formation du personnel au sujet de la réglementation et des obligations en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Un tableau de bord trimestriel est remis au Conseil de Surveillance portant sur les indicateurs d'activité LCB/FT ainsi que les actions réalisées.

Gouvernance et Responsabilité Sociale

Gouvernance d'AMEN BANK

Amen Bank a opté, après approbation de son Assemblée Générale Extraordinaire du 31 mai 2012, pour un mode de gouvernance dualiste basé sur un Conseil de Surveillance et un Directoire.

Par ailleurs, Amen Bank a mis en place toutes les actions nécessaires pour consolider les piliers de la bonne gouvernance en se basant sur les dispositions de la Banque Centrale de Tunisie en la matière.

Le Conseil de Surveillance d'Amen Bank comporte deux membres indépendants et un membre représentant les petits porteurs. Les deux membres indépendants assurent la présidence du Comité des Risques et du Comité Permanent d'Audit.

De même, Amen Bank a adopté un code de gouvernance. Ce code traite principalement des questions afférentes à la mission et aux prérogatives du conseil de surveillance, aux différents comités émanant du Conseil, aux procédures d'évaluation régulières du Conseil et des comités, à la politique de gestion des conflits d'intérêts, à la politique de lutte contre les délits d'initiés, à la politique de contrôle interne, aux règles régissant le contrôle de la conformité et à la politique de communication et d'information. Sont également annexés à ce code une charte du membre du Conseil de Surveillance et un code de déontologie de l'exercice de l'activité bancaire.

Conseil de Surveillance

Composition

Monsieur Rachid Ben Yedder	: Président du Conseil de Surveillance
Monsieur Rached Fourati	: Membre indépendant, Vice - Président.
Monsieur Nébil Ben Yedder	: Membre
Madame Zeineb Guellouz	: Membre indépendant
Monsieur Ridha Ben Gaied	: Membre représentant les petits porteurs
Monsieur Mourad M'hiri	: Membre
Madame Selma Babbou	: Représentant permanent de la P.G I. S.A : Société de Participation, de Gestion et d'Investissement
Monsieur Hakim Ben YEDDER	: Représentant permanent de la COMAR S.A, Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances
Monsieur Mohamed El Fadhel Khalil	: Représentant permanent de PARENIN S.A, Parc Engins Industriels et Agricoles.
Monsieur Zakaria Belkhodja	: Représentant permanent de la Société Le Pneu.
Monsieur John P. Khoury	: Membre désigné par la Société Financière Internationale, SFI.

Les membres du Conseil de surveillance sont nommés pour un mandat de trois années renouvelables.

Le Conseil s'est réuni cinq fois au cours de 2015 :

Date du Conseil de Surveillance	03/02/2015	17/04/2015	03/06/2015	31/07/2015	29/10/2015	Taux de présence
Nombre de présents	10	10	11	9	8	80%

Mission

Le Conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Banque par le Directoire.

Directoire

Mission et composition

Le Directoire est investi des pouvoirs nécessaires pour agir au nom de la société, accomplir ou autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet et représenter la société en tous pays, vis-à-vis de tous tiers, de tous établissements et administrations publics ou privés et de tous Etats. Sa compétence s'étend à tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'Assemblée Générale et au Conseil de Surveillance par la loi ou par les Statuts d'Amen Bank.

Il se compose de quatre membres :

- M. Ahmed El Karm, Président du Directoire
- M. Karim Ben Yedder, Directeur Général adjoint, Membre du Directoire
- M. Mehrez Riahi, membre du directoire
- M. Néji Ghandri, membre du directoire

Fonctionnement

Le Directoire est assisté par les comités suivants :

- Comité du Directoire
- Comité des Directeurs Centraux
- Comité Supérieur de Financement
- Comité de Gestion du Patrimoine
- Comité Supérieur des Risques
- Comité de Recouvrement
- Comité Organisation, Normes, Méthodes et Nouveaux Produits

L'organigramme d'Amen Bank se présente comme suit :

- Directeur Central de Financement
 - Directeur Central de la Clientèle
 - Directeur Central du Marché des Capitaux
 - Directeur Central Juridique
 - Directeur Central de l'Organisation et du Système d'information
 - Directeur Central Administratif
 - Directeur responsable de l'organe du contrôle de la conformité
 - Directeur de l'Audit
 - Directeur des risques
 - Directeur du Contrôle
 - Directeur du Recouvrement
 - Directeur de Financement
 - Directeur des opérations courantes
 - Directeur des Relations Internationales
 - Directeur des Opérations de la Clientèle
 - Directeur Marketing et Communication
 - Directeur de Maîtrise d'ouvrage et de l'Organisation
 - Directeur des projets Informatiques
 - Directeur de l'exploitation informatique
 - Directeur des Ressources Humaines
 - Directeur financier
 - Directeur des Systèmes de Paiement
 - Directeur des Garanties
 - Directrice de la Gestion Juridique
 - Directeur de la qualité
 - Directeur Central de la Zone Tunis I
 - Directeur Central de la Zone Tunis II
 - Directeur de la Zone Tunis III
 - Directeur de la Zone Tunis IV
 - Directeur de la Zone Tunis V
 - Directeur de la Zone Tunis VI
 - Directeur de la Zone Tunis VII
 - Directeur de la Zone Nord
- M. Zied Kassar
 - M. Khaled Boukhris
 - M. Hatem Zaara
 - M. Sami Gasmı
 - M. Salaheddine Beji
 - M. Samir Ouertatani
 - M. Omar Dahmen
 - Mme Houda Machat
 - Mme Latifa Dahmen
 - M. Ilyes Jrad
 - Mme Bisma Babbou
 - M Mehdi Ammar
 - M. Jalel Mankai
 - Mme Boutheina Bouhlel
 - M. Slim Jomaa
 - M. Khaled Mokaddem
 - M. Lotfi Ben Jannet
 - M. Mounir Chtioui
 - M. Belhassen Dridi
 - M. Anis Braham
 - M. Mourad Trabelsi
 - M. Taoufik Fourati
 - M. Moncef Tahri
 - Mme Sana Choukaier
 - M. Mohamed Safroui
 - M. Youssef Ben Ghorbel
 - M. Atef Khemiri
 - M. Sami Hriga
 - M. Chokri Laadhari
 - M. Naoufel Khalef Babbou
 - M. Zouheir Ben Abdallah
 - M. Youssef Baatour
 - M. Mehdi Ettri

- Directeur de la Zone Cap bon
- Directeur de la Zone Sousse
- Directeur de la Zone Sahel
- Directeur de la Zone Centre
- Directeur de la Zone Sfax
- Directeur de la Zone Sud

M. Imed Mahmoud
 M. Radhi Ben Ali
 M. Taoufik Belaanes
 M. Mohamed Karoui
 M. Naoufel Hajji
 M. Jamel Maaloul

Comités spécialisés

Comité Permanent d'Audit

Composition

Ce comité est constitué de 3 membres du Conseil de Surveillance désignés pour une durée de 3 ans renouvelable. Le comité est composé des membres suivants :

- M. Rached FOURATI : Membre indépendant, Président
- Mme Selma BABBOU : Membre représentant la PGI
- M. Zakaria BELKHODJA : Membre représentant la société LE PNEU
- M. Lotfi BEN HADJ KACEM : Conseiller

Ce comité est rattaché au Conseil de Surveillance et exerce son activité en toute indépendance.

Le secrétariat est assuré par le Directeur de l'Audit d'Amen Bank.

Mission

Le Comité Permanent d'Audit veille régulièrement à :

- La vérification de la clarté des informations fournies et à l'appréciation de la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques ;
- L'examen des insuffisances du fonctionnement du système de contrôle interne relevées par les différentes structures de la banque et autres organes chargés des missions de contrôle et l'adoption des actions correctives ;
- Le contrôle et la coordination des activités de la structure d'audit interne et le cas échéant des travaux des autres structures de la banque chargées des missions de contrôle.

Le comité donne son avis au conseil sur :

- La désignation du responsable de la structure chargée de l'audit interne, des auditeurs internes ainsi que de leur promotion et de leur rémunération et veille à ce que la structure d'audit interne soit dotée de moyens humains et logistiques pour s'acquitter efficacement de sa mission.
- La nomination des commissaires aux comptes et donne un avis sur le programme et les résultats de leurs contrôles.

Activité en 2015

Au cours de l'exercice 2015, le Comité Permanent d'Audit s'est réuni six fois sur convocation de son Président. Au cours de ces réunions, le comité a examiné les états financiers trimestriels, semestriels et annuels et a apprécié l'évolution périodique des créances classées et des ratios réglementaires trimestriels ainsi que celle des engagements des groupes et autres bénéficiaires d'un montant égal ou supérieur à 5MDT.

Le Comité a également mis l'accent sur l'état d'avancement de la mise en place des recommandations formulées par les Co-commissaires aux Comptes dans leurs lettres de Direction de l'exercice 2014 et a apprécié les efforts déployés par les Directions de la banque pour la régularisation des insuffisances relevée.

D'autre part, le comité a validé les rapports d'activité du Comité Permanent d'Audit et de la Direction de l'Audit ainsi que le degré de réalisation du plan d'audit arrêté par la Direction de l'Audit.

Le comité a pris connaissance des actions réalisées et celles projetées pour la mise en œuvre des préconisations de la Direction de l'Audit. Il a, à cet effet, donné des directives pour le respect des délais édictés par le Directoire pour la

réalisation de ces préconisations.

Comité Exécutif de crédit

Composition

Ce comité est présidé par Monsieur Ahmed EL KARM, Président du Directoire. Il est composé des membres suivants :

- Monsieur Nébil BEN YEDDER, membre
- Monsieur Ridha BEN GAIED, membre
- Monsieur Mohamed El Fadhel KHALIL, représentant la Société PARENIN, membre
- Monsieur Khalil AMMAR, conseiller

Mission

Le Comité Exécutif de Crédit se prononce sur l'activité de financement d'AMEN BANK tout en veillant au respect des conditions et plafonds établis par le conseil de surveillance dans le cadre de la politique de financement de la banque.

Le Comité se réunit au moins six fois par an.

Le comité Exécutif de Crédit émet obligatoirement son avis sur :

- Les nouveaux crédits dépassant 10 millions de dinars ;
- Les crédits aux clients dont les engagements auprès d'Amen Bank dépassent 15 millions de dinars ;
- Les crédits de restructuration financière dont les montants sont supérieurs à 5 millions de dinars ;
- Les crédits accordés aux personnes liées à Amen Bank ;
- Les crédits accordés aux clients ayant des créances classées, dont les montants dépassent 100 000 dinars.

Le Comité Exécutif de Crédit présente régulièrement au Conseil de Surveillance les procès verbaux de ses réunions et un rapport détaillé sur son activité.

Activité en 2015

Au cours de l'année 2015, le Comité Exécutif de Crédit d'Amen Bank a tenu quatre réunions au cours desquelles, il a statué sur 135 dossiers de financement, totalisant un montant global de 924,4 millions de dinars, contre 132 dossiers présentés en 2014 totalisant 900,1 millions de dinars, soit une progression de 2% en nombre de dossiers et de 3% en volumes. Le Comité a également examiné en 2015 dix études sectorielles et stratégiques.

Comité de risques

Composition

Le comité des risques est présidé par Madame Zeineb GUELLOUZ, membre indépendant du Conseil de Surveillance. Il est composé des membres du Conseil de Surveillance suivants :

- Monsieur Hakim BEN YEDDER, Représentant de la COMAR ;
- Monsieur John P. KHOURY, Membre indépendant désigné par la SFI ;
- Monsieur Walid CHAOUECH, Conseiller.

Mission

Il a pour mission d'aider le Conseil à s'acquitter de ses responsabilités relatives à la gestion et à la surveillance des risques et au respect de la réglementation et des politiques arrêtées en la matière.

Il est chargé d'assister le Conseil notamment dans :

- La conception et la mise à jour d'une stratégie de gestion de tous les risques et la fixation des limites d'exposition et des plafonds opérationnels ;
- L'approbation des systèmes de mesures et de surveillance des risques ;
- Le contrôle du respect par le Directoire de la stratégie de gestion des risques arrêtée ;
- L'analyse de l'exposition d'Amen Bank à tous les risques y compris les risques de crédit, de marché, de liquidité, et le

risque opérationnel ainsi que la conformité de l'exposition à la stratégie arrêtée en la matière ;

- L'évaluation de la politique de provisionnement et l'adéquation permanente des fonds propres par rapport au profil des risques de la banque ;
- L'étude des risques découlant des décisions stratégiques des organes concernés ;
- L'approbation des Plans de Continuité d'Activité ;
- La désignation du responsable de la structure chargée de la surveillance et le suivi des risques ainsi que de sa rémunération ;
- Le suivi des crédits accordés aux clients dont les engagements auprès des établissements de crédit dépassent les montants prévus à l'article 7 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N°91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements ;

Le Comité des risques présente régulièrement au Conseil de Surveillance, les procès verbaux de ses réunions et un rapport détaillé sur son activité.

Activité en 2015

Durant l'année 2015, l'essentiel de l'activité du Comité des Risques a porté sur la réalisation du second pilier de sa stratégie, dédié à l'intégration de l'activité risque dans les processus et métiers d'Amen Bank. Ses travaux ont porté notamment sur :

- L'examen des ratios réglementaires et contractuels et la surveillance des indicateurs de risques ;
- L'examen des rapports sur le Contrôle Interne et sur la mesure et la surveillance des Risques pour l'année 2014 destiné à la Banque Centrale de Tunisie ainsi que le rapport de performance environnementale et sociale destiné au conseil de surveillance et à la SFI ;
- L'examen des politiques spécifiques relatives à la gestion du risque de crédit, au cadre général de gestion actif passif et à la gestion du risque opérationnel ;
- Le suivi des indicateurs de risque de crédit en particulier la cartographie des créances, l'évolution de la qualité du portefeuille, le suivi des engagements groupe et l'évolution de la notation interne du portefeuille ;
- Le suivi du nouveau ratio de liquidité à CT le LCR entré en vigueur depuis janvier 2015 et l'analyse de son évolution en rapport avec la stratégie de la banque pour mieux maîtriser le coût des ressources et pour élargir le portefeuille des créances éligibles au refinancement ;
- L'examen des travaux réalisés pour le développement et l'implémentation du gap de liquidité, gap de taux et pour l'estimation de la sensibilité de la marge nette d'intérêt (MNI) ;
- L'examen des modèles développés pour l'écoulement des comptes à vue et des hypothèses appliqués pour la construction des états de gap statiques ;
- L'examen des estimations de la valeur à risque (VaR) du portefeuille des actions cotées et du portefeuille de change au comptant pour la mesure du risque de marché ;
- Le suivi de la mise en place des limites relatives à l'activité change ;
- L'examen du reporting sur les incidents déclarés au niveau de la base des incidents des risques opérationnels et le suivi des incidents majeurs survenus ainsi que des mesures prises pour renforcer le dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques ;

Comité de rémunération

Le comité de rémunération se charge de proposer au Conseil de Surveillance les émoluments des membres du Directoire et des cadres supérieurs d'Amen Bank. Il est présidé par Monsieur Rachid Ben Yedder, Président du Conseil et est composé de Messieurs Rached Fourati, Nébil Ben Yedder et Ridha Ben Gaied, membres du Conseil de Surveillance.

Organe permanent de contrôle de la conformité

Mission

Il a pour mission de:

- Vérifier l'exécution des obligations légales d'Amen Bank et le respect des bonnes pratiques et des chartes professionnelles et morales ;

- Identifier et déterminer les risques de non conformité aux lois, règlements et règles de bon fonctionnement de la profession et évaluer leurs conséquences sur l'activité d'Amen Bank ;
- Adresser des rapports au Conseil de Surveillance et préparer des actions à même de permettre une maîtrise ainsi qu'une correction des risques de non-conformité ;
- Assister les services et les autres structures d'Amen Bank pour assurer la conformité aux lois, aux règles de bonnes pratiques et aux chartes professionnelles et morales, approuvées par Amen Bank ;
- Mener des actions de formation pour le personnel, notamment celui chargé du contrôle de la conformité.

Activité en 2015

En 2015, l'organe de la conformité s'est penché particulièrement sur les aspects de la prévention, l'assistance, la veille réglementaire et le pilotage, notamment :

- Le rapport BCT sur la surveillance des risques et en particulier le risque de blanchiment d'argent et de lutte contre le terrorisme,
- Promulgation des circulaires relatives aux opérations spécifiques,
- Les changements opérés au niveau du code déontologique relatif au blanchiment d'argent,
- Le programme de formation à la lutte contre le blanchiment d'argent,
- Le questionnaire BCT relatif aux règles du contrôle interne pour la gestion du risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme,
- L'adhésion de la banque à la réglementation FATCA et mise en place de la réglementation,
- Le renforcement des règles de bonne gouvernance et la gestion des limites par les instances d'Amen Bank,
- Externalisation de certaines activités de la banque,
- Suivi de la banque en ligne (Amen First Bank),
- Respect des délais au niveau des reporting BCT et CMF,
- Suivi de la conformité du ratio de liquidité LCR.

Ressources humaines

Évolution de l'effectif

Au terme de 2015, l'effectif des employés statutaires d'Amen Bank s'est établi à 1155 personnes, contre 1116 personnes en 2014, soit une évolution de 3,5%.

Cette évolution s'explique par le fait que les entrées, qui se sont établies à 79 personnes, dont 49 diplômés du supérieur, ont compensé, voire dépassé les sorties, lesquelles n'ont concerné que 41 salariés.

En ajoutant les stagiaires en contrat SIVP, l'effectif global de la banque, s'est établi à 1197 personnes au terme de l'année 2015, contre 1174 au terme de 2014.

Le ratio de turn-over, soit le taux de rotation de l'emploi, s'est établi à 5,4% en 2015, contre 4,8 % en 2014.

Exprimé par le rapport entre l'effectif des salariés titulaires et l'effectif global, le ratio de stabilité de l'effectif s'est établi à 88,2% en 2015, contre 89,4% en 2014.

Structure de l'effectif

Au terme de 2015, l'effectif de la banque a compté 765 salariés titulaires appartenant aux catégories des cadres et des cadres supérieurs, contre 758 salariés en 2014. En ajoutant les contractuels, ce chiffre sera porté à 809 salariés entre cadres et cadres supérieurs, contre 789 personnes en 2014. Ainsi, le taux d'encadrement a représenté 70% de l'effectif des employés statutaires en 2015, contre 70,7% en 2014.

Il convient de noter que les deux catégories des cadres et des cadres supérieurs, comptent 531 cadres diplômés de l'enseignement supérieur (*Maîtrise, Master, Doctorat*), soit 65,6% de l'effectif des cadres et des cadres supérieurs statutaires, contre 468 ou 59,3% en 2014.

Rapportée à l'effectif total des employés statutaires, la population des employés diplômés du supérieur a représenté 46% de l'effectif global en 2015, contre 42% en 2014.

A fin 2015, l'effectif global de la banque se répartit comme suit :

- Siège social : 516 ou 43,1% de l'effectif ;
- Réseau d'agences : 681 ou 56,9% de l'effectif ;

Enfin, la structure de l'effectif de la banque par genre, fait ressortir qu'en 2015, 71,4% de l'effectif est composé de salariés du genre masculin contre 28,6% du genre féminin.

Promotions et Reclassements professionnels

Les promotions professionnelles ont concerné 376 employés sur 436 inscrits au tableau d'aptitude de 2015. Il en découle un taux de reclassement des employés d'exécution, d'encadrement et des cadres de 86,2% en 2015.

Le taux de reclassement des cadres supérieurs a été, quant à lui, de 68,7% en 2015, contre 49,7% en 2014, soit une évolution de 19%.

Globalement, le taux d'avancements de fin d'année, toutes catégories confondues, a été de 81% en 2015, contre 77,3% en 2014. Soit une augmentation de 3,7%.

Frais du personnel

A fin 2015, les frais du personnel se sont établis à 74,262 MD, contre 68,9 MD en 2014, enregistrant ainsi une évolution de 7,8% par rapport à 2014. Cette augmentation provient :

- des augmentations salariales conséquentes aux promotions annuelles, aux recrutements et aux augmentations sectorielles, qui ont concerné tout l'exercice 2015, alors que pour 2014, celles-ci n'ont été effectives qu'à compter du mois de mai,
- des avancements de la fin d'année 2014, dont l'impact financier a été enregistré en 2015,
- du différentiel des charges salariales provisionnées entre 2014 et 2015.

Formation continue

Au terme de l'exercice 2015, les dépenses globales de formation continue et de formation initiale ont atteint 0,4 million de dinars, enregistrant une baisse de 6,9%, par rapport à 2014.

Les dépenses engagées dans le cadre de la formation du personnel proprement dite, qui ont atteint 0,271 million de dinars, sont demeurées quasiment au même niveau qu'en 2014.

L'investissement en formation du personnel a représenté 0,5% des frais du personnel en 2015, contre 0,6% en 2014

Courant 2015, quelque 48 actions de formation internes, ont été organisées. Ces formations ont enregistré la participation 1.357 inscriptions, dont 972 émanant de cadres.

Par ailleurs, 69 employés ont été inscrits à 35 séminaires externes, contre 30 employés à 30 séminaires en 2014.

En sus des formations internes, l'opportunité a été donnée aux cadres d'Amen Bank pour s'inscrire, courant 2015, à des cursus de formation diplômants, dont notamment ceux de Mastère professionnel et d'Executive MBA. Ainsi, pas moins de 21 employés, contre 6 en 2014, ont pu s'inscrire à des formations diplômantes (Cours bancaires et Mastères spécialisés, MBA), ayant occasionné des frais de 170 mille dinars en 2015, contre 106,3 mille dinars en 2014.

Prêts sociaux

Au cours de l'exercice 2015, le total des prêts débloqués a concerné quelque 1434 dossiers, contre 1555 dossiers en 2014. La totalité des prêts débloqués en 2015 a ainsi atteint une enveloppe globale de 22,1 millions de dinars, contre 23,1 millions de dinars en 2014.

Les prêts accordés au personnel sur le fonds social ont atteint 380 dossiers en 2015, contre 327 dossiers en 2014, pour atteindre une enveloppe de 7,1 millions de dinars, contre 5,5 MD en 2014.

Rapport Général des Commissaires aux Comptes

Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2015

Messieurs les actionnaires d'Amen Bank,

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers d'Amen Bank relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers d'Amen Bank, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2015, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **671 172 KDT**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **60 458 KDT**.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion

A notre avis, les états financiers d'Amen Bank sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la banque au 31 décembre 2015, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

4. Paragraphe d'observation

Au cours de l'accomplissement de notre mission, nous avons pris connaissance des infractions commises par les responsables de caisse des agences de Jendouba et de Médenine dont les montants provisoires s'élèvent respectivement à 662 KDT et 442 KDT.

La banque a déposé deux plaintes auprès des procureurs de la République du tribunal de première instance de Jendouba et de Médenine, sous les numéros 8545/2015 et 18773/2015.

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 270 du code des sociétés commerciales et du paragraphe 36 de la norme 10 de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, nous avons révélé ces faits délictueux au procureur de la République du tribunal de première instance de Tunis, par deux lettres en date du 22 mars 2016.

Les montants objet des infractions ont fait l'objet de demandes d'indemnité dans le cadre du contrat d'assurance conclu par la banque à ce titre.

Ces opérations n'ont pas eu d'effet sur le résultat de l'exercice 2015.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

II. Rapport sur les vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Directoire sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

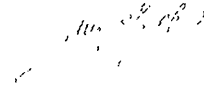
Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la banque à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 17 Mai 2016

AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI



FINOR
Fayçal DERBEL



Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes

Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2015

Messieurs les actionnaires d'Amen Bank,

En application de l'article 29 de la loi n° 2001- 65 relative aux établissements de crédit et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice 2015.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 :

- 1 La convention de gestion de fonds géré « Amen Bank 2014/04 » conclu avec la société "SICAR Amen" dans laquelle "Amen Bank" détient **88,20%** du capital a fait l'objet d'un avenant, en date du 12 Aout 2015, en vertu duquel le montant dudit fonds initialement fixé à **70 MDT** a été ramené à un montant global de **63 MDT**.
- 2 Au cours de 2015, « Amen Bank » a procédé à la cession de créances au profit de la société « Le Recouvrement », totalisant **67 689 KDT** et totalement couvertes par des provisions et des agios réservés. Le prix de cession est fixé au dinar symbolique. Cette opération n'a pas eu d'effet sur le résultat de l'exercice.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs:

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 :

Société «PGI Holding»

"Amen Bank" a réalisé avec la société "PGI Holding" qui détient **20,27%** du capital de la banque, les conventions et opérations suivantes :

- 1 "PGI Holding" fournit des moyens matériels, humains et informatiques dans le but d'assister la banque dans le domaine du développement, le domaine informatique et en matière juridique.
En contrepartie de ces services, "PGI Holding" perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la banque avec un plafond de 150 KDT hors taxes. Le montant des frais supportés par la banque au titre de l'exercice 2015, s'élève à **150 KDT** (HT).
- 2 "Amen Bank" loue auprès de la société "PGI Holding" une partie du rez-de-chaussée de l'immeuble sis au n°150, avenue de la liberté, Tunis. Le montant du loyer au titre de l'exercice 2015 s'élève à **123 KDT** (HT).

Société «COMAR»

"Amen Bank" a réalisé avec la société "COMAR" qui détient **27,85%** du capital de la banque, les conventions et opérations suivantes :

- 1 Des contrats de location en vertu desquels "COMAR" occupe trois locaux, propriétés d'"Amen Bank". Les revenus de loyers de ces immeubles au titre de l'exercice 2015 s'élèvent à **21 KDT** (HT).
- 2 Diverses polices d'assurance détaillées comme suit :
 - Des polices d'assurance auto, multi garanties, vol, matériel informatique et monétique dont la prime annuelle globale au titre de l'exercice 2015 s'élève à **1 023 KDT**;
 - Des polices d'assurance maladie, invalidité et décès au profit du personnel de la banque. Le montant global des cotisations versées à la "COMAR" au titre de l'exercice 2015, s'élève à **1 559 KDT**.

Société «SICAR Amen»

La banque a réalisé avec la société "SICAR Amen" dans laquelle elle détient **88,20%** du capital les conventions et opérations suivantes :

1 Dix-huit (18) conventions de gestion de fonds portant sur un encours confié de **243 930 KDT**. La commission de gestion au titre de 2015, calculée sur la base d'un taux annuel de **1%** des montants gérés, s'élève à **2 373 KDT** (HT).

2 En vertu d'une convention de gestion en date du 18 juin 1999, "Amen Bank" est chargée de la gestion financière, administrative et commerciale de la société "SICAR Amen". En contrepartie de ces services, la banque perçoit les rémunérations suivantes:

- Une rémunération annuelle forfaitaire de **50 KDT** hors taxes;
- Une commission fixe de 500 dinars hors taxes par dossier de participation présenté au Conseil d'Administration. Cette commission est portée à **4 KDT** hors taxes (avenant 2007) si le dossier est transmis pour déblocage effectif;
- Un intéressement représentant 7% hors taxes de la plus-value réalisée sur le portefeuille.

La rémunération au titre de l'exercice 2015, s'élève à **107 KDT** (HT).

Société «Le recouvrement»

La banque a conclu en date du 1^{er} janvier 2007 avec la société "Le recouvrement" dans laquelle elle détient **99,88%** du capital, une convention de gestion comptable et fiscale. En vertu de cette convention, "Amen Bank" est chargée de la tenue de la comptabilité, de l'arrêté des comptes, de la préparation de la liasse de consolidation et de la préparation des déclarations fiscales de la société "Le recouvrement". En contrepartie de ses services, la banque perçoit une rémunération annuelle de **1 500 dinars** (HT).

Société «Tunisys»

Amen Bank a réalisé avec la société "Tunisys", dans laquelle elle détient **29,85%** du capital, des opérations d'acquisition, d'entretien et de maintenance de matériel informatique au cours de l'exercice 2015 pour un montant de **1 325 KDT** (TTC).

SICAV's

En vertu des conventions de dépositaire conclues avec "SICAV Amen Première" et "SICAV Amen", les rémunérations revenant à l'Amen Bank au titre de l'exercice 2015 se détaillent comme suit :

OPCVM	Fonctions de	Base de rémunération	Commission 2015 (hors TVA)
SICAV Amen première	Dépositaire	Rémunération variable en fonction du montant de l'actif net et plafonnée à 25 KDT HT	25 KDT
	Distributeur	0,5% de l'actif net HT	1 191KDT
SICAV Amen	Dépositaire	Rémunération variable en fonction du montant de l'actif net et plafonnée à 25 KDT HT	25 KDT
	Distributeur	0,5% de l'actif net HT	233 KDT

Société «AMEN FINANCE COMPANY»

Une convention de gestion a été conclue avec la société "AMEN FINANCE COMPANY" dans laquelle la banque détient **30%** du capital et ayant des dirigeants communs. En vertu de cette convention, "AMEN BANK" se charge de l'exécution de l'ensemble des tâches relatives à la gestion financière, administrative et commerciale des fonds que la société "AMEN FINANCE COMPANY" lui confie. En contrepartie des prestations effectuées, "AMEN BANK" perçoit une rémunération annuelle fixe de **30 KDT** hors taxes, ainsi qu'une rémunération fixe de **5 KDT** hors taxes par dossier de participation présenté au conseil d'administration.

Le montant des revenus constaté par "Amen Bank" au titre de l'exercice 2015, s'élève à **30 KDT**.

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants:

1 Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants, tels que fixés par l'article 200 nouveau II § 5 du code des sociétés commerciales, se détaillent comme suit

- La rémunération du Président du Conseil de Surveillance a été fixée par décision du Comité de Rémunération en date du 30 juillet 2012.
 - Les membres du Conseil de Surveillance, les membres du Comité Permanent d'Audit et les membres du comité des risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil de Surveillance et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire
 - La rémunération et avantages accordés aux membres du Directoire sont fixés par décision du Comité de Rémunération. Ces rémunérations et avantages sont composés d'un salaire annuel fixe, d'une prime de bilan complémentaire, d'une gratification de fin d'année, d'une prime d'intéressement indexée sur le résultat net de l'exercice et des jetons de présence reçus des filiales.
 - Le Président du Conseil de Surveillance et les membres du Directoire bénéficient chacun d'une voiture de fonction et d'une voiture de service avec prise en charge des frais y afférents ainsi que de la prise en charge des frais d'utilité
- 2 Les obligations et engagements d'Amen Bank envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2015, se présentent comme suit (en TND) :

	Président du Conseil de Surveillance		Membres du Conseil de Surveillance et des différents comités	
	Charge 2015	Passif au 31/12/2015	Charge 2015	Passif au 31/12/2015
Avantages à court terme	300 000	-	320 000	525 000
Avantages postérieurs à l'emploi				
Autres avantages à long terme				
Indemnités de fin de contrat de travail				
Paiements en actions				
TOTAL	300 000	-	320 000	525 000

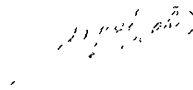
	Président du Directoire			Membres du Directoire		
	Charge brute 2015	Charges sociales 2015	Passif au 31/12/2015	Charge brute 2015	Charges sociales 2015	Passif au 31/12/2015
Avantages à court terme	743 467	93 942	710 744	1 515 761	317 716	1 510 875
Avantages postérieurs à l'emploi						
Autres avantages à long terme						
Indemnités de fin de contrat de travail						
Paiements en actions						
TOTAL	743 467	93 942	710 744	1 515 761	317 716	1 510 875

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédits, des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 17 Mai 2016

AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI

FINOR
Fayçal DERBEL

Bilan arrêté au 31.12.2015

		(Unités en milliers de Dinars Tunisiens)				
Désignation	Notes	31-déc		Variation		
		2015	2014	absolu	%	
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(1-1)	107 781	193 852	(86 071)	-44,4
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	(1-2)	193 873	204 020	(10 147)	-5,0
AC3	Créances sur la clientèle	(1-3)	5 971 463	6 116 034	(144 571)	-2,4
AC4	Portefeuille titres commercial	(1-4)	905 996	691 714	214 282	31,0
AC5	Portefeuille d 'investissement	(1-5)	570 774	587 287	(16 513)	-2,8
AC6	Valeurs immobilisées	(1-6)	117 566	113 024	4 542	4,0
AC7	Autres actifs	(1-7)	72 601	88 946	(16 345)	-18,4
	TOTAL ACTIFS		7 940 054	7 994 877	(54 823)	-0,7
PA1	Banque Centrale et CCP	(2-1)	500 194	427 124	73 070	17,1
	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	(2-2)	509 230	242 599	266 631	109,9
PA3	Dépôts de la clientèle	(2-3)	5 142 391	5 534 662	(392 271)	-7,1
PA4	Emprunts et Ressources spéciales	(2-4)	911 881	895 487	16 394	1,8
PA5	Autres passifs	(2-5)	205 186	259 758	(54 572)	-21,0
	TOTAL PASSIFS		7 268 882	7 359 630	(90 748)	-1,2
CP1	Capital		122 220	122 220	-	0,0
CP2	Réserves		488 066	423 431	64 635	15,3
CP4	Autres capitaux propres		423	423	-	0,0
CP5	Résultats reportés		5	2	3	150,0
CP6	Résultat de l'exercice		60 458	89 171	(28 713)	-32,2
	TOTAL CAPITAUX PROPRES	(3)	671 172	635 247	35 925	5,7
	TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		7 940 054	7 994 877	(54 823)	-0,7

Etat des engagements hors bilan arrêté au 31.12.2015

		(Unités en milliers de Dinars Tunisiens)				
Désignation	Notes	31-déc		Variation		
		2015	2014	absolu	%	
	<u>PASSIFS EVENTUELS</u>					
HB 01-	Cautions, Avals et autres garanties données	(4-1)	482 485	592 643	-110 158	-18,6
HB 02-	Crédits documentaires	(4-2)	245 703	401 264	-155 561	-38,8
HB 03-	Actifs donnés en garantie	(4-3)	500 000	427 000	73 000	17,1
	TOTAL PASSIFS EVENTUELS		1 228 188	1 420 907	-192 719	-13,6
	<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>	(4-4)				
HB 04-	Engagements de financement donnés		276 873	203 512	73 361	36,0
HB 05-	Engagements sur titres		9 380	13 798	-4 418	-32,0
	TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		286 253	217 310	68 943	31,7
	<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>					
HB 06-	Engagements de financement reçus	(4-5)	45 494	155	45 339	29251,0
HB 07-	Garanties reçues	(4-6)	3 424 934	1 330 178	2 094 756	157,5

Etat de résultat Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015

		(Unités en milliers de Dinars Tunisiens)			
Désignation	Notes	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre		Variation	
		2015	2014	absolu	%
PRODUITS D'EXPLOITATION					
BANCAIRE		602 374	586 953	15 421	2,6
PR1	Intérêts et revenus assimilés (5-1)	445 804	446 390	-586	-0,1
PR2	Commissions en produits (5-2)	71 753	66 712	5 041	7,6
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières (5-3)	62 821	49 670	13 151	26,5
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement (5-4)	21 996	24 181	-2 185	-9,0
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		(346 439)	(334 269)	-12 170	3,6
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées (5-5)	(339 200)	(327 040)	-12 160	3,7
CH2	Commissions encourues	(7 239)	(7 229)	-10	0,1
PRODUIT NET BANCAIRE		255 935	252 684	3 251	1,3
PR5/CH4	Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif (5-6)	(88 270)	(65 685)	(22 585)	34,4
PR6/CH5	Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement (5-7)	(5 300)	2 062	(7 362)	-357,0
PR7	Autres produits d'exploitation	1 600	1 966	(366)	-18,6
CH6	Frais de personnel (5-8)	(73 842)	(68 872)	(4 970)	7,2
CH7	Charges générales d'exploitation (5-8)	(17 945)	(17 186)	(759)	4,4
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations (5-8)	(6 403)	(5 753)	(650)	11,3
RESULTAT D'EXPLOITATION		65 775	99 216	(33 441)	-33,7
PR8/CH9	Solde en gain \ pertes provenant des autres éléments ordinaires (5-9)	(1 380)	(1 507)	127	-8,4
CH11	Impôt sur les bénéfices	(3 937)	(8 538)	4 601	-53,9
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		60 458	89 171	(28 713)	-32,2
Solde en gain \ perte provenant des éléments extraordinaires		-	-	-	
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		60 458	89 171	-28 713	-32,2
Effet des modifications comptables		-	-	-	
RESULTAT NET APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		60 458	89 171	-28 713	-32,2
RESULTAT DE BASE PAR ACTION (en dinars)		2,473	3,648	-1	-32,2
RESULTAT DILUE PAR ACTION (en dinars)		2,473	3,648	-1	-32,2

Etat de Flux de Trésorerie

Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015

Désignation	Notes	(Unités en milliers de Dinars Tunisiens)				
		2015	31-déc	2014	Variation absolu	%
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	(6-1)					
Produits d'exploitation bancaire encaissés (Hors revenus portefeuille d'investissement)		521 986		510 397	11 589	2,3
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(348 718)		(323 175)	-25 543	7,9
Dépôts / Retraits des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		(5 329)		26 260	-31 589	-120,3
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		68 946		(697 714)	766 660	-109,9
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		(390 767)		558 412	-949 179	-170,0
Titres de placements		(154 615)		(210 352)	55 737	-26,5
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(73 842)		(72 986)	-856	1,2
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(40 227)		37 438 (*)	-77 665	-207,4
Impôt sur le bénéfice		(9 006)		(6 249)	-2 757	44,1
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		(431 572)		(177 969)	-253 603	142,5
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	(6-2)					
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		21 806		30 775	-8 969	-29,1
Acquisition / cessions sur portefeuille d'investissement		11 404		(41 326)	52 730	-127,6
Acquisition / cessions sur immobilisations		(10 946)		(7 012)	-3 934	56,1
FLUX DE TRÉSORERIE NET AFFECTES AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		22 264		(17 563)	39 827	-226,8
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	(6-3)					
Émission d'emprunts		60 000		-	60 000	
Remboursement d'emprunts		(26 171)		(26 696)	525	-2,0
Augmentation / diminution ressources spéciales		(19 496)		76 835	(96 331)	-125,4
Dividendes versés		(24 444)		(22 457)	(1 987)	8,8
Mouvements sur fond social et de retraite		(89)		74	(163)	-220,3
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		(10 200)		27 756	(37 956)	-136,7
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		(416 671)		(167 776)	(248 895)	148,3
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	(6-4)	(419 840)		(252 064)	(167 776)	66,6
LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS EN FIN DE PÉRIODE	(6-4)	(836 511)		(419 840) (*)	(416 671)	99,2

(*) Les chiffres ont été retraités pour des besoins de comparabilité

Notes aux états financiers au 31 décembre 2015

I. PRESENTATION DE LA BANQUE

Amen Bank est une société anonyme au capital de 122.220.000 dinars, créée le 06 juin 1967, conformément à la loi N°67-51 du 7 décembre 1967 portant réglementation de la profession bancaire telle qu'abrogée par la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit et modifiée par la loi 2006-19 du 2 mai 2006.

Le siège social de la banque est sis à l'avenue Mohamed V, 1002, Tunis.

Amen Bank est une banque de dépôt privée. Son capital social, divisé en 24.444.000 actions d'une valeur nominale de cinq (5) dinars chacune, est détenu à hauteur de 11% par des actionnaires étrangers.

Actionnaires	Montant	Pourcentage
Actionnaires Tunisiens	108 887	89%
Actionnaires Étrangers	13 333	11%
Total	122 220	100%

II. REFERENTIEL COMPTABLE D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers d'Amen Bank sont préparés et présentés conformément au système comptable des entreprises approuvé par la loi n° 96- 112 du 30 décembre 1996.

III. METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers sont arrêtés au 31 décembre 2015 en appliquant les conventions et principes comptables prévus par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des méthodes comptables prévus par les normes comptables notamment les normes sectorielles relatives aux établissements bancaires (Normes 21 à 25). Les méthodes comptables les plus significatives se résument comme suit :

1- Créances à la clientèle

1-1 Règles de présentation des créances à la clientèle

Les crédits de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales déductions faites des intérêts décomptés d'avance et non encore échus.

Les crédits à moyen et long terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des intérêts courus et non échus.

Les crédits à moyen terme utilisés progressivement par tranche sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée.

Les agios réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractive.

1-2 Classification et évaluation des créances

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire de la BCT 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

Actifs courants :

Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

Actifs classés :

Classe B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Classe B2 : Actifs incertains

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe 1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- Un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- L'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- Des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- Des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- La détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- L'existence de retards de paiement en principal ou en intérêts entre 90 et 180 jours.

Classe B3 : Actifs préoccupants

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

Classe B4 : Actifs compromis

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par Amen Bank correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Pour les engagements supérieurs à 15 KDT, les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants

- Actifs incertains 20% ;
- Actifs préoccupants 50% ;
- Actifs compromis 100%.

Pour les engagements inférieurs à 15 KDT, la banque détermine la provision requise en appliquant le taux de provision moyen des engagements de plus de 15 KDT aux encours hors les crédits de présalaire et CREDIM (crédit habitat aux particuliers) et ce compte tenu de la qualité de ces risques et des perspectives de recouvrement.

Les garanties prises en compte par la banque se détaillent comme suit :

- Les dépôts affectés auprès d'Amen Bank (bons de caisse, comptes à terme, comptes épargne,) ;
- Les garanties reçues de l'Etat Tunisien ;
- Les garanties reçues des banques et assurances ;
- Les garanties reçues du FNG (Fonds national de garantie) et la SOTUGAR ;
- Les garanties réelles : Selon les règles édictées par la BCT, les garanties immobilières ne peuvent être prises en compte que si elles remplissent au moins l'une des conditions suivantes :
 - Elle est inscrite sur le titre foncier ;
 - Elle est inscrite par l'intervention de deux notaires sur un titre arabe ,
 - Il existe une promesse d'hypothèque sur un terrain acquis auprès de l'un des organismes suivants : AFI, AFT, AFH.

Par ailleurs, certaines garanties ont été retenues, depuis l'exercice 2006, en application des articles 327 et 328 du code des procédures civiles et commerciales, sous forme d'oppositions conservatoires. Cette forme de garantie a

été retenue compte tenu d'une hypothèse sous-jacente, à savoir, un taux historique de réalisation élevé et compte tenu des conditions cumulatives suivantes :

- Les engagements de la relation emprunteuse sont concentrés exclusivement chez Amen Bank ;
- L'opposition conservatoire est inscrite sur le titre foncier qui ne doit pas comporter d'autres charges hypothécaires au profit d'autres créanciers ;
- La date d'inscription de l'opposition conservatoire remonte à moins de deux ans ;
- Une évaluation récente du titre objet de l'opposition conservatoire ;
- Une décote de 10% de la valeur du titre objet de l'opposition conservatoire.

1-3 Comptabilisation des créances irrécouvrables passées par perte

Les créances irrécouvrables inférieures ou égales à 500 dinars et les autres créances irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement sont passées par perte. Parallèlement, les provisions et agios réservés y afférents font l'objet de reprise.

1-4 Comptabilisation des revenus des prêts accordés à la clientèle

Les intérêts sur crédits de gestion à court terme sont décomptés d'avance. Ceux ci sont passés en produits pour leur montant total et font l'objet de régularisation pour tenir compte des intérêts non courus à la date d'arrêté des états financiers.

Les intérêts sur crédits à moyen terme matérialisés par des effets ou titres de crédit, sont perçus à terme. Ceux ci sont passés en produits au fur et à mesure de leurs échéances. La partie des intérêts courus mais non encore échus à la date de l'arrêté des états financiers font l'objet de régularisation.

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte intitulé «agios réservés».

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses, sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat. Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement parmi les produits de la banque puis cernés par le biais d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés. A cet effet, les encaissements réalisés sur les créances sont systématiquement imputés, en premier lieu, sur les agios réservés déjà constitués.

1-5 Suivi des mesures conjoncturelles édictées en 2011:

1.5.1 Provision collective :

La provision collective, appliquée pour l'exercice 2011 en tant que mesure conjoncturelle est désormais une disposition permanente à observer pour couvrir les risques latents sur les engagements classe 0 et 1.

Ainsi, et en application des dispositions de la circulaire BCT N° 2012-20, la banque a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de l'article 8 de la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991.

Pour l'évaluation du montant de la provision requise, la banque a appliqué la méthodologie référentielle édictée par la BCT.

Cette méthodologie prévoit :

- Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par nature du débiteur et par secteur d'activité;
- Le calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1;
- La détermination d'un facteur scalaire par groupe traduisant l'aggravation des risques en 2015. Ce facteur scalaire ne peut être inférieur à 1;
- La détermination d'un taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel par groupe et l'application de ce taux à l'encours des engagements 0 et 1 du groupe considéré.

Le montant des provisions collectives est revu à chaque date d'arrêté des comptes annuels.

L'augmentation de la provision collective requise entraîne une dotation complémentaire imputée sur les charges de l'exercice et inversement la baisse de la provision collective requise entraîne une reprise correspondant à la baisse et imputée sur les produits de l'exercice.

L'application de ces règles a donné lieu à un montant de provision collective de 52 951 KDT. Ainsi et compte tenu de la provision collective de 37 816 KDT constituée en 2014, une provision complémentaire nette de 15 135 KDT a été dotée au titre de l'année 2015 dont 12 040 KDT au titre des créances sur le secteur touristique.

1.5.2 Les crédits rééchelonnés au cours de 2011 et le suivi en 2015:

En 2011, et en application des dispositions de la circulaire de la BCT N° 2011-04, deux mesures ont été appliquées :

Première mesure :

Les rééchelonnements réalisés par la banque conformément à ladite circulaire n'ont pas donné lieu ni à la classification de l'entreprise concernée en classe 2, 3 ou 4 au sens de la circulaire 91-24 ni à la révision de la classification attribuée à l'entreprise au 31 décembre 2010

En 2015, cette mesure n'est plus en vigueur. La banque a procédé à la classification de tous les engagements conformément aux dispositions de la circulaire 91-24.

Deuxième mesure :

Les produits, agios débiteurs et intérêts impayés sur les rééchelonnements octroyés dans le cadre de la circulaire 2011-04 ont été réservés.

Une reprise de 552 KDT a été constatée au cours de 2015.

1-6 : Provisions additionnelles :

En vertu des dispositions de la circulaire de la BCT N° 2013-21 du 30 décembre 2013, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieures ou égale à 8 ans.

L'application de ces règles a donné lieu à un montant de provision de 105 286 KDT. Ainsi et compte tenu de la provision additionnelles de 98 651 KDT constituée en 2014, une provision complémentaire nette de 6 635 KDT a été dotée au titre de l'année 2015.

1.7 : Mesures exceptionnelles pour le secteur touristique

En vertu des dispositions de la circulaire de la BCT N° 2015-12, les établissements de crédit peuvent reporter le paiement des tombées en principal et en intérêts échus ou à échoir en 2015 et 2016 au titre des crédits accordés aux entreprises opérant dans le secteur touristique.

Le remboursement pourra s'effectuer à partir de 2017 sur une période qui prend en considération la capacité de chaque entreprise. De même, les établissements de crédit peuvent accorder de nouveaux crédits exceptionnels remboursables sur 7 ans dont 2 années de grâce dédiés au financement des besoins relatifs à l'activité des entreprises touristiques durant la période allant du 1er juillet 2015 au 31 décembre 2016.

Les établissements de crédit ayant procédé au report d'échéances ou ayant accordé de nouveaux crédits exceptionnels peuvent :

- Maintenir la classification arrêtée à fin décembre 2014 au sens de l'article 8 de la circulaire n° 91- 24 susvisée;

- Geler l'ancienneté au sens de l'article 10 quater de la circulaire n° 91-24 susvisée.

Les établissements de crédit concernés sont tenus de ne pas comptabiliser les intérêts dont le remboursement a été reporté ainsi que les intérêts au titre des nouveaux prêts accordés durant les deux années de grâce parmi leurs revenus sauf en cas de recouvrement effectif.

L'application de ces règles a donné lieu à la constatation d'une dotation d'agios réservés pour 15 484 KDT. En outre, une dotation au provision collective de 12 040 KDT a été constatée à ce titre, au 31/12/2015.

2- Portefeuille titres

2-1 Règles de présentation du portefeuille titres

Les titres à revenu fixe ou à revenu variable sont présentés au bilan soit dans la rubrique portefeuille titres commercial soit dans la rubrique portefeuille titres d'investissement selon leurs durées et l'intention de détention. Les règles de classification appliquées sont les suivantes :

Portefeuille titres commercial :

- **Titres de transaction**

Il s'agit de titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide.

- **Titres de placement**

Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Portefeuille d'investissement :

- **Titres d'investissements :**

Il s'agit de titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention.

- **Titres de participation**

Actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice.

- **Parts dans les entreprises associées, co-entreprises et parts dans les entreprises liées**

Actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.

- **Participation avec convention de rétrocession**

Il s'agit des engagements matérialisés par des titres représentant des parts dans le capital d'entreprises lorsque, en substance, ces engagements établissent une relation de créancier débiteur entre l'établissement bancaire et l'entreprise émettrice.

2-2 Règles d'évaluation du portefeuille titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées. Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Titres de transaction

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat.

- Titres de placement

Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

- Titres d'investissement

Il est procédé à la comparaison du coût d'acquisition des titres d'investissement à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés.

Les plus-values latentes sur titres d'investissement ne sont pas comptabilisées.

Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements ou reprises des primes ou décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres, ne sont provisionnées que dans les cas ci-après:

- Il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance;
- Il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

2-3 Comptabilisation des revenus sur portefeuille titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte du principe de la comptabilité d'engagement. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor et sur les obligations sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les plus-values de cession relatives aux titres d'investissement acquis dans le cadre de conventions de portage sont assimilées à des intérêts et prises en compte parmi les revenus au fur et à mesure qu'elles sont courues.

3- Prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2015. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2015 sont déduits du résultat.

4- Prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte au résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2015. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2015 sont rajoutées au résultat.

5- Valeurs immobilisées

5-1 Immeubles d'exploitation

Les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement aux taux suivants :

Catégorie d'immobilisations	Taux pratiqué
Immeubles non réévalués	2%
Immeubles réévalués	5%
Agencements, aménagements et Installations	10%
Ascenseurs	10%
Logiciels	de 10% à 33%
Droit au bail	5%
Matériel informatique	15%
Matériel de transport	20%
Mobilier de bureau	10%
Matériel d'exploitation	10%
Climatiseurs	20%
Terminaux de Paiement Électronique	20%
Coffres forts	4% et 10%

5-2 Immeubles hors exploitation acquis dans le cadre de recouvrement des créances

Dans le cadre du recouvrement des créances, la banque s'est portée acquéreuse de biens immeubles mis à la vente dans le cadre de la procédure de vente immobilière, le prix d'acquisition correspondant au prix fixé par le cahier des charges préparé par un expert judiciaire désigné par le tribunal à cet effet. Ces actifs sont classés en « Immeubles hors exploitation » sous la rubrique AC6- Valeurs immobilisées.

Les immeubles hors exploitation sont comptabilisés à leur prix d'acquisition majoré des coûts et frais engagés. Par dérogation aux dispositions de la NCT 5 relative aux immobilisations corporelles, ces immeubles sont traités par référence aux dispositions de la norme internationale d'information financière 5 (IFRS 5) relative aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

En application des dispositions de l'IFRS 5, les immeubles hors exploitation acquis dans le cadre de recouvrement des créances ne font pas l'objet d'amortissement. En revanche, ils font l'objet d'une évaluation individualisée et figurent dans les états financiers annuels au plus faible entre le coût d'entrée et la juste valeur diminuée des coûts des ventes.

Pars ailleurs, les immobilisations hors exploitation accusent un solde de 20 373 KDT au 31/12/2015 contre un solde de 17 754 KDT au 31/12/2014.

6- Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds.

7- Règles de conversion des opérations en devises

Les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte.

8- Réévaluation des positions de change en devises

Les positions de change en devises ont été converties en monnaie de référence sur la base du cours de change interbancaire moyen du dernier jour du mois de décembre 2015. Les résultats de change latents en découlant ont été pris en compte dans le résultat de l'exercice 2015.

9- Charge d'impôt

La charge d'impôt est déterminée et comptabilisée en utilisant la méthode de l'impôt exigible.

IV. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en milliers de dinars)

(1) Notes explicatives sur le bilan- Actifs

Note 1.1: Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de ce poste accuse au 31.12.2015 un montant de 107 781 KDT contre 193 852 KDT au 31.12.2014 et se compose comme suit :

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et travellers chèques	49 897	41 500	8 397	20%
BCT, CCP et TGT	57 884	152 352	(94 468)	(62%)
Total	107 781	193 852	(86 071)	(44%)

Le détail de chacune des rubriques se présente comme suit:

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et travellers chèques	49 990	41 590	8 400	20%
Provisions sur caisse en dinars	(93)	(90)	(3)	3%
Sous total 1	49 897	41 500	8 397	20%
BCT	57 784	152 150	(94 366)	(62%)
Provisions BCT	(62)	(76)	14	(18%)
Sous total 2	57 722	152 074	(94 352)	(62%)
CCP	193	292	(99)	(34%)
Provisions CCP	(31)	(14)	(17)	121%
Sous total 3	162	278	(116)	(42%)
Total	107 781	193 852	(86 071)	(44%)

Note 1.2: Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2015 un montant de 193 873 KDT contre 204 020 KDT au 31.12.2014 et se détaille comme suit :

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit:

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	8 950	18 153	(9 203)	(51%)
Prêts aux établissements bancaires	31 219	44 742	(13 523)	(30%)
Créances rattachées sur les prêts aux établissements bancaires	-	11	(11)	(100%)
Provisions sur les correspondants	(63)	(122)	59	(48%)
Total créances sur les établissements bancaires	40 106	62 784	(22 678)	(36%)
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	23 946	6 601	17 345	263%
Prêts aux établissements financiers	128 791	133 648	(4 857)	(4%)
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	1 030	987	43	4%
Total créances sur les établissements financiers	153 767	141 236	12 531	9%
Total	193 873	204 020	(10 147)	(5%)

La banque ne possède pas, au 31/12/2015, de créances douteuses sur d'autres établissements bancaires ou financiers.

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit:

Description	<= 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'un an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Établissements bancaires	26 928	13 178	-	-	40 106
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	8 950	-	-	-	8 950
Prêts aux établissements bancaires	18 041	13 178	-	-	31 219
Provisions sur les correspondants	(63)	-	-	-	(63)
Établissements financiers	40 807	33 800	78 660	500	153 767
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	23 946	-	-	-	23 946
Prêts aux établissements financiers	15 831	33 800	78 660	500	128 791
Créances rattachées sur les avoirs et les prêts aux établissements financiers	1 030	-	-	-	1 030
Total	67 735	46 978	78 660	500	193 873

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la nature de la relation se présente comme suit :

RUBRIQUES	Entreprises liées	Entreprises Associées	Autres	Total
Établissements bancaires	-	-	40 106	40 106
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	-	-	8 950	8 950
Prêts aux établissements bancaires	-	-	31 219	31 219
Provisions sur les correspondants	-	-	(63)	(63)
Établissements financiers	-	21 386	132 381	153 767
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	-	-	23 946	23 946
Prêts aux établissements financiers	-	21 386	107 405	128 791
Créances rattachées sur les avoirs et les prêts aux établissements financiers	-	-	1 030	1 030
Total	-	21 386	172 487	193 873

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas éligibles au refinancement de la BCT.

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

Note 1.3: Créances sur la clientèle

L'évolution comparée des créances sur la clientèle entre 2015 et 2014 se présente comme suit :

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Comptes débiteurs de la clientèle (1)	932 547	864 007	68 540	8%
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires (2)	4 451 349	4 666 813	(215 464)	(5)%
Crédits sur ressources spéciales (3)	587 567	585 214	2 353	0%
Total	5 971 463	6 116 034	(144 571)	(2)%

(1) Les comptes débiteurs se détaillent au 31.12.2015 comme suit :

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Comptes débiteurs de la clientèle	913 925	849 446	64 479	8%
Créances rattachées/Comptes débiteurs de la clientèle	18 622	14 561	4 061	28%
Total	932 547	864 007	68 540	8%

(2) Les autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires se subdivisent en :

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Autres concours à la clientèle en dinars	4 114 148	4 245 716	(131 568)	(3)%
Autres concours à la clientèle en devises	337 201	421 097	(83 896)	(20)%
Total	4 451 349	4 666 813	(215 464)	(5)%

Au 31.12.2015, l'encours des créances sur la clientèle éligibles au refinancement est estimé à 262 millions de dinars contre 165 millions de dinars au 31.12.2014.

(3) Les crédits sur ressources spéciales sont composés de :

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Créances sur Ressources Budgétaires	15 684	12 793	2 891	23%
Créances sur Ressources Extérieures	571 883	572 421	(538)	0%
Total	587 567	585 214	2 353	0%

Il est à préciser que la banque n'encourt de risque de contrepartie que sur les crédits imputés sur des ressources extérieures.

(4) Les mouvements nets des créances douteuses sur la clientèle ainsi que les provisions correspondantes au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Montant brut de la créance classée	1 101 619	935 140	166 479	18%
Provisions au 31/12/N-1	377 763	349 284	28 479	8%
Dotation de l'exercice	68 213	50 922	17 291	34%
Reprise de l'exercice	(13 936)	(22 443)	8 507	(38%)
Reprise de provision sur créances radiées et cédées	(47 608)	-	(47 608)	(100%)
Provision au 31/12/N	384 432	377 763	6 669	2%
Provisions additionnelles (Cir 2013- 21)	105 286	98 651	6 635	7%
Total net de la créance	611 901	458 726	153 175	33%

(5) Le montant des créances sur la clientèle existant à la clôture de l'exercice pour lesquelles les revenus correspondants ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice que lors d'une baisse des engagements suite à l'encaissement effectif se présente comme suit :

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Montant brut de la créance classée	1 101 619	935 140	166 479	18%
Montant brut des créance non classées	35 810	37 745	(1 935)	(5%)
Montant Brut des créances touristiques non classées	355 874	9 968	345 906	3 470%
Agios réservés au 31/12/N-1	179 668	156 848	22 820	15%
Dotation aux agios réservés	47 980	32 347	15 633	48%
Dotation aux agios réservés sur créances touristiques	15 484	-	15 484	100%
Reprise Agios réservés de l'exercice	(5 917)	(9 527)	3 610	(38%)
Reprise Agios réservés sur créances radiées et cédées	(25 032)	-	(25 032)	(100%)
Total des agios réservés au 31/12/N	212 183	179 668	32 515	18%

(6) La répartition des engagements bilan et hors bilan à la clientèle existant à la clôture de l'exercice selon leur classification se présente comme suit :

	31.12.2015	31 12 2014	Variation	%
Engagements classes C0 et C1	6 171 873	6 665 347	(493 474)	(7%)
Engagements classes C2, C3, C4 et C5 (a)	1 101 619	935 140	166 479	18%
Total des engagements (b)	7 273 492	7 600 487	(326 995)	(4%)
Agios reserves affectes aux engagements classes	193 235	175 520	17 715	10%
Provisions affectees aux engagements classés	384 432	377 763	6 669	2%
Provisions additionnelles (Cir 2013- 21)	105 286	98 651	6 635	7%
Total des provisions et agios réservés (c)	682 953	651 934	31 019	5%
Taux de couvertures des engagements classées(c/a)	62,00%	69,72%	(7,72%)	(11%)
Taux de couvertures des engagements classées hors agios réserves	53,91%	62,72%	(8,81%)	(14%)
Taux des engagements classés (a/b)	15,15%	12,30%	2,84%	23%
Agios réservés affectes aux engagements courants (Cir 2011- 04)	1 747	2 299	(552)	(24%)
Agios reserves affectes aux engagements non classes	1 717	1 849	(132)	(7%)
Agios réservés sur le secteur touristique courants	15 484	-	15 484	100%
Provisions collectives affectes aux engagements courants (Cir 2012- 02)	52 951	37 816	15 135	40%
Total des provisions et agios réservés affectés aux engagements courants	71 899	41 964	29 935	71%
Total général des provisions et agios réservés (d)	754 852	693 898	60 954	9%
Taux de couverture de l'ensemble des engagements (d/b)	10,38%	9,13%	1,2%	14%

Le stock de provisions autre que celles affectées aux engagements par signature et d'agios réservés ont été en totalité présentés en déduction de la sous rubrique (2) et se présentent comme suit :

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Provisions sur créances (AC 03)	541 358	510 883	30 475	6%
Provision sur créances classées	383 121	374 416	8 705	2%
Provisions collectives	52 951	37 816	15 135	40%
Provisions additionnelles(Cir 2013-21) sur exercices antérieurs	105 286	98 651	6 635	7%
Provisions sur créances (PA 05)	1 311	3 347	(2 036)	(61%)
Provisions sur Engagement par signature	1 311	3 347	(2 036)	(61%)
Total provisions sur créances	542 669	514 230	28 439	6%
Agios réservés affectés aux engagements classés	193 235	175 520	17 715	10%
Agios réservés affectés aux engagements non classés	1 717	1 849	(132)	(7%)
Agios réservés affectés aux engagements courants (Cir 2011- 04)	1 747	2 299	(552)	(24%)
Agios réservés affectés aux engagements relevant du secteur touristique courants	15 484	-	15 484	100%
Total agios réservés	212 183	179 668	32 515	18%
Total général des provisions et agios réservés	754 852	693 898	60 954	9%

La répartition de la totalité du portefeuille engagements de la banque au 31.12.2015 par classe de risque et par nature d'engagement se présente comme suit :

Classe/Nature engagement	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5	Total
Découvert	410 063	133 731	19 111	12 571	313 028	50 891	939 395
Escomptes	207 045	89 340	7 579	1 797	11 213	2 039	319 013
Crédits court terme	997 047	341 205	16 933	11 215	109 433	9 101	1 484 934
Crédits moyen long terme	2 866 598	661 810	41 222	38 310	439 227	14 380	4 061 547
Engagements par signature	404 447	60 587	841	222	2 506	-	468 603
Total	4 885 200	1 286 673	85 686	64 115	875 407	76 411	7 273 492
Dont Impayés	1 454	160 141	3 757	16 465	282 872	25 170	489 859

(7) La répartition par secteur d'activité des crédits octroyés sous forme de décaissements et engagements par signature se présente comme suit au 31 décembre 2015 :

Secteur d'activité	2015	%	2014	%
I-AGRICULTURE	128 449	1,77%	149 508	1,97%
II- INDUSTRIE	1 618 532	22,25%	1 803 259	23,73%
Mine	24 149	0,33%	12 345	0,16%
Energie	32 198	0,44%	46 764	0,62%
Industrie agroalimentaire	266 448	3,66%	316 102	4,16%
Matériaux de construction	315 835	4,34%	349 740	4,60%
Industrie mécanique et électrique	289 215	3,98%	359 523	4,73%
Chimie et caoutchouc	222 175	3,05%	242 092	3,19%
Textile	30 112	0,41%	28 513	0,38%
Habillement et cuir	61 950	0,85%	67 112	0,88%
Bois, liège et ameublement	39 403	0,54%	42 358	0,56%
Papier, Imprimerie et industries diverses	171 645	2,36%	157 050	2,07%
Bâtiment et travaux publics	165 402	2,27%	181 660	2,39%
III- SERVICES	5 526 511	75,98%	5 647 720	74,31%
Transport et télécommunication	423 081	5,82%	474 891	6,25%
Tourisme	661 171	9,09%	600 215	7,90%
Commerce agroalimentaire	97 084	1,33%	119 762	1,58%
Commerce matériaux de construction	132 248	1,82%	139 437	1,83%
Commerce quincaillerie et assimilés	229 218	3,15%	325 239	4,28%
Commerce textile et cuir	70 954	0,98%	81 535	1,07%
Commerces divers	427 146	5,87%	593 619	7,81%
Santé	200 906	2,76%	189 634	2,50%
Finance	246 770	3,39%	257 832	3,39%
Loisirs et Cultures	55 743	0,77%	56 276	0,74%
Particuliers	1 682 993	23,14%	1 520 626	20,01%
Promotion immobilière	1 145 236	15,75%	1 122 576	14,77%
Divers	153 961	2,12%	166 078	2,19%
Total	7 273 492	100%	7 600 487	100%

Les engagements (hors ceux accordés au secteur public) relatifs aux dix premiers groupes d'affaire représentent 11% du total des engagements de la banque au 31.12.2015

(8) La ventilation selon la durée résiduelle des créances sur la clientèle hors provisions et agios réservés se présente comme suit :

Description	<= 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'un an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Comptes débiteurs de la clientèle	913 925	-	-	-	913 925
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires	1 609 591	1 011 617	1 905 437	608 791	5 135 436
Crédits sur ressources spéciales	31 184	177 571	301 166	165 721	675 642
Total	2 554 700	1 189 188	2 206 603	774 512	6 725 003

(9) La ventilation par nature de la relation des créances sur la clientèle se détaille comme suit :

Description	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Comptes débiteurs de la clientèle	-	19 865	894 060	913 925
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires	-	62 964	5 072 472	5 135 436
Crédits sur ressources spéciales	-	10 685	664 957	675 642
Total	-	93 514	6 631 489	6 725 003

Note 1.4 : Portefeuille titres commercial

Cette rubrique accuse au 31.12.2015 un solde de 905 996 KDT contre un solde de 691 714 KDT au 31.12.2014 et se détaille comme suit :

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Titres de transaction	13 920	1	13 919	100%
Bons de Trésor	13 920	1	13 919	100%
Titres de placement	892 076	691 713	200 363	29%
Titres à revenu fixe	878 341	681 742	196 599	29%
Bons de Trésor	670 402	522 836	147 566	28%
Créances rattachées /Bons de Trésor	22 883	16 168	6 715	42%
Emprunts obligataires	178 864	137 973	40 891	30%
Créances rattachées /Emprunts obligataires	6 192	4 765	1 427	30%
Titres à revenu variable	13 735	9 971	3 764	38%
Actions cotées	15 655	10 698	4 957	46%
Provisions pour moins value latente des actions	(1 920)	(727)	(1 193)	164%
Total	905 996	691 714	214 282	31%

Aucun transfert de titre n'a eu lieu au cours de l'exercice 2015 entre les titres de transaction et les titres de placement.

Au 31.12.2015, la plus-value latente sur les actions cotées et les titres de placements est établie à 621 KDT contre 204 KDT au 31.12.2014.

La ventilation des titres de transactions et de placements par nature de l'émetteur, se détaille comme suit :

Description	Organismes publics	Entreprises liées	Entreprises Associées	Autres	Total
Titres de transaction	13 920	-	-	-	13 920
Bons de Trésor	13 920	-	-	-	13 920
Titres de placement	808 473	-	15 304	68 299	892 076
Titres à revenu fixe	808 473	-	15 304	54 564	878 341
Bons de Trésor	693 285	-	-	-	693 285
Emprunts obligataires	115 188	-	15 304	54 564	185 056
Titres à revenu variable	-	-	-	13 735	13 735
Actions	-	-	-	13 735	13 735
Total	822 393	-	15 304	68 299	905 996

Les mouvements de provisions sur les actions se présentent comme suit en 2015 et comparativement à 2014 :

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Montant brut des titres de placement à revenu variable	15 655	10 698	4 957	46%
Provision au 31/12/N-1	727	549	178	32%
Dotation de l'exercice	1 376	287	1 089	379%
Reprise de provisions	(183)	(109)	(74)	68%
Provision au 31/12/N	1 920	727	1 193	164%
Total net des titres de placement	13 735	9 971	3 764	38%

Note 1.5 : Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement accuse au 31.12.2015 un solde de 570 774 KDT contre 587 287 KDT au 31.12.2014. Son détail se présente comme suit :

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Titres d'investissement (1)	304 807	344 831	(40 024)	(12%)
Titres de participation (2)	72 426	51 648	20 778	40%
Parts dans les entreprises associées (3)	121 507	119 292	2 215	2%
Parts dans les entreprises liées (4)	32 759	29 509	3 250	11%
Participation avec convention en rétrocession (5)	39 275	42 007	(2 732)	(7%)
Total	570 774	587 287	(16 513)	(3%)

Le tableau des mouvements du portefeuille titres d'investissement se présente comme suit :

Description	Valeurs brutes au 31.12.2014	Montant restant libérer	Créances rattachées	Provisions	Total net au 31.12.2014	Acquisition/autres entrées 2015	Cession/autres sorties 2015	Valeurs brutes au 31.12.2015	Créances rattachées	Montant restant libérer	Reprise 2015	Dotation 2015	Provisions	Total au 31.12.2015
Titres d'investissement hors Fonds	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres d'investissements Fonds gérés	53 993	-	2 449	(300)	56 142	-	(20 100)	33 893	1 197	-	-	-	(300)	34 790
Titres participatifs	289 253	-	1 000	(1 564)	288 689	-	(20 238)	269 015	2 000	-	244	(5 188)	(6 508)	264 507
Titres de participation	-	-	-	-	-	5 510	-	5 510	-	-	-	-	-	5 510
Parts dans les entreprises associées	61 563	(1 744)	-	(8 171)	51 648	22 617	(969)	83 211	-	(995)	188	(1 807)	(9 790)	72 426
Parts dans les entreprises liées	121 339	(488)	-	(1 559)	119 292	10 523	(7 000)	124 862	84	(556)	-	(1 323)	(2 883)	121 507
Participation avec convention en rétrocession	40 963	(11 441)	917	(930)	29 509	34	-	40 997	-	(7 500)	192	-	(738)	32 759
Total	608 298	(13 673)	8 177	(15515)	587 287	41 735	(52500)	597 533	6 199	(9 051)	624	(9 015)	(23 905)	570 774

(1) Titres d'investissement

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2015 et au 31.12.2014 :

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Bons de Trésor	33 949	55 134	(21 185)	(38%)
Bons de Trésor	32 790	52 723	(19 933)	(38%)
Créances rattachées	1 159	2 411	(1 252)	(52%)
Obligations	841	1 008	(167)	(17%)
Obligations brutes	1 103	1 270	(167)	(13%)
Provisions sur obligations	(300)	(300)	-	-
Créances rattachées	38	38	-	-
Fonds gérés	264 507	288 689	(24 182)	(8%)
Encours brut des fonds gérés	269 015	289 253	(20 238)	(7%)
Provisions sur fonds gérés	(6 508)	(1 564)	(4 944)	316%
Créances rattachées	2 000	1 000	1 000	100%
TITRES PARTICIPATIFS	5 510	-	5 510	100%
Montant brut titres participatifs	5 510	-	5 510	100%
Total	304 807	344 831	(40 024)	(12%)

(2) Titres de participation

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2015 et au 31.12.2014 :

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Titres de participation	83 211	61 563	21 648	35%
Provisions sur titres de participation	(9 790)	(8 171)	(1 619)	20%
Montant restant à libérer sur titres participations	(995)	(1 744)	749	(43%)
Total	72 426	51 648	20 778	40%

Le détail des titres de participation se présente comme suit :

Titre	% de détention	31 12 2015	Provision 31 12 2015	31 12 2014	Provision 31 12 2014
Titres cotés		11 002	(2 723)	10 612	(1 000)
PGH	0,43%	5 093	-	5 093	-
SYPHAX AIRLINES	3,59%	2 000	(2 000)	2 000	(1 000)
HANNIBAL LEASE	3,50%	1 957	-	1 957	-
MIP	4,71%	973	(723)	973	-
TAWASSOL GROUP HOLDING	0,84%	727	-	461	-
EURO-CYCLES	0,13%	252	-	128	-
Titres non cotés		72 209	(7 067)	50 951	(7 171)
Tunisie Sicav	1,75%	10 002	(1 000)	-	-
BATAM	13,71%	5 490	(5 490)	5 490	(5 490)
FCPR AMEN CAPITAL	100,00%	5 000	-	5 000	-
FCPR AMEN CAPITAL2	68,80%	6 880	-	6 880	-
FCPR FONDS DE DEVELOPPEMENT REGIONAL	12,50%	5 000	-	5 000	-
STE PRIVE HOPITAL EL AMEN	4,50%	1 080	-	1 080	-
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	5,27%	13 256	-	3 256	-
FCPR TUNINVEST CROISSANCE	18,75%	3 000	-	3 000	-
FCPR SWING	18,60%	2 000	-	2 000	-
FCPR MAXULA ESPOIR	12,86%	1 500	-	1 500	-
ALTERMED APEF	7,38%	1 980	(250)	1 923	(358)
UNION DE FACTORING	9,24%	1 387	-	1 387	-
FCP SICAV MAC EPARGNANT	11,47%	1 135	-	1 100	(9)
FCPR TUNISIAN DEVELOPPEMENT	66,67%	1 003	(25)	1 003	-
PHENICIA SEED FUND	10,07%	848	(191)	1 000	(190)
FINACORP OBLIGATION SICAV	14,87%	1 000	-	1 000	-
SOCIETE TUNIS CENTER	9,38%	938	-	938	-
LA MARINE HAMMAMET SUD	3,59%	700	(346)	700	(363)
COMPAGNIE TUNE ASSURANCE DU COMMERCE EXTERIEUR "C O T U N A C E"	3,22%	689	-	689	-
FCP MAC CROISSANCE	23,49%	1 100	(24)	750	(39)
LA MAISON DES BANQUES	7,16%	588	(234)	588	(247)
FCP CAPITALISATION EN GARANTIE	1,25%	500	-	500	-
FCP SMART EQUITY 2		500	(27)	-	-
FCPR VALEUR DEVELOPPEMENT	16,67%	500	(26)	500	(31)
TAYSIR MICRO FINANCE	16,67%	833	-	833	-
ADVANS TUNISIE	6,85%	446	-	446	-
SOCIETE INTER-BANK SERVICE	3,10%	400	(190)	400	(166)
STEG ENERGIES RENOUVLABLES	8,00%	100	(73)	400	(93)
CLINIQUE EL AMEN GAFSA	6,29%	275	-	275	-
CLINIQUE EL AMEN BEJA	5,38%	525	-	360	-
SOCIETE DEVELOPPEMENT EXPOR Z FRANCHE ZARZIS	5,02%	300	-	300	-
MICRORED TUNISIE SA	10,00%	800	-	300	-
SOCIETE MONETIQUE TUNISIE	10,37%	280	-	280	-
SIBTEL	6,75%	236	-	236	-
MAXULA D'INVESTISSEMENT SICAV	1,93%	200	-	200	-
SOCIETE TUNISIENNE DE GARANTIE	5,00%	150	-	150	-
TUNISIE CLEARING	3,33%	157	-	127	-
FCP MAC EQUILIBRE	27,66%	835	-	750	-
SOCIETE TOURISTIQUE ET HOTELIERES DE DJERBA		193	-	193	-
SOCIETE INVESTISSEMENT NORD OUEST S O D I N O	0,21%	100	(25)	100	(19)
SAGES	15,10%	76	(76)	76	(76)
AUTRES		227	(90)	242	(90)
		83 211	(9 790)	61 563	(8 171)

(3) Parts dans les entreprises associées

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2015 et au 31.12.2014 :

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Parts dans les entreprises associées	124 862	121 339	3 523	3%
Montant restant à libérer sur les parts dans les entreprises associées	(556)	(487)	(69)	14%
Créances rattachées	84	-	84	100%
Provisions sur parts dans les entreprises associées	(2 883)	(1 560)	(1 323)	85%
Total	121 507	119 292	2 215	2%

Le détail des parts dans les entreprises associées se présente comme suit :

Titre	% de détention	Provision		Provision	
		31 12 2015	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2014
Titres cotés		63 814		63 814	
ENNAKEL	8,87%	32 341	-	32 341	-
TUNISIE LEASING	32,48%	31 473	-	31 473	-
Titres non cotés		61 048	(2 883)	57 525	(1 560)
MAGHREB LEASING ALGERIE "MLA"	42,61%	30 415	-	30 415	-
TLG FINANCE	22,06%	9 330	-	-	-
AMEN SANTE	16,00%	7 480	-	7 480	-
CLINIQUE EL AMEN NABEUL	27,70%	2 925	-	2 925	-
SOCIETE EL KHIR	30,00%	2 753	(2 685)	1 560	(1 560)
CLINIQUE EL AMEN BIZERTE	30,00%	2 400	-	2 400	-
SOCIETE EL IMRANE	30,00%	2 100	-	2 100	-
HAYETT	25,00%	1 013	-	1 013	-
SOCIETE KAWARES	29,36%	969	-	969	-
SOCIETE AMEN INVEST	36,90%	494	-	494	-
SOCIETE TUNISYS	29,85%	448	-	448	-
SUNAGRI	27,00%	216	(109)	216	-
TUNINVEST INTER SICAR	30,00%	150	-	150	-
SICAV AMEN	0,08%	146	(89)	2 146	-
TUNINVEST INNOVATION SICAR	27,27%	136	-	136	-
SOCIETE AMEN PREMIERE	0,03%	74	-	5 074	-
		124 862	(2 883)	121 339	(1 560)

(4) Parts dans les entreprises liées

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2015 et au 31.12.2014 :

Description	31 12 2015	31 12 2014	Variation	%
Parts dans les entreprises liées	40 997	40 963	34	0%
Montant restant à libérer sur les parts dans les entreprises associées	(7 500)	(11 441)	3 941	(34%)
Créances rattachées	-	917	(917)	(100%)
Provisions sur parts dans les entreprises liées	(738)	(930)	192	(21%)
Total	32 759	29 509	3 250	11%

Le détail des parts dans les entreprises liées se présente comme suit :

Titre	% de détention	Provision		Provision	
		31.12.2015	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2014
AMEN FINANCE COMPANY	30,00%	30 000	-	30 000	-
SOCIETE AMEN PROJECT	53,22%	4 790	-	4 790	-
SOGEREC	75,74%	3 402	(738)	3 402	(930)
SICAR AMEN	88,20%	2 205	-	2 205	-
SOCIETE LE RECOUVREMENT	99,88%	300	-	300	-
AMEN CAPITAL	60,00%	300	-	266	-
		40 997	(738)	40 963	(930)

(5) Titres avec convention de rétrocession

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2015 et au 31.12.2014 :

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Participation avec convention en rétrocession	40 046	41 187	(1 141)	(3%)
Créances rattachées	2 917	3 811	(894)	(23%)
Provisions sur participation avec convention en rétrocession	(3 688)	(2 991)	(697)	23%
Total	39 275	42 007	(2 732)	(7%)

Les renseignements sur les entreprises filiales de la banque se présentent comme suit :

Filiale	Adresse	Activité	Participation détenue (%)	Capitaux propres 2015	Résultat net 2015
Sicar Amen	Amen Bank	SICAR	88,20%	11 878	2 235
Le Recouvrement	Amen Bank	Société de recouvrement de créances	99,88%	2 743	604
Amen Project	Amen Bank	Société d'investissement	53,22%	10 341	392
SOGEREC	124 Avenue de la liberté, 1002 Tunis Belvédère	Société de recouvrement de créances	75,74%	3 517	151
Amen Capital	124 Avenue de la liberté, 1002 Tunis Belvédère	Société de gestion de fonds	60,00%	604	7
Amen Finance Company	Amen Bank	Société de participations	30,00%	76 881	1 883
Amen Corporate Finance	124 Avenue de la liberté, 1002 Tunis Belvédère	Société de gestion de fonds	99,90%	(12)	(15)

Note 1.6 : Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent au 31.12.2015 un solde de 117 566 KDT contre un solde de 113 024 KDT au 31.12.2014 et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Immobilisations incorporelles	1 621	2 336	(715)	(31%)
Immobilisations incorporelles	8 351	8 314	37	0%
Amortissement des immobilisations incorporelles	(6 546)	(5 794)	(752)	13%
Provision sur immobilisations incorporelles	(184)	(184)	-	-
Immobilisations corporelles	111 577	106 700	4 877	5%
Immobilisations corporelles	165 623	157 775	(7 848)	(5%)
Amortissement des immobilisations corporelles	(54 046)	(51 075)	(2 971)	6%
Immobilisations encours	4 368	3 988	(380)	(10%)
Immobilisations encours	4 368	3 988	380	10%
Total	117 566	113 024	4 542	4%

Aucune garantie ou sûreté n'est consentie à des tiers sur les immobilisations de la banque.

Le montant des immobilisations détenues par la banque et prêtes à être cédées totalisent au 31.12.2015 un montant de 40 747 KDT.

Les flux de mouvements des immobilisations, tenant compte des acquisitions et des cessions, se présente comme suit :

Description	31.12.2014	Acquis	Cession/ Transfert	Valeur Brut au 31.12.2015	Amort cum 31.12.2014	Dotation 2015	Amort immob sorties	Amort cum 31.12.2015	V.C.N 31.12.2015
1) Immobilisations Incorporelles	8 130	37	-	8 167	5 794	752	-	6 546	1 621
* Fonds de commerce	-	-	-	-	-	-	-	-	-
* Logiciels	7 165	37	-	7 202	5 208	711	-	5 919	1 284
* Droit au bail	965	-	-	965	586	41	-	627	333
2) Immobilisations Corporelles	157 775	12 163	4 315	165 623	51 075	5 522	2 551	54 046	111 577
Immobilisations d'exploitation	86 823	5 327	54	92 096	25 315	2 602	337	27 580	64 516
* Terrains d'exploitation	3 710	-	-	3 710	-	-	-	-	3 710
* Bâtiments	61 052	3 439	54	64 437	11 224	1 270	-	12 494	51 943
* Aménagements de bâtiments	22 062	1 888	-	23 950	14 091	1 332	337	15 086	8 859
Immobilisations hors exploitation	37 156	4 686	2 049	39 793	3 393	197	-	3 590	36 204
* Terrains hors exploitation	669	-	-	669	-	-	-	-	669
* Bâtiments	36 487	4 686	2 049	39 124	3 393	197	-	3 590	35 535
* Aménagements de bâtiments	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mobiliers et Matériel de Bureau	6 117	624	145	6 596	3 752	478	145	4 085	2 511
Matériels de Transport	4 486	352	1 008	3 830	2 126	639	1 008	1 757	2 073
Matériels Informatique	9 819	377	767	9 429	7 381	371	767	6 985	2 444
Machines DAB	6 074	282	-	6 356	4 429	620	294	4 755	1 601
Coffres Forts	2 154	190	-	2 344	1 290	130	-	1 420	924
Autres Immobilisations	5 146	325	292	5 179	3 389	485	-	3 874	1 305
3) Immobilisation en cours	3 988	5 503	5 123	4 368	-	-	-	-	4 368
Immobilisations corporelles en cours	3 809	5 067	4 899	3 977	-	-	-	-	3 977
Immobilisations incorporelles en cours	179	436	224	391	-	-	-	-	391
TOTAUX	169 893	17 703	9 438	178 158	56 869	6 274	2 551	60 592	117 566

Note 1.7: Autres actifs

Les autres actifs totalisent au 31.12.2015 un montant de 72 601 KDT contre un montant de 88 946 KDT et se détaillant comme suit :

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Comptes d'attente et de régularisation	(5 987)	18 915	(24 902)	(132%)
Comptes d'attente	14 739	17 858	(3 119)	(17%)
Comptes d'attente de la salle de marché	(3)	3 384	(3 387)	(100%)
Comptes d'attente de la compensation	13 148	10 188	2 960	29%
Autres comptes d'attente	1 594	4 286	(2 692)	(63%)
Comptes de régularisation	(20 726)	1 057	(21 783)	(2 061%)
Autres	78 588	70 031	8 557	12%
Stock de matière, fourniture et timbres	310	634	(324)	(51%)
Etat, impôts et taxes	5 645	352	5 293	1 504%
Allocations familiales	289	339	(50)	(15%)
Dépôts et cautionnements	117	117	-	-
Opérations avec le personnel	58 954	51 901	7 053	14%
Débiteurs divers	9 729	13 655	(3 926)	(29%)
Créances sur l'Etat	1 360	1 482	(122)	(8%)
Autres	2 184	1 551	633	41%
Total Autres Actifs	72 601	88 946	(16 345)	(18%)

Les mouvements nets des provisions sur les comptes de la rubrique AC7 se présentent comme suit:

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Provision sur comptes d'attente et de régularisation	19 944	18 361	1 583	9%
Provision sur comptes d'attente de la salle de marché	9 331	7 331	2 000	27%
Provision sur comptes d'attente de la compensation	9 122	9 527	(405)	(4%)
Provision sur autres comptes d'attente	1 491	1 503	(12)	(1%)
Provision sur autres comptes de la rubrique AC7	19 666	19 781	(115)	(1%)
Provision sur opérations avec le personnel	801	838	(37)	(4%)
Provision sur débiteurs divers	3 489	3 575	(86)	(2%)
Provisions sur autres comptes	15 376	15 368	8	0%
Total	39 610	38 142	1 468	4%

Les mouvements des provisions sur les comptes de la rubrique AC7 se présentent comme suit:

Description	31.12.2014	Dotation 2015	Reprise 2015	31.12.2015
Provision sur comptes d'attente et de régularisation	18 361	2 335	752	19 944
Provision sur comptes d'attente de la salle de marché	7 331	2 000	-	9 331
Provision sur comptes d'attente de la compensation	9 527	298	703	9 122
Provision sur autres comptes d'attente	1 503	37	49	1 491
Provision sur autres comptes de la rubrique AC7	19 781	10	125	19 666
Provision sur opérations avec le personnel	838	-	37	801
Provision sur débiteurs divers	3 575	-	86	3 489
Provisions sur autres comptes	15 368	10	2	15 376
Total	38 142	2 345	877	39 610

(2) Notes explicatives sur le bilan- Passifs

Note 2.1: Banque Centrale de Tunisie et CCP

Le solde de cette rubrique correspond exclusivement aux dettes envers la Banque Centrale de Tunisie.

Au 31.12.2015, cette rubrique accuse un solde de 500 194 KDT enregistrant ainsi une hausse de 73 070 KDT par rapport au 31.12.2014.

Note 2.2: Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 31.12.2015 un solde de 509 230 KDT contre un solde de 242 599 KDT au 31.12.2014 et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	490 658	237 914	252 744	106%
Dépôts et avoirs des établissements financiers	18 572	4 685	13 887	296%
Total	509 230	242 599	266 631	110%

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires se détaillent comme suit:

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Avoirs des établissements bancaires	10 837	30 367	19 530	64%
Emprunts auprès des établissements bancaires	479 821	207 547	(272 274)	(131%)
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	490 658	237 914	252 744	106%

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la maturité résiduelle se détaille comme suit :

Description	<= 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'un an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Etablissements bancaires	477 483	13 175	-	-	490 658
Avoirs en Comptes sur les établissements bancaires	10 837	-	-	-	10 837
Emprunts aux établissements bancaires en dinars	145 000	-	-	-	145 000
Emprunts aux établissements bancaires en devises	321 505	13 175	-	-	334 680
Dettes rattachées sur les prêts aux établissements bancaires	141	-	-	-	141
Etablissements financiers	18 572	-	-	-	18 572
Avoirs en Comptes sur les établissements financiers	18 572	-	-	-	18 572
Total	496 055	13 175	-	-	509 230

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la nature de la relation se présente comme suit :

Description	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Dépôts et avoirs des Etablissements Bancaires	-	-	490 658	490 658
Dépôts et avoirs des Etablissements Financiers	-	-	18 572	18 572
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	-	-	509 230	509 230

Toutes les dettes sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

Note 2.3: Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle accusent au 31.12.2015 un solde de 5 142 391 KDT contre un solde de 5 534 662 KDT au 31.12.2014 et se décomposent comme suit :

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Dépôts à vue	1 368 092	1 336 712	31 380	2%
Autres dépôts et avoirs de la clientèle	3 774 299	4 197 950	(423 651)	(10%)
Epargne	1 136 508	1 013 617	122 891	12%
Dépôts à terme	2 522 267	3 075 565	(553 298)	(18%)
Dépôts à terme en dinars	2 219 451	2 707 937	(488 486)	(18%)
Dettes rattachées sur dépôts à terme en dinars	5 380	3 880	1 500	39%
Dépôts à terme en devises	296 986	362 304	(65 318)	(18%)
Dettes rattachées sur dépôts à terme en devises	450	1 444	(994)	(69%)
Autres sommes dues à la clientèle	115 524	108 768	6 756	6%
Total	5 142 391	5 534 662	(392 271)	(7%)

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Description	<= 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'un an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Ne disposant pas de maturité	Total
Dépôts à vue	1 368 092	-	-	-	-	1 368 092
Epargne	1 136 508	-	-	-	-	1 136 508
Dépôts à terme	1 334 365	583 777	598 295	-	-	2 516 437
Autres sommes dues à la clientèle	-	-	-	-	115 524	115 524
Dettes rattachées	5 830	-	-	-	-	5 830
Total	3 844 795	583 777	598 295	-	115 524	5 142 391

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle par nature de la relation hors dettes rattachées se présente comme suit :

RUBRIQUES	Entreprises Liées	Entreprises Associées	Autres	Total
Dépôts à vue	4 431	9 975	1 353 686	1 368 092
Epargne	-	-	1 136 508	1 136 508
Dépôts à terme	5 520	4 500	2 506 417	2 516 437
Autres sommes dues à la clientèle	-	-	115 524	115 524
Dettes rattachées			5 830	5 830
	9 951	14 475	5 112 135	5 142 391

Note 2.4: Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique s'élève au 31.12.2015 à 911 881 KDT contre 895 487 KDT au 31.12.2014 se détaille comme suit :

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Emprunts Matérialisés	257 038	220 372	36 666	17%
Ressources Spéciales	654 843	675 115	(20 272)	(3%)
Total	911 881	895 487	16 394	2%

Le solde des emprunts matérialisés se subdivise comme suit au 31.12.2015 et au 31.12.2014 :

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Emprunts Matérialisés	249 474	215 646	33 828	16%
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	7 564	4 726	2 838	60%
Total	257 038	220 372	36 666	17%

Le tableau des mouvements des emprunts matérialisés hors dettes rattachées au 31.12.2015 se détaille comme suit :

Emprunt	Nature	Capital Initial	Date d'émission	Date d'échéance	Taux	Encours au 31.12.2014	Remboursements	Émission	Encours au 31.12.2015
Emprunt Obligataire Amen		380 000				211 646	25 671	60 000	245 974
AMEN BANK 2006	EO	40 000	01/01/2005	29/01/2017	TMM+1%	12 000	4 000	-	8 000
AMEN BANK 2008	Sub	20 000	01/05/2008	21/05/2023	6,50%	12 000	1 334	-	10 666
AMEN BANK 2008	Sub	20 000	01/05/2008	21/05/2028	7,00%	14 000	1 000	-	13 000
AMEN BANK 2009	Sub	30 000	30/09/2009	30/09/2024	5,45%	19 995	2 001	-	17 994
AMEN BANK 2009	Sub	30 000	30/09/2009	30/09/2024	TMM+0,85%	19 995	2 001	-	17 994
AMEN BANK 2010	Sub	80 000	01/08/2010	31/08/2025	TMM+0,85%	58 656	5 336	-	53 320
AMEN BANK 2011-1	Sub	40 500	26/09/2011	25/09/2021	6,10%	28 350	4 050	-	24 300
AMEN BANK 2011-2	Sub	9 500	27/09/2011	25/09/2021	TMM+1%	6 650	950	-	5 700
AMEN BANK 2012	Sub	40 000	26/09/2012	17/09/2022	TMM+1,3%	32 000	4 000	-	28 000
AMEN BANK 2012-2	Sub	10 000	27/09/2012	17/09/2022	6,25%	8 000	1 000	-	7 000
AMEN BANK 2014 catégories	Sub	38 800	28/02/2015	27/02/2022	7,35%	-	-	38 800	38 800
AMEN BANK 2014 catégories	Sub	500	28/02/2015	27/02/2022	7,45%	-	-	500	500
AMEN BANK 2014 catégories	Sub	20 700	28/02/2015	27/02/2022	TMM+1,9%	-	-	20 700	20 700
Emprunt Sous Seing Privé		5 000				4 000	500	-	3 500
Emprunt Sous Seing Privé	Privé	5 000			TMM+2%	4 000	500	-	3 500
Total		385 000				215 646	26 171	60 000	249 474

Le solde des ressources spéciales se subdivise comme suit au 31.12.2015 et au 31.12.2014 :

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Ressources budgétaires	6 404	6 508	(104)	(2)%
Ressources extérieures	648 439	668 607	(20 168)	(3)%
Total	654 843	675 115	(20 272)	(3)%

La ventilation des ressources extérieures par ligne, hors dettes rattachées se détaille comme suit :

RUBRIQUES	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Lignes extérieures en dinars	611 311	627 122	(15 811)	(3%)
Ligne BIRD	795	934	(139)	(15%)
Ligne ITALIENNE	12 650	14 639	(1 989)	(14%)
Ligne ALLEMANDE "FOCR ED"S	77	124	(47)	(38%)
Ligne CFD (MISE À NIVEAU)	16 958	14 672	2 286	16%
Ligne CFD restructuration financière	8 958	11 146	(2 188)	(20%)
Ligne CAPITAL RISQUE BEI	-	138	(138)	(100%)
Ligne BANQUE MONDIALE POUR LE FINAN MICROS ET PME	8 000	8 000	-	-
Ligne ESPAGNOLE (BCT 2002/7)	3 754	4 804	(1 050)	(22%)
Ligne AFD HOTELLERIE	52 028	56 039	(4 011)	(7%)
Ligne BEI INVESTISSEMENT	426 936	456 980	(30 044)	(7%)
Ligne KREDITANSTALT FUR WIEDERAUFBAU (KFW)	-	2 226	(2 226)	(100%)
Ligne BM EFFECACITE ENERG	33 385	24 955	8 430	34%
Ligne BAD-MPME	5 000	5 000	-	-
LIGNE SANAD	37 600	27 465	10 135	37%
RESS SPECIALES BQ MONDIALE EFFICACITE ENERGITIQUE	5 170	-	5 170	100%
Lignes extérieures en devise	33 061	38 194	(5 133)	(13%)
Ligne BEI en EURO "BEI"	33 026	38 161	(5 135)	(13%)
Ligne KFW en EURO	1	1	-	-
Ligne INTER ARABE	34	32	2	6%
Total	644 372	665 316	(20 944)	(3%)

La ventilation des emprunts et ressources spéciales selon la durée résiduelle se présente comme suit :

RUBRIQUES	<= 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'un an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts matérialisés	23 564	22 167	140 667	70 640	257 038
Emprunts matérialisés	16 000	22 167	140 667	70 640	249 474
Dettes rattachées	7 564	-	-	-	7 564
Ressources extérieures	11 376	80 868	339 445	216 750	648 439
Ressources extérieures en dinars	6 587	75 846	319 332	209 546	611 311
Ressources extérieures en devises	722	5 022	20 113	7 204	33 061
Dettes rattachées	4 067	-	-	-	4 067
Ressources budgétaires	2 944	191	1 406	1 863	6 404
Ressources budgétaires	2 920	191	1 406	1 863	6 380
Dettes rattachées	24	-	-	-	24
Total	37 884	103 226	481 518	289 253	911 881

La ventilation des emprunts et ressources spéciales selon la nature de la relation se présente comme suit :

RUBRIQUES	Entreprises Liées	Entreprises Associées	Autres	Total
Emprunts Matérialisés	-	30 710	226 328	257 038
Ressources Budgétaires	-	-	6 404	6 404
Ressources Extérieures	-	-	648 439	648 439
Total	-	30 710	881 171	911 881

Note 2.5: Autres passifs

Les autres passifs se subdivisent comme suit au 31.12.2015 et au 31.12.2014:

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Provisions sur Engagement par signature	1 311	3 347	(2 036)	(61%)
Autres provisions pour passifs et charges	2 092	2 092	-	-
Provisions pour passifs et charges	3 403	5 439	(2 036)	(37%)
Comptes d'attente et de régularisation	201 783	254 320	(52 537)	(21%)
<i>Comptes d'attente</i>	2 688	3 929	(1 241)	(32%)
<i>Comptes de régularisation</i>	(4)	1 601	(1 605)	(100%)
<i>Créditeurs divers</i>	182 973	234 359	(51 386)	(22%)
Créditeurs divers sur comptes de la compensation	127 769	181 066	(53 297)	(29%)
Dépôts du personnel	3 748	3 980	(232)	(6%)
Charges à payer	51 456	49 313	2 143	4%
<i>Etat, impôts et taxes</i>	14 422	12 797	1 625	13%
<i>Autres</i>	1 704	1 634	70	4%
Total Autres passifs	205 186	259 758	(54 572)	(21%)

(3) Notes explicatives sur le bilan- Capitaux propres

Les capitaux propres d'Amen Bank ont atteint 671 172 KDT au 31.12.2015 enregistrant ainsi une augmentation de 35 925 KDT par rapport au 31.12.2014.

Cette augmentation provient de :

- L'affectation du résultat de 2014 avec des dividendes à distribuer pour (24 444) KDT;
- Du résultat arrêté au 31.12.2015 pour 60 458 KDT ;
- Des mouvements sur fonds social et de retraite pour (89) KDT.

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit .

	Capital social	Réserve légale	Réserves à régime spécial et réinvestissement	Réserves extraordinaires	Primes d'émission	Fonds social et de retraite	Ecart de réévaluation	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Totaux
Capitaux Propres au 31/12/2014	122 220	12 222	260 604	802	120 979	28 824	423	2	89 171	635 247
Affectation du résultat 2013 (3ème résolution)										
Reserves										
Réserve légale										
Réserve spéciale de réinvestissement			63 235						(63 235)	
Reserves sur plus values sur titres			(709)						709	
Réserve s extraordinaires				(802)					802	
Dividendes									(24 444)	(24 444)
Fonds social et de retraite						3 000			(3 000)	
Report à nouveau								3	(3)	
Transfert réserves extraordinaires à réserve à régime spéciale (6ème résolution)										
Augmentation du capital										
Autres mouvements sur les Capitaux Propres										
Mouvements sur fond social et de retraite						(89)				(89)
Résultat de l'exercice 31/12/2015									60 458	60 458
Capitaux Propres au 31/12/2014	122 220	12 222	323 130		120 979	31 735 (*)	423 (**)	5	60 458	671 172

(*) La rubrique Fonds social et de retraite se détaille comme suit au 31.12.2015:

- Fonds social (utilisation remboursable) pour : 31 627 KDT
- Fonds de retraite (utilisation non remboursable) pour 108 KDT.

() Le solde de la rubrique écart de réévaluation correspond à des réserves de réévaluation des immobilisations corporelles pour 423 KDT.**

(4) Notes explicatives sur l'état des engagements hors bilan

Note 4.1: Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève au 31.12.2015 à 482 485 KDT contre 592 643 KDT au terme de l'exercice 2014 et se détaille comme suit :

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Cautions	427 352	473 713	(46 361)	(10%)
Avals	39 347	107 010	(67 663)	(63%)
Autres garanties données	15 786	11 920	3 866	32%
Total	482 485	592 643	(110 158)	(19%)

L'encours des cautions se détaille au 31.12.2015 comme suit :

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Cautions en faveur des banques	193 255	196 499	(3 244)	(2%)
Cautions en faveur des établissements financiers	20 178	20 178	-	-
Cautions en faveur de la clientèle	213 919	257 036	(43 117)	(17%)
Total	427 352	473 713	(46 361)	(10%)

L'encours des avals se détaille au 31.12.2015 comme suit :

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Avals en faveur des banques locales	6 000	51 000	(45 000)	(88%)
Avals en faveur de la clientèle	33 347	56 010	(22 663)	(40%)
Total	39 347	107 010	(67 663)	(63%)

La ventilation des cautions par nature de la relation se présente comme suit:

RUBRIQUES	Entreprises			Total
	Entreprises Liées	Associées	Autres	
Cautions en faveur des banques	-	-	193 255	193 255
Cautions en faveur des établissements financiers	-	20 178	-	20 178
Cautions en faveur de la clientèle	17	1 285	212 617	213 919
Total	17	21 463	405 872	427 352

Note 4.2: Crédits documentaires

Les crédits documentaires sont passés de 401 264 KDT au 31.12.2014 à 245 703 KDT au 31.12.2015 et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Crédits documentaires Import	185 372	323 292	(137 920)	(43%)
Crédits documentaires Export	60 331	77 972	(17 641)	(23%)
Total	245 703	401 264	(155 561)	(39%)

La ventilation des engagements liés aux crédits documentaires selon la nature de la relation se présente comme suit:

RUBRIQUES	Entreprises	Entreprises	Autres	Total
	Liées	Associées		
Crédits documentaires Import	-	128	185 244	185 372
Crédits documentaires Export	-	-	60 331	60 331
	-	128	245 575	245 703

Note 4.3: Actifs donnés en garantie

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets refinançables donnés par la banque en garantie du refinancement figurant au passif.

Le solde de cette rubrique se détaille au 31.12.2015 comme suit :

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Effets refinançables donnés en garantie	262 000	165 000	97 000	59%
BTA donnés en garantie	144 000	262 000	(118 000)	(45%)
Emprunt National donné en garantie	94 000	-	94 000	100%
Total	500 000	427 000	73 000	17%

Note 4.4: Engagements donnés

Les engagements donnés s'élève au 31.12.2015 à 286 253 KDT et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Engagements de financement donnés	276 873	203 512	73 361	36%
Prêts interbancaires en devises confirmés et non encore livrés	20 225	10 336	9 889	96%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués	247 087	184 348	62 739	34%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués à MT	192 014	143 893	48 121	33%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués à LT	10 321	13 788	(3 467)	(25%)
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués en faveur des établissements bancaires et financiers MT	-	3 500	(3 500)	(100%)
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués en faveur de la clientèle à CT	44 752	23 167	21 585	93%
Autorisation de crédits par carte	9 561	8 828	733	8%
Engagements sur titres	9 380	13 798	(4 418)	(32%)
Participations non libérées	8 982	13 672	(4 690)	(34%)
Titres à recevoir	362	126	236	187%
Titres à livrer	36	-	36	100%
Total	286 253	217 310	68 943	32%

La ventilation des engagements donnés selon la nature des parties avec lesquelles les opérations sont conclues se présente comme suit:

RUBRIQUES	Entreprises Liées	Entreprises Associées	Autres	Total
Engagements de financement donnés	-	-	276 873	276 873
Prêts interbancaires en devises confirmés et non encore livrés	-	-	20 225	20 225
Engagements de financement donnés	-	-	247 087	247 087
Autorisation de crédits par carte	-	-	9 561	9 561
Engagements sur titres	7 500	556	1 324	9 380
Participations non libérées	7 500	556	926	8 982
Titres à recevoir	-	-	362	362
Titres à livrer	-	-	36	36
Total	7 500	556	278 197	286 253

Note 4.5: Engagement de Financement reçus

Le solde de cette rubrique correspond aux placements en devises de la clientèle confirmés et non encore livrés. Cette rubrique accuse un solde de 45 494 KDT au 31.12.2015 et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Engagements de financement reçus	45 494	155	45 339	29 193%
Auprès des établissements bancaires	45 494	-	45 494	100%
Auprès des établissements financiers	-	-	-	-
Auprès des assurances	-	-	-	-
Auprès de la clientèle	-	155	(155)	(100%)
Total	45 494	155	45 339	29 193%

La ventilation des engagements reçus selon la nature des parties avec lesquelles les opérations sont conclues se présente comme suit:

RUBRIQUES	Entreprises Liées	Entreprises Associées	Autres	Total
Engagements de financement reçus	-	-	45 494	45 494
Auprès des établissements bancaires	-	-	-	-
Auprès des établissements financiers	-	-	-	-
Auprès des assurances	-	-	-	-
Auprès de la clientèle	-	-	45 494	45 494
Total	-	-	45 494	45 494

Note 4.6: Garanties Reçues

L'encours des garanties reçues s'élève au 31.12.2015 à 3 424 934 KDT contre 1 330 178 KDT au terme de l'exercice 2014. Cet encours correspond aux garanties admises prises en compte conformément aux dispositions de la circulaire BCT 91-24 et ce dans la limite de l'engagement.

Le solde de cette rubrique se détaille au 31.12.2015 comme suit :

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Garanties reçues de l'Etat	85 820	53 057	32 763	62%
Garanties reçues des autres établissements bancaires, financiers et de l'assurance	12 803	14 743	(1 940)	(13%)
Garanties reçues de la clientèle	3 326 311	1 262 378	2 063 933	163%
Total	3 424 934	1 330 178	2 094 756	157%

La répartition des garanties reçues de la clientèle de la banque au 31.12.2015 par classe de risque et par nature de garanties se présente comme suit :

Classe/Nature de garanties	Garanties réelles	Garanties reçues de l'État	Garanties reçues sur les établissements bancaires	Actifs Financiers	Garanties reçues sur les assurances	Total des Garanties reçues
Classe 0	1 932 812	66 703	9 145	54 074	2 691	2 065 425
Classe 1	796 724	12 287	-	31 724	197	840 932
Classe 2	52 952	2 755	-	7	-	55 714
Classe 3	33 724	1 462	-	160	54	35 400
Classe 4	414 345	2 614	715	509	-	418 183
Classe 5	9 220	-	-	60	-	9 280
Total général	3 239 777	85 821	9 860	86 534	2 942	3 424 934

Note sur les opérations de change

Les opérations de change au comptant non dénouées à la date du 31.12.2015 s'élèvent à 10 277 KDT se présentent comme suit:

Description	31.12.2015	31.12.2014
Devises vendues au comptant à livrer	(30 849)	(42 582)
Devises achetées au comptant à recevoir	41 126	24 942
TOTAL	10 277	(17 640)

Les opérations de change au à terme contractées à des fins de couverture et non dénouées à la date du 31.12.2015 s'élevaient à 505 761 KDT se présente comme suit:

Description	31.12.2015	31.12.2014
Devises vendues à terme à livrer	(156 005)	(174 811)
Devises achetées à terme à recevoir	661 766	361 334
TOTAL	505 761	186 523

(5) Notes explicatives sur l'état de résultat

Note 5.1: Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé en 2015 un montant de 445 804 KDT Leur détail se présente comme suit :

Description	2015	2014	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et la BCT	9 967	11 626	(1 659)	(14%)
Opérations avec la clientèle	418 762	413 670	5 092	1%
Autres intérêts et revenus assimilés	17 075	21 094	(4 019)	(19%)
Différentiel d'intérêt sur opérations de change	8 004	9 888	(1 884)	(19%)
Commissions a caractère d'intérêt	9 071	11 206	(2 135)	(19%)
Total	445 804	446 390	(586)	(0%)

Note 5.2: Commissions en produits

Les commissions en produits, totalisant en 2015 un montant 71 753 KDT, ont augmenté de 5 041 KDT par rapport à 2014 et se présentent comme suit :

Description	2015	2014	Variation	%
Chèques effets, virements, tenue de compte et autres moyens de paiement	40 428	35 623	4 805	13%
Opérations sur placement et titres	2 734	3 346	(612)	(18%)
Opérations de change	1 823	1 998	(175)	(9%)
Opérations de commerce extérieur	5 147	5 263	(116)	(2%)
Gestion, étude et engagement	8 153	8 407	(254)	(3%)
Opérations monétiques et de banque directe	10 411	9 307	1 104	12%
Bancassurance	2 168	1 892	276	15%
Autres commissions	889	876	13	1%
Total	71 753	66 712	5 041	8%

Note 5.3: Gain net sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières se détaillent comme suit en 2015 et 2014 :

Description	2015	2014	Variation	%
Gain net sur titres de transaction	36	762	(726)	(95%)
Gain net sur titres de placement	45 747	32 966	12 781	39%
Gain net sur opérations de change	17 038	15 942	1 096	7%
Total	62 821	49 670	13 151	26%

Le gain net sur titres de placement se détaille comme suit :

Description	2015	2014	Variation	%
Titres de placement à revenu fixe	46 083	32 887	13 196	40%
Intérêts et revenus assimilés sur les BTA de placement	34 766	26 569	8 197	31%
Intérêts et revenus assimilés sur les Emprunts obligataires de placement	11 317	6 318	4 999	79%
Titres de placement à revenu variable	(336)	79	(415)	(525%)
Dividendes sur les titres de placement	348	276	72	26%
Plus values de cession	732	215	517	240%
Moins values de cession des titres de placement	(224)	(235)	11	(5%)
Dotation aux provisions pour dépréciation des titres de placement	(1 376)	(287)	(1 089)	379%
Reprise sur provisions pour dépréciation des titres de placement	184	110	74	67%
Total	45 747	32 966	12 781	39%

Le gain net sur opérations de change se présente comme suit:

Description	2015	2014	Variation	%
Gain net sur opérations de change BBE	2 843	3 462	(619)	(18)%
Gain net sur opérations de change en compte	14 104	12 371	1 733	14 %
Autres résultats net de change	91	109	(18)	(17)%
Total	17 038	15 942	1 096	7 %

Note 5.4: Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille investissement ont totalisé en 2015 un montant de 21 996 KDT contre 24 181 KDT en 2014. Leur détail se présente comme suit:

Description	2015	2014	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	11 691	12 283	(592)	(5%)
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participations, entreprises liées, entreprises associées et co-entreprises	11 020	12 280	(1 260)	(10%)
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les participations avec conventions de rétrocession	(715)	(382)	(333)	87%
Total	21 996	24 181	(2 185)	(9%)

Les intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement se présentent comme suit :

Description	2015	2014	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés sur Bons de Trésor	2 320	4 518	(2 198)	(49%)
Intérêts et revenus assimilés sur fonds gérés	9 307	7 699	1 608	21%
Intérêts et revenus assimilés sur emprunts obligataires	64	66	(2)	(3%)
Total	11 691	12 283	(592)	(5%)

Note 5.5: Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé en 2015 un montant de 339 200 KDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	2015	2014	Variation	%
Intérêts encourus et charges assimilées	303 551	304 753	(1 202)	0%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et BCT	41 257	27 201	14 056	52 %
Opérations avec la clientèle	228 416	246 308	(17 892)	(7)%
Emprunts et ressources spéciales	33 878	31 244	2 634	8 %
Autres intérêts et charges	35 649	22 287	13 362	60%
Différentiel d'intérêt sur opération de change	22 640	10 389	12 251	118 %
Commissions de couverture contre le risque de change et autres commissions sur les lignes extérieures	13 009	11 898	1 111	9 %
Total	339 200	327 040	12 160	4%

Note 5.6: Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs

Le coût du risque relatif aux créances, autres éléments d'actifs et passifs a totalisé en 2015 un montant de 88 270 KDT, enregistrant une hausse de 22 585 KDT par rapport à l'exercice 2014. Son détail se présente comme suit:

Description	2015	2014	Variation	%
Dotation aux provisions sur créances douteuses	68 213	50 922	17 291	34%
Dotation aux provisions collectives Cir BCT 2012-02	15 135	3 230	11 905	369%
Dotation aux provisions sur créances additionnels Cir BCT 2013-21	19 099	35 564	(16 465)	(46%)
Dotation aux provisions sur autres éléments d'actifs et autre risque et charge	6 432	8 604	(2 172)	(25%)
Total dotations	108 879	98 320	10 559	11%
Perte sur créances	79 386	2 743	76 643	2 794%
Total des dotations et des pertes sur créances	188 265	101 063	87 202	86%
Reprise de provisions sur créances douteuses	(13 936)	(22 443)	8 507	(38%)
Reprise de provisions sur créances courantes	-	(2 234)	2 234	(100%)
Reprise de provisions sur créances additionnels Cir BCT 2013-21	(5 592)	(6 461)	869	(13%)
Reprise de provisions sur créances additionnels Cir BCT 2013-21 suite Radiation et Cession	(6 872)	-	(6 872)	100%
Reprise de provisions sur créances cédées et radiées	(47 608)	-	(47 608)	100%
Reprise de provisions sur autres éléments d'actifs et autre risque et charge	(955)	(4 239)	3 284	(77%)
Reprise d'agios réservés sur créances cédées et radiées	(25 032)	-	(25 032)	100%
Total reprises	(99 995)	(35 377)	(64 618)	183%
Recouvrement des créances radiées	-	(1)	1	(100%)
Total des reprises et des récupérations sur créances	(99 995)	(35 378)	(64 617)	183%
Total	88 270	65 685	22 585	34%

Note 5.7: Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé en 2015 un montant de 5 300 KDT, en hausse de 7 362 KDT par rapport à l'exercice 2014. Leur détail se présente comme suit:

Description	2015	2014	Variation	%
Dotation aux provisions pour dépréciation des titres d'investissement	9 015	2 907	6 108	210%
Reprise de provision pour dépréciation des titres d'investissement	(624)	(1 126)	502	(45%)
Plus values de cession sur titres d'investissement	(3 025)	(3 023)	(2)	0%
Étalement de la prime et de la décote sur BTA d'investissement	(66)	(820)	754	(92%)
Total	5 300	(2 062)	7 362	(357%)

Note 5.8: Charges opératoires d'exploitation

Les charges opératoires ont totalisé en 2015 un montant de 98 190 KDT, en hausse de 6 379 KDT par rapport à 2014. Leur détail se présente comme suit :

Description	2015	2014	Variation	%
Frais de personnel	73 842	68 872	4 970	7%
Rémunération du personnel	57 206	50 060	7 146	14%
Charges sociales	12 922	15 186	(2 264)	(15%)
Impôts sur salaires	998	1 005	(7)	(1%)
Autres charges liées au personnel	2 716	2 621	95	4%
Charges générales d'exploitation	17 945	17 186	759	4%
Frais d'exploitation non bancaires	7 595	7 479	116	2%
Autres charges d'exploitation	10 350	9 707	643	7%
Dotation aux amortissements	6 403	5 753	650	11%
Total	98 190	91 811	6 379	7%

Note 5.9 : Solde en gain résultant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit en 2015 et 2014 :

Description	2015	2014	Variation	%
Plus values sur cession des immobilisations	96	292	(196)	(67%)
Contribution conjoncturelle	-	(628)	628	(100%)
Autres résultats exceptionnels	(1 476)	(1 171)	(305)	26%
Total	(1 380)	(1 507)	127	(8%)

Note 5.10 : Résultat par action

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 est de 2,473 dinars contre 3,648 dinars titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Description	2015	2014	Variation
Résultat net en KDT	60 458	89 171	(28 713)
Nombre moyen d'actions	24 444 000	24 444 000	-
Résultat de base par action (en DT)	2,473	3,648	(1,175)
Résultat dilué par action (en DT)	2,473	3,648	(1,175)

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action a été calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires majoré du nombre moyen pondéré d'actions nouvellement émises lors de la conversion en actions ordinaires de toutes les actions potentielles dilutives.

(6) Notes explicatives sur l'état de trésorerie

L'état des flux de trésorerie est établi dans le but de faire ressortir les mouvements de liquidité de la banque à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement et à travers d'autres facteurs pouvant affecter sa liquidité et sa solvabilité.

La trésorerie de la banque qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de (419 840) KDT à (836 511) KDT enregistrant une baisse de 416 671 KDT ou (99,25%). Cette baisse est expliquée par des flux de trésorerie négatifs affectés à des activités d'exploitation à hauteur de 431 572 KDT et des activités de financement pour 7 363 KDT et par des flux de trésorerie positifs affectés à des activités d'investissement à hauteur de 22 264 KDT.

L'examen de ces trois flux fait ressortir les principales constatations suivantes :

Note 6.1 : Flux de trésorerie affectés à des activités d'exploitation

Le flux de trésorerie affecté aux activités d'exploitation est établi à (431 572) KDT au 31 décembre 2015. Il s'explique notamment par:

Flux nets positifs:

1. Le flux net des produits encaissés par rapport aux charges décaissées d'exploitation pour 173 268 KDT;
2. La variation des prêts à la clientèle nets de remboursement pour 68 946 KDT.

Flux nets négatifs:

1. La variation des dépôts de la clientèle nets de retraits pour 390 767 KDT ;
2. Les décaissements nets sur titres de placement pour 154 615 KDT;
3. Les décaissements nets effectués pour le compte du personnel et des créiteurs divers pour 73 842 KDT;
4. Les flux de trésorerie affectés aux autres activités d'exploitation 40 227 KDT ;
5. Les décaissements au titre de l'impôt sur les bénéfices pour 9 006 KDT ;
6. La variation des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers nets de retraits pour 5 329 KDT.

Note 6.2 : Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement:

Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement sont établis à 22 264 KDT et sont inhérents notamment à la perception des intérêts et dividendes sur portefeuille d'investissement et au résultat net de l'acquisition et cession de titres d'investissement et des immobilisations.

Note 6.3 : Flux de trésorerie provenant des activités de financement.

Le flux de trésorerie affecté aux activités de financement est établi à (10 200) KDT au 31 décembre 2015. Il s'explique notamment par :

Flux nets positifs:

1. L'émission d'emprunts nets de remboursements pour 33 829 KDT.

Flux nets négatifs:

1. La diminution des ressources spéciales pour 19 496 KDT ;
2. Le versement des dividendes pour 24 444 KDT.

Note 6.4 : Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique est composée principalement des encaisses en dinars et en devises, des avoirs auprès de la banque centrale et du centre des chèques postaux, des avoirs à vue auprès des établissements bancaires, des prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à trois mois et du portefeuille titres de transaction.

Ces liquidités et équivalents de liquidités s'élevaient au 31 décembre 2015 à (836 511) KDT contre (419 840) KDT au 31 décembre 2014.

Le rapprochement des liquidités et équivalents de liquidités au 31-12-2015 s'est établi comme suit :

Description	31.12.2015	31.12.2014
ACTIF	172 913	249 883 (*)
CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BC, CCP ET TGT	107 781	193 852
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	51 212	56 030
Créances sur les établissements bancaires inférieurs à 90 jours	26 933	49 235 (*)
Créances sur les établissements financiers inférieurs à 90 jours	24 279	6 795 (*)
TITRES DE TRANSACTION	13 920	1
PASSIF	1 009 424	669 723
BANQUE CENTRALE, C.C.P	500 194	427 124
DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	509 230	242 599
Dépôts et avoirs des établissements bancaires inférieurs à 90 jours	490 658	237 914
Dépôts et avoirs des établissements financiers inférieurs à 90 jours	18 572	4 686 (*)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	(836 511)	(419 840) (*)

(*) : Les chiffres ont été retraités pour des besoins de comparabilité.

(7) Autres notes

Note 7-1: Notes sur les parties liées

Identification des parties liées

Les personnes suivantes sont considérées comme étant des parties liées conformément à la norme comptable NCT 39 :

- La société PGI Holding du fait qu'elle détient 20,27% du capital d'Amen Bank;
- La société COMAR du fait qu'elle détient directement dans Amen Bank 27,85% des droits de vote;
- La société PARENIN du fait qu'elle détient 4,66% du capital d'Amen Bank;
- Les sociétés contrôlées par Amen Bank ou sur lesquelles celle-ci exerce une influence notable ;
- Les membres du Conseil de Surveillance d'Amen Bank, les membres du directoire ainsi que les membres proches de leurs familles.

Description des transactions réalisées avec les parties liées au cours de 2015

Société «PGI Holding»

- Amen Bank loue auprès de la société PGI Holding une partie du rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 150, avenue de la liberté, Tunis. Le montant du loyer au titre de l'exercice 2015 s'élève à **123 KDT (HT)**
- Amen Bank participe à une quote-part des frais relatifs aux moyens matériels, humains et informatiques et engagés par PGI holding dans le but de favoriser l'échange, le développement et à assurer l'assistance des différentes sociétés du Groupe. La quote-part d'Amen Bank dans le cadre de cette convention est fixée à 0,5% du chiffre d'affaire de cette dernière sans dépasser la somme de **150 KDT (HT)** par an. Le montant des frais au titre de l'exercice 2015 est de **150 KDT (HT)**.

Société «COMAR»

Amen Bank a réalisé avec la société COMAR les conventions et opérations suivantes:

- 1 Le total des engagements de la société COMAR auprès d'Amen Bank s'élève à **486 KDT**.
- 2 Des contrats de location en vertu desquels COMAR occupe trois locaux d'Amen Bank. Les revenus de ces immeubles au titre de 2015 s'élèvent à **21 KDT (HT)**.
- 3 Diverses polices d'assurance détaillées comme suit :
 - Des polices d'assurance auto, multi garanties, vol, matériel informatique et monétique dont la prime annuelle globale au titre de l'exercice 2015 s'élève à **1 023 KDT**;
 - Des polices d'assurance maladie, invalidité et décès au profit de son personnel. Le montant global des cotisations versées à la COMAR au titre de 2015 s'élève à **1 559 KDT (HT)**.

Société « PARENIN »

Le total des engagements de la société PARENIN auprès d'Amen Bank s'élève à **40 156 KDT**.

Société SICAR Amen

La banque a réalisé avec la société SICAR Amen dans laquelle elle détient **88,20%** du capital les conventions et opérations suivantes :

- 4 Dix huit (18) conventions de gestion de fonds portant sur un encours confié de **243 930 MDT**. La commission de gestion au titre de 2015, calculée sur la base d'un taux annuel de **1%** des montants gérés, s'élève à **2 373 KDT (HT)**.
- 5 En vertu d'une convention de gestion en date du 18 juin 1999, "Amen Bank" est chargée de la gestion financière, administrative et commerciale de la société "SICAR Amen". En contrepartie de ces services, la banque perçoit les rémunérations suivantes:
 - Une rémunération annuelle forfaitaire de **50 KDT** hors taxes;
 - Une commission fixe de 500 dinars hors taxes par dossier de participation présenté au Conseil d'Administration. Cette commission est portée à **4 KDT** hors taxes (avenant 2007) si le dossier est transmis pour déblocage effectif;
 - Un intéressement représentant **7%** hors taxes de la plus-value réalisée sur le portefeuille.La rémunération au titre de l'exercice 2015, s'élève à **107 KDT (HT)**

Société «Tunisie Leasing»

La banque a réalisé avec la société Tunisie Leasing dans laquelle elle détient **32,48%** du capital les opérations suivantes :

- Le total des engagements de la société Tunisie Leasing auprès d'Amen Bank s'élève à **40 944 KDT**.
- L'encours des emprunts bancaires octroyés par l'Amen Bank au profit de Tunisie Leasing enregistre un encours de **21 248 KDT**.
- Tunisie Leasing a enregistré dans son hors bilan une dette d'un montant de **883 KDT** correspondant au reliquat du montant de la participation d'Amen Bank, pour le compte de Tunisie Leasing, à l'augmentation du capital de Maghreb Leasing Algérie (MLA).

Ce montant, considéré comme un prêt, est redevable sur une période de cinq ans.

Société «Le recouvrement»

La banque a conclu en date du 1^{er} janvier 2007 avec la société "Le Recouvrement" dans laquelle elle détient **99,88%** du capital, une convention de gestion comptable et fiscale. En vertu de cette convention, "Amen Bank" est chargée de la tenue de la comptabilité, de l'arrêté des comptes, de la préparation de la liasse de consolidation et de la préparation des déclarations fiscales de la société "Le Recouvrement". En contrepartie de ses services, la banque perçoit une rémunération annuelle de **1 500 dinars (HT)**.

Au cours de 2015, "Amen Bank" a procédé à la cession de créances au profit de la société "Le Recouvrement", totalisant 67 689 KDT et totalement couvertes par des provisions et des agios réservés et ce, soit un dinar par créance. Cette opération n'a pas eu d'effet sur le résultat de l'exercice.

Société «Tunisys»

La société a réalisé avec la société Tunisys, dans laquelle elle détient **29,85%** du capital, des opérations suivantes :

1. La société Tunisys a contracté un crédit auprès d'AMEN BANK pour un montant de **500 KDT** l'encours du crédit s'élève au 31 Décembre 2015 à **139 KDT** ;
Les charges financières supportées par la société au cours de l'exercice 2015 se sont élevées à **14 KDT**.
2. Amen Bank s'est portée caution personnelle et solidaire de la société au titre de cautionnements relatifs à trois marchés et ce pour des montants respectifs de **20 KDT, 8 KDT et 24 KDT**, qui ont été bloqués par la Banque.
3. Amen Bank a réalisé des opérations d'acquisition, d'entretien et de maintenance de matériel informatique, au cours de l'exercice 2015, pour un montant de **1 325 KDT**.

Société «Amen Finance Company » :

Une convention de gestion a été conclue avec la société AMEN FINANCE COMPANY dans laquelle la banque détient **30%** du capital et ayant des dirigeants communs. En vertu de cette convention, Amen Bank se charge de l'exécution de l'ensemble des tâches relatives à la gestion financière, administrative et commerciale des fonds que la société AMEN FINANCE COMPANY lui confie. En contrepartie des prestations effectuées, AMEN BANK perçoit une rémunération annuelle fixe de **30 KDT** hors taxes, ainsi qu'une rémunération fixe de **5 KDT** hors taxes par dossier de participation présenté au conseil d'administration.

Le montant des revenus constaté par Amen Bank au titre de l'exercice 2015, s'élève à **30 KDT**.

Société EL IMRANE

AMEN BANK a réalisé avec la société EL IMRANE, dans laquelle elle détient **30%** un total engagement qui s'élève à **17 889 KDT** au 31.12.2015.

SICAVs:

En vertu des conventions de dépositaire conclues avec SICAV Amen Première et SICAV Amen, les rémunérations revenant à l'Amen Bank au titre de l'exercice 2015 se détaillent comme suit:

ACTIF NET AU 31.12.2015 EN MDT		SICAV AMEN	AMEN PREMIERE SICAV
		49 386	206 282
COMMISSION DE DEPOSITAIRE	TAUX	0,07% TTC DE L'ACTIF NET	0,07% TTC DE L'ACTIF NET
	MINIM	7 080 DT TTC	7 080 DT TTC
	MAX	29 500 DT TTC	29 500 DT TTC
	MONTANT ANNUEL PERCU	25 000 DT HT	25 000 DT HT
COMMISSION DE DISTRIBUTION	TAUX	0,59% TTC DE L'ACTIF NET	0,59% TTC DE L'ACTIF NET
	MONTANT ANNUEL PERCU	232 925 DT HT	1 190 599 DT HT

Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants:

Les obligations et engagements d'Amen Bank envers ses dirigeants (y compris les charges sociales y afférentes), tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 se présentent comme suit (en TND):

	Président du Conseil de Surveillance		Membres du Conseil de Surveillance et des différents comités	
	Charge 2015	Passif au 31/12/2015	Charge 2015	Passif au 31/12/2015
Avantages à court terme	300 000	-	320 000	525 000
Avantages postérieurs à l'emploi				
Autres avantages à long terme				
Indemnités de fin de contrat de travail				
Paiements en actions				
TOTAL	300 000	-	320 000	525 000

	Président du Directoire			Membres du Directoire		
	Charge brute 2015	Charges sociales 2015	Passif au 31/12/2015	Charge brute 2015	Charges sociales 2015	Passif au 31/12/2015
Avantages à court terme	743 467	93 942	710 744	1 515 761	317 716	1 510 875
Avantages postérieurs à l'emploi						
Autres avantages à long terme						
Indemnités de fin de contrat de travail						
Paiements en actions						
TOTAL	743 467	93 942	710 744	1 515 761	317 716	1 510 875

Note 7-2: Le ratio de liquidité à court terme « le LCR »

Le nouveau ratio de liquidité à court terme « le LCR » est entré en exploitation depuis janvier 2015 en application de la circulaire BCT 2014-14 du 10 novembre 2014, il mesure le taux de couverture des sorties nettes de trésorerie (sur 30 jours) par les actifs liquides de la banque.

Au 31/12/2015, ce ratio a atteint un niveau de 77,6% contre un seul réglementaire minimum de 60% en 2015.

Note 7-3 : Événements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement significatif n'est parvenu postérieurement au 31/12/2015.

Les présents états financiers sont autorisés pour publication par le Conseil de surveillance du 28/04/2016. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Groupe AMEN

Amen Group compte plus d'une cinquantaine de sociétés opérant dans divers secteurs réparties en cinq pôles: Pôle Agroalimentaire et Hôtelier, Pôle Bancaire, Pôle Assurance et Santé, Pôle Commerce de Biens d'Equipements et de Matériel de Transport, Pôle Services Financiers Spécialisés.

Ces pôles sont contrôlés par la société mère la société PGI-HOLDING.

LES INSTITUTIONS FINANCIERES D'AMEN GROUP

Les institutions financières d'Amen Group, sont au nombre de 24.

BANQUE DE DETAIL

AMEN BANK

Créée en 1967, Amen Bank est une société anonyme au capital social de 122.220.000 DT, détenu à hauteur de 64,3% par le groupe AMEN. Son objet social est l'exercice de la profession bancaire et notamment la mobilisation de l'épargne et l'octroi de crédits.

INSTITUTIONS DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

SICAR AMEN

La Société SICAR AMEN est une société d'investissement à capital risque créée en 1999, son capital social actuel est de 2,5 millions de dinars. Elle a pour objet la participation, pour son propre compte ou pour le compte des tiers et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises et notamment celles promues par les nouveaux promoteurs, les entreprises implantées dans les zones de développement régional, les entreprises objet d'opérations de mise à niveau, les petites et moyennes entreprises ainsi que des entreprises qui réalisent des investissements permettant de promouvoir la technologie et l'innovation dans tous les secteurs économiques. Au 31 décembre 2015, elle gère 35 Fonds totalisant 251 millions de dinars. Son total bilan s'est élevé à 277 millions de dinars avec un résultat net bénéficiaire de 2,2 millions de dinars.

TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR

Tuninvest international Sicar est une société d'investissement à capital risque créée en 1998 régie par la loi 95-87 et les textes subséquents. Tuninvest International Sicar intervient exclusivement au moyen de son capital dans les sociétés tunisiennes non cotées en bourse en fonds propres ou quasi fonds propres par acquisition d'actions, de titres participatifs et d'obligations convertibles en actions. Tuninvest international Sicar est aujourd'hui en phase de désinvestissement. Elle a ramené son capital de 10 à 0,5 millions de dinars suite à plusieurs restitutions aux actionnaires qui au total ont récupéré entre dividendes et remboursement du capital 194% des montants investis. A fin 2015, son total bilan s'établit à 1,9 millions de dinars et son état de résultat fait ressortir une perte de deux millions de dinars.

TUNINVEST INNOVATIONS SICAR

Tuninvest Innovations Sicar est une société d'investissement à capital risque créée en janvier 2002 et régie par la loi 95-87 et les textes subséquents.

Tuninvest Innovations Sicar investit en fonds propres dans les secteurs innovants ou liés à la technologie de l'information et des communications notamment l'infrastructure télécoms, équipements informatiques, le développement et la distribution de software, l'intégration et le conseil en systèmes d'information ainsi que le domaine des sciences de la vie. Tuninvest Innovations est rentrée en phase de désinvestissement. Son capital social a été ramené de 5,5 à 0,5 millions de dinars.

En 2015 son total bilan s'élève à 5,7 millions de dinars et son résultat net s'établit à 1,7 millions de dinars. Le total des fonds restitués aux actionnaires sous forme de dividendes et de réduction du capital s'élève à 11,1 millions de dinars, représentant 202% des montants investis.

AMEN PROJECT SICAF

AMEN PROJECT SICAF est une société d'investissement à capital fixe créée en 1993 et dotée d'un capital de 9 millions de dinars. La société compte à son actif 10 participations dans des secteurs diversifiés, tels que l'agroalimentaire, la distribution automobile et la santé. A fin 2015, l'encours global brut du portefeuille de participations s'est élevé à 11,4 millions de dinars et le bénéfice net a atteint 469 mille dinars.

AMEN FINANCE COMPANY « AFC »

AMEN FINANCE COMPANY est une société anonyme créée en 2012 avec un capital social de 100 millions de dinars libéré à ce jour à hauteur de 75 millions de dinars.

Elle a pour objet la participation au capital d'entreprises existantes ou à créer qu'elles soient ou non cotées en bourse, le rachat total ou partiel d'entreprises, ainsi que la détention et la gestion de participations en valeurs mobilières.

Elle détient actuellement 24,02% du capital de la société ENNAKL, concessionnaire des marques Volkswagen, Volkswagen utilitaires, Audi, Porsche, Seat et Skoda. Ses revenus se sont élevés à 3,7 millions de dinars, à fin 2015 avec un résultat net de 1,9 millions de dinars.

TITRES ET GESTION D'ACTIFS

AMEN INVEST

En tant qu'intermédiaire agréé, Amen Invest est spécialisée dans les métiers des titres. Au niveau de la gestion de l'épargne, Amen Invest offre des produits standardisés de valorisation des capitaux et/ou de dégrèvement fiscal et des solutions financières spécifiques et sur mesure. Sa gamme de produits d'épargne couvre tous les besoins des placements financiers de la clientèle. Au niveau des services aux entreprises émettrices, Amen Invest propose une solution globale qui va de l'étude du montage financier au placement des titres nouvellement émis et d'introduction en bourse.

En 2015, Amen Invest a réalisé un chiffre d'affaires de 2 millions de dinars pour un total bilan de 12,1 millions de dinars. Son bénéfice net s'élève à 268,5 mille dinars.

SICAV AMEN

SICAV AMEN est une société d'investissement à capital variable de type mixte. Créée en juin 1992, elle a pour objet la constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières. Elle a comme gestionnaire AMEN INVEST et comme dépositaire AMEN BANK.

Son actif net s'est élevé à 49,4 millions de dinars à fin 2015. Il est composé à raison de 47,8%, en obligations d'Etat, 22,8% en obligations de sociétés et 4,7% en actions et parts d'OPCVM. Les 24,7 % restants, sont placés en produits monétaires. SICAV AMEN est en tête du palmarès en part de marché des SICAV MIXTES qui s'établit à 9,7%. Le rendement réalisé en 2014 s'élève à 3,5% net d'impôts.

AMEN PREMIERE SICAV

AMEN PREMIERE SICAV est une société d'investissement à capital variable de type obligataire. Créée en 1994, elle a pour objet la constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières. Elle a comme gestionnaire AMEN INVEST et comme dépositaire AMEN BANK.

Son actif net s'est élevé, à fin 2015, à 206,3 millions de dinars. Sa part de marché des SICAV obligataires s'établit à 5,3%. Le rendement réalisé durant l'année 2015, compte tenu de la variation de sa valeur liquidative et d'un dividende distribué de 3,811 dinars, s'élève à 3,6% net d'impôts.

AMEN CAPITAL

AMEN CAPITAL est une société de gestion de fonds créée en 2010, régie par la loi 2008-78 et dotée d'un capital de 500 mille dinars. Son capital social est détenu par AMEN BANK à hauteur de 60% et par d'autres sociétés d'Amen Group à hauteur de 40%. L'objet social d'AMEN CAPITAL est la gestion des fonds communs de placement à risque, des fonds d'amorçage ainsi que la gestion sous mandat de sociétés d'investissements du type SICAR et SICAF.

AMEN Capital poursuit deux métiers. Le capital investissement en apportant un appui en fonds propres à des sociétés en création ou en croissance au travers de ses fonds sous gestion et le conseil financier au travers de sa filiale AMEN CORPORATE FINANCE créée fin 2013.

A fin 2015, les actifs sous gestion par AMEN CAPITAL s'élevaient à 44 millions de dinars et son résultat net a atteint 7.357 dinars.

ASSURANCES

COMAR

Si la COMAR s'est positionnée comme premier assureur privé en Tunisie, grâce notamment à la qualité de son réseau de distribution et à sa rigueur dans la gestion technique et financière. La Compagnie a réussi à se doter des meilleurs indicateurs de solidité et de solvabilité avec un taux de couverture de ses engagements envers sa clientèle dépassant largement les 100% et un taux de couverture de la marge de solvabilité minimale dépassant les 500%.

La COMAR s'est engagée dans un processus de modernisation de son système d'information et procède continuellement à l'enrichissement de sa gamme de produits.

Les performances de l'exercice 2015 de la COMAR font ressortir un chiffre d'affaires de 148.8 millions de Dinars, et un bénéfice net de 25,9 millions de Dinars.

HAYETT

Hayett a pu consolider sa position sur le marché de l'assurance vie en Tunisie, en suivant des méthodes de gestion rigoureuses et innovatrices. Pour répondre aux besoins évolutifs de sa clientèle, elle a toujours misé sur la création et l'enrichissement des produits ainsi que sur la formation continue de ses réseaux de distribution.

En 2015, le chiffre d'affaires de Hayett s'est élevé à 38.2 millions de dinars, en évolution de 25,9% par rapport à 2014. Son bénéfice net a atteint 1,651 millions de Dinars.

METIERS SPECIALISES

TUNISIE LEASING

Créée en 1984, Tunisie Leasing est la première société de Leasing en Tunisie. Elle est à la tête d'un groupe de sociétés œuvrant dans les métiers du leasing, du factoring et de la location longue durée en Tunisie, en Algérie et en Afrique Sub-Saharienne. Tunisie Leasing est leader de son marché en Tunisie, avec 18,1% de parts de marché. Le groupe est également implanté depuis 2006 en Algérie à travers une filiale Maghreb Leasing Algérie (MLA). En 2015, TUNISIE LEASING en association avec son actionnaire de référence Amen Bank et ses partenaires PROPARCO et RESPONSABILITY a finalisé la transaction portant sur l'acquisition majoritaire de la société ALIOS FINANCE S.A. holding détenant des participations majoritaires dans plusieurs sociétés de leasing opérant dans 9 pays d'Afrique Subsaharienne. L'activité de factoring a démarré en 1996 comme département de Tunisie Leasing et a été filialisée en 1999 par la création de Tunisie Factoring qui détient aujourd'hui 52% de parts de marché. Enfin Tunisie Leasing a été également la première à lancer la location longue durée par le biais de sa filiale captive Tunisie LLD.

Par ailleurs, Tunisie Leasing a développé les activités d'intermédiation en bourse (Tunisie Valeurs) et de capital investissement (TuninvestSicar, Tunisie Sicar, Tuninvest International Sicar, Tuninvest Innovations Sicar et FCPR Croissance). Tunisie Leasing est cotée à la bourse de Tunis depuis 1992.

En 2015, ses fonds propres, y compris les intérêts minoritaires, s'élèvent à 303 millions de dinars et son résultat net consolidé part du groupe s'établit à 14,2 millions de dinars en légère diminution de 2,6% par rapport à l'exercice précédent.

MAGHREB LEASING ALGERIE

La Société Maghreb Leasing Algérie est un établissement financier de leasing créé le 15 janvier 2006 sous forme d'une société par action de droit algérien. Son capital actuel s'élève à l'équivalent de 72 millions de dinars tunisiens, il est détenu à hauteur de 72,6% par le groupe AMEN, dont 53,9% par Amen Bank et 18,7% par Tunisie Leasing. Le reliquat est détenu par des institutions financières internationales (SFI, PROPARCO, FMO).

Selon les états financiers certifiés en IFRS au 31/12/2015, la production de leasing a atteint la contre-valeur de 150 millions de dinars tunisiens. Le Produit Net de Leasing se situe à près de 28 millions de dinars tunisiens et le résultat net IFRS a atteint l'équivalent de 12,5 millions de dinars tunisiens, soit un rendement des fonds propres de 13,5%.

TLG FINANCE

TLG Finance SAS – France, est une holding de participation de droit français constituée en Septembre 2014, son capital actuel s'élève à 18,560 millions d'euros. Elle a été créée dans le but d'acquérir 59,34 % du capital de la société ALIOS Finance SA, qui est une holding française détenant des participations majoritaires dans plusieurs sociétés de financement spécialisé, principalement dans le leasing, le crédit à la consommation, le crédit

d'équipement et la location longue durée, opérant dans 9 pays de l'Afrique Subsaharienne, à savoir la Côte d'Ivoire, le Sénégal, le Burkina Faso, le Mali, le Gabon, le Cameroun, la Zambie, le Kenya, et la Tanzanie.

Aux termes de l'exercice 2015, le Produit Net Bancaire consolidé de la société ALIOS Finance s'est situé à 23,3 millions d'euros contre 22,9 millions d'euros en 2014 et a dégagé un bénéfice net consolidé de 0,957 millions d'euros, contre 2,6 millions d'euros en 2014.

SOCIÉTÉ LE RECOUVREMENT

Constituée en Avril 2001 avec un capital de 300 mille dinars, la Société Le Recouvrement a pour objet l'achat de créances pour son propre compte ainsi que le recouvrement des créances pour le compte des tiers et ce, en application de la loi 98-04 du 2/2/1998. En 2015, elle a réalisé un bénéfice net de 590 mille dinars.

SOGEREC

La SOGEREC « Société la Générale de Recouvrement et de Réalisation de Créances », a été créée en 2009 pour accentuer l'effort des structures centrales de la banque en matière de recouvrement des créances.

Elle assiste en outre, les entreprises de la place pour le recouvrement de leurs créances.

La SOGEREC, S.A, au capital social de 6,6 millions de dinars, a enregistré depuis sa création une recette cumulée de recouvrement de l'ordre de 13,5 millions de dinars avec une décote positive de 6 millions dinars. A fin 2015 son chiffre d'affaire s'est établi à 826 mille dinars avec un résultat net de 151 mille dinars.

AUTRES PARTICIPATIONS D'AMEN BANK

SOCIÉTÉ ENNAKL AUTOMOBILES

Elle a été créée le 05/02/1965 et rachetée par le groupe Ben Yedder en 2012. Son capital actuel s'élève à 30.000.000 dinars, son objet porte sur le commerce de matériel de transport sous diverses marques notamment, VOLKSWAGON, SKODA, SEAT, AUDI Sa part de marché sur le secteur automobile s'élève au 31/12/2015 à 15,71 %.

Elle a réalisé au 31/12/2015 un chiffre d'affaires de 316 millions de dinars en progression de 13,25 % par rapport à l'exercice 2014. Elle a ainsi dégagé un résultat net de 33,4 millions de dinars contre 22 millions de dinars en 2014, soit une progression de 52%.

AMEN SANTE

Amen Santé a été créée en 2009, son capital actuel s'élève à 46,75 millions de dinars. Sa mission est d'assurer la gestion des cliniques du groupe Amen, leur mise en conformité aux standards internationaux, de veiller à une haute qualité de soins et à une maîtrise des coûts. La Société Financière Internationale (S.F.I.) filiale de la Banque Mondiale est actionnaire d'Amen Santé à concurrence de 20% et ce, depuis 2011.

A noter que le pôle Santé du groupe Amen compte 4 cliniques en activité situées à Mutuelle ville, La Marsa, Gafsa, Bèjà et deux en cours de construction à Bizerte et Nabeul.

A fin 2015, le chiffre d'affaires consolidé de la société AMEN SANTE s'est élevé à 8,5 millions de dinars.

CLINIQUE EL AMEN NABEUL

Il s'agit d'une Clinique en cours de construction par le groupe Amen à Nabeul : elle devrait disposer d'une capacité de 93 lits extensible à 133 lits et d'un plateau technique des plus performants. Son ouverture est prévue début 2017.

CLINIQUE EL AMEN BIZERTE

Il s'agit d'une clinique en cours de construction à Bizerte : elle devrait disposer d'une capacité de 93 lits extensible à 133 lits et d'un plateau technique des plus performants. Son ouverture est également prévue début 2017.

EL IMRANE

Fondée en 1984, la société EL IMRANE est une SA au capital actuel de 7.000 mille dinars. Elle compte à son actif plusieurs projets immobiliers financés par Amen Bank situés dans des emplacements de choix notamment à La Soukra, à El Menzah 1 et aux Berges du Lac. Au 31/12/2015, son chiffre d'affaires a atteint 10,322 millions de dinars.

TUNISYS

Elle est spécialisée dans l'intégration de solutions informatiques, monétiques et de télécommunication à forte valeur ajoutée. Sa situation financière au 31/12/2015 s'est soldée par un résultat bénéficiaire de 209 mille dinars par rapport à un résultat bénéficiaire budgétisé pour la même période de 790 mille dinars et par rapport à une perte de 580 mille dinars au 31/12/2014.

Le Chiffre d'Affaires réalisé au 31/12/2015 est de 5.700 mille dinars contre un budget de 10.000 mille dinars pour la même période et 4.350 mille dinars au 31/12/2014. Sa marge variable sur vente est de 39,32% contre une marge budgétisée de 25,8%.

KAWARIS

La société KAWARIS est une société de mise en valeur et de développement agricole (SMVDA) créée en 1993, faisant partie du groupe AMEN : son capital est de 3,3 millions de dinars, dont 29,36% détenus par AMEN BANK. Elle exploite en concession auprès de l'Etat sur 25 ans qui expirent le 31/12/2018, des domaines agricoles de 120 Ha à Beni Khaled destinés à la production d'agrumes. La superficie plantée a évolué dans le temps et ce suite aux travaux de reconversion de citronniers et d'arbres fruitiers pour atteindre actuellement 117,90 Ha.

Elle a réalisé au 31/08/2015 un chiffre d'affaires de 2 millions de dinars contre 1,5 millions de dinars au 31/08/2014. Elle a dégagé ainsi un bénéfice net de 129 mille dinars contre une perte de 300 mille dinars la campagne précédente.

Extraits du Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Etats Financiers Consolidés du groupe Amen Bank

Messieurs les actionnaires d'Amen Bank,

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés du groupe Amen Bank relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Groupe Amen Bank, comprenant le bilan consolidé et l'état des engagements hors bilan consolidé arrêtés au 31 décembre 2015, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **709 241 KDT**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **62 732 KDT**.

5. Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

6. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

7. Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés du groupe Amen Bank sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 décembre 2015, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

II. Rapport sur les vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Directoire sur la gestion de l'exercice.

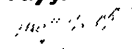
Tunis, le 31 Mai 2016

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI



FINOR
Fayçal DERBEL



Bilan consolidé au 31 décembre 2015

		(Unités en milliers de Dinars Tunisiens)				
Désignation	Notes	31-déc		Variation		
		2015	2014	absolu	%	
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(1-1)	108 636	194 376	(85 740)	-44,1
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	(1-2)	193 873	204 020	(10 147)	-5,0
AC3	Créances sur la clientèle	(1-3)	5 973 519	6 118 461	(144 942)	-2,4
AC4	Portefeuille titres commercial	(1-4)	914 748	702 896	211 852	30,1
AC5	Portefeuille d'Investissement	(1-5)	401 344	376 462	24 882	6,6
	Titres mis en équivalence	(1-5)	129 608	132 223	(*) (2 615)	-2,0
AC6	Valeurs immobilisées	(1-6)	161 645	159 998	(*) 1 647	1,0
AC7	Autres actifs	(1-7)	82 578	111 463	(28 885)	-25,9
	TOTAL ACTIFS		7 965 951	7 999 899	(33 948)	-0,4
PA1	Banque Centrale	(2-1)	500 194	427 124	73 070	17,1
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et Financiers	(2-2)	509 230	242 599	266 631	109,9
PA3	Dépôts de la clientèle	(2-3)	5 042 826	5 414 362	(371 536)	-6,9
PA4	Emprunts et Ressources spéciales	(2-4)	935 808	922 412	13 396	1,5
PA5	Autres passifs	(2-5)	211 031	260 792	(49 761)	-19,1
	TOTAL PASSIFS		7 199 089	7 267 289	(68 200)	-0,9
	INTERETS MINORITAIRES	(3)	57 621	47 869	9 752	20,4
CP1	Capital		122 220	122 220	-	0,0
CP2	Réserves		524 284	472 118	52 166	11,0
CP4	Autres capitaux propres		-	-	-	
CP5	Résultats reportés		5	2	3	150,0
CP6	Résultat de l'exercice		62 732	90 401	(27 669)	-30,6
	TOTAL CAPITAUX PROPRES	(4)	709 241	684 741	24 500	3,6
	TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		7 965 951	7 999 899	(33 948)	-0,4

(*) Les chiffres de 2014 ont été retraités pour les besoins de comparabilité.

État des engagements Hors Bilan consolidé Arrêté au 31.12.2015

		(Unités en milliers de Dinars Tunisiens)				
Désignation	Notes	31-déc		Variation		
		2015	2014	absolu	%	
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>						
HB01-	Cautions, Avals et autres garanties données	(5-1)	482 485	592 643	-110 158	-18,6
HB02-	Crédits documentaires	(5-2)	245 703	391 679	-145 976	-37,3
HB03-	Actifs donnés en garantie	(5-3)	500 000	427 000	73 000	17,1
	TOTAL PASSIFS EVENTUELS		1 228 188	1411322	-183 134	-13,0
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>						
HB04-	Engagements de financement donnés		276 873	203 512	73 361	36,0
HB05-	Engagements sur titres		9 380	2 357	7 023	298,0
	TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		286 253	205 869	80 384	39,0
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>						
HB06-	Engagements de financement reçus	(5-5)	45 494	155	45 339	29 251,0
HB07-	Garanties reçues	(5-6)	3 424 934	1 330 178	2 094 756	157,5

État de résultat consolidé Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015

(Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

Désignation	Notes	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre		Variation	
		2015	2014	Absolu	%
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>		<u>595 777</u>	<u>579 205</u>	<u>16 572</u>	<u>2,9</u>
PR1	Intérêts et revenus assimilés (6-1)	447 751	447 946	-195	0,0
PR2	Commissions perçues (6-2)	72 361	67 313	5 048	7,5
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières (6-3)	62 956	50 021	12 935	25,9
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement (6-4)	12 709	13 925	-1 216	-8,7
<u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>		<u>346 481</u>	<u>334 551</u>	<u>11 930</u>	<u>3,6</u>
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées (6-5)	340 944	329 227	11 717	3,6
CH2	Commissions encourues	5 537	5 324	213	4,0
PRODUIT NET BANCAIRE		249 296	244 654	4 642	1,9
PR5/CH4	Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif (6-6)	(88 344)	(65 804)	-22 540	34
PR6/CH5	Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement (6-7)	(5 443)	130	-5 573	-4 287
PR7	Autres produits d'exploitation	1 606	2 383	-777	-32,6
CH6	Frais de personnel (6-8)	(74 830)	(69 811)	-5 019	7,2
CH7	Charges générales d'exploitation (6-8)	(18 203)	(17 641)	-562	3,2
CH8	Dotations aux amortissements (6-8)	(6 449)	(5 780)	-669	11,6
RESULTAT D'EXPLOITATION		57 633	88 131	-30 498	-34,6
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence		10 360	11 870	-1 510	-12,7
PR8/CH9	Solde en gain \ pertes provenant des autres éléments ordinaires (6-9)	(1 392)	(1 507)	115	-7,6
CH11	Impôt sur les sociétés (6-10)	(4 655)	(9 292)	4 637	-49,9
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		61 946	89 202	-27 256	-30,6
Solde en gain \ perte provenant des éléments extraordinaires		-	-	0	
Part de résultat revenant aux minotaires		(786)	(1 199)	413	-34,4
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		62 732	90 401	-27 669	-30,6
Effet des modifications comptables		-	-	0	
RESULTAT NET APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		62 732	90 401	-27 669	-30,6
RESULTAT DE BASE PAR ACTION (en dinars)		2,566	3,698	-1	-30,6
RESULTAT DILUE PAR ACTION (en dinars)		2,566	3,698	-1	-30,6

État de flux de trésorerie consolidé

Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015

(Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

Désignation	Notes	2015	31-déc 2014	Variation Montant	%
<u>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</u>					
	(7-1)				
Produits d'exploitation bancaire encaissés (Hors revenus portefeuille d'investissement)		540 612	512 731	27 881	5,4
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(359 108)	(323 175)	(35 933)	11,1
Dépôts / Retraits des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		(5 329)	26 260	(31 589)	-120,3
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		68 946	(697 714)	766 660	-109,9
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		(386 563)	443 210	(829 773)	-187,2
Titres de placements		(154 595)	(111 875)	(42 720)	38,2
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(74 226)	(71 746)	(2 480)	3,5
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(40 291)	40 298 (*)	(80 589)	-200,0
Impôt sur le bénéfice		(11 755)	(6 955)	(4 800)	69,0
<u>FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</u>		(422 309)	(188 966)	(233 343)	123,5
<u>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</u>					
	(7-2)				
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		25 610	33 190	(7 580)	-22,8
Acquisition / cessions sur portefeuille d'investissement		12 494	(75 391) (*)	87 885	-116,6
Acquisition / cessions sur immobilisations		(10 924)	(7 018)	(3 906)	55,7
<u>FLUX DE TRÉSORERIE NET AFFECTES AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</u>		27 180	(49 219)	76 399	-155,2
<u>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</u>					
	(7-3)				
Émission d'actions		8 900	6 125 (*)	2 775	45,3
Émission provenant des fonds gérés		-	79 911	(79 911)	-100,0
Émission d'emprunts		60 000	-	60 000	
Remboursement d'emprunts		(35 114)	(38 918)	3 804	-9,8
Augmentation / diminution ressources spéciales		(20 932)	77 073	(98 005)	-127,2
Dividendes versés		(29 021)	(22 842)	(6 179)	27,1
Mouvement sur fond social et de retraite		(89)	74	(163)	-220,3
<u>FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</u>		(16 256)	101 423	(117 679)	-116,0
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		(411 385)	(136 762) (*)	(274 623)	200,8
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	(7-4)	(307 563)	(170 801)	(136 762)	80,1
<u>LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS EN FIN DE PERIODE</u>		(718 948)	(307 563) (*)	(411 385)	133,8

(*) Les chiffres ont été retraités pour des besoins de comparabilité.

Notes aux États financiers Consolidés du Groupe Amen Bank

1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers consolidés du Groupe AMEN BANK sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie édictés notamment par.

- Le cadre conceptuel du système comptable des entreprises,
- La norme comptable générale n° 01;
- Les normes techniques (NCT 02 à NCT 20);
- Les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25);
- Les normes comptables relatives aux OPCVM;
- Les normes comptables de consolidation (NCT 35 à 37) ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ; et
- Les règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

2. DATE DE CLOTURE

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 décembre 2015.

Quand les états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation sont établis à des dates de clôtures différentes, des ajustements sont effectués pour prendre en compte les effets de transactions et autres événements importants qui se sont produits entre ces dates et la date des états financiers de la mère.

3. BASES DE MESURE

Les états financiers du Groupe AMEN BANK sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

4. PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du Groupe AMEN BANK comprend :

- La société mère : AMEN BANK
- Les filiales : les sociétés sur lesquelles AMEN BANK exerce un contrôle exclusif; et
- Les entreprises associées : les sociétés sur lesquelles AMEN BANK exerce une influence notable.

Les méthodes utilisées pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre sont les suivantes :

4.1 L'intégration globale

Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

Cette méthode est appliquée aux entreprises du secteur financier et celles de recouvrement des créances contrôlées de manière exclusive par AMEN BANK.

4.2 La mise en équivalence

Selon cette méthode la participation est initialement enregistrée au coût d'acquisition et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée.

Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe AMEN BANK :

Société	Nature	Technique de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	pays de Résidence
AMEN BANK	Société mère	IG	100,00%	100,00%	Tunisie
LE RECOUVREMENT	Filiale	IG	99,88%	99,88%	Tunisie
SICAR AMEN	Filiale	IG	88,20%	88,20%	Tunisie
SOGEREC	Filiale	IG	99,97%	88,59%	Tunisie
AMEN CAPITAL	Filiale	IG	60,00%	61,85%	Tunisie
AMEN PROJECT	Filiale	IG	53,01%	53,01%	Tunisie
AMEN FINANCE COMPANY "AFC"	Filiale	IG	30,00%	33,25%	Tunisie
AMEN CORPORATE FINANCE SARL	Filiale	IG	99,90%	61,78%	Tunisie
MAGHREB LEASING ALGERIE	Entreprise associée	M E	42,61%	52,35%	Algérie
AMEN INVEST	Entreprise associée	M E	36,90%	36,90%	Tunisie
TUNISIE LEASING	Entreprise associée	M E	32,48%	32,48%	Tunisie
ENNAKL	Entreprise associée	M E	34,03%	18,47%	Tunisie
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	Entreprise associée	M E	30,00%	38,12%	Tunisie
CLINIQUE EL AMEN NABEUL	Entreprise associée	M E	28,79%	28,91%	Tunisie
CLINIQUE EL AMEN BIZERTE	Entreprise associée	M E	30,00%	30,00%	Tunisie
EL IMRANE	Entreprise associée	M E	30,00%	30,00%	Tunisie
TUNISYS	Entreprise associée	M E	29,85%	29,85%	Tunisie
EL KAWARIS	Entreprise associée	M E	29,66%	29,52%	Tunisie
TUNINVEST INNOVATION SICAR	Entreprise associée	M E	27,27%	36,13%	Tunisie
HAYETT	Entreprise associée	M E	25,00%	25,00%	Tunisie
AMEN SANTE	Entreprise associée	M E	23,24%	20,29%	Tunisie
TLG FINANCE	Entreprise associée	M E	22,06%	32,34%	Tunisie
SICAV AMEN	Entreprise associée	M E	0,08%	0,08%	Tunisie
SUNAGRI	Entreprise associée	M E	27,00%	28,84%	Tunisie
AMEN PREMIERE	Entreprise associée	M E	0,03%	0,03%	Tunisie

IG : Intégration globale

ME : Mise en équivalence

Il est à noter que le groupe AMEN BANK n'inclut pas des co-entreprises.

La société AMEN FINANCE COMPANY a été intégrée en tant que filiale du groupe AMEN BANK et ce, conformément aux dispositions de la norme comptable NC 35 qui stipule dans son § 10 alinéa b que le contrôle existe également lorsque la mère, détenant la moitié ou moins de la moitié des droits de vote d'une entreprise et dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise en vertu des statuts ou d'un contrat.

En 2015, le groupe Amen Bank a enregistré l'entrée de la société TLG Finance; par contre le groupe n'a connu aucune sortie de société de son périmètre.

5. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

5.1 Créances à la clientèle

5.1.1 Règles de présentation des créances à la clientèle

Les crédits de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales déductions faites des intérêts décomptés d'avance et non encore échus.

Les crédits à moyen et long terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des intérêts courus et non échus.

Les crédits à moyen terme utilisés progressivement par tranche sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée.

Les agios réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractive.

5.1.2 Classification et évaluation des créances

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque de la manière suivante:

Actifs courants :

Actifs dont le recouvrement est assuré concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

Actifs classés :

Classe B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Classe B2 : Actifs incertains

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe 1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- Un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- L'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- Des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- Des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- La détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- L'existence de retards de paiement en principal ou en intérêts entre 90 et 180 jours.

Classe B3 : Actifs préoccupants

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

Classe B4 : Actifs compromis

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par Amen Bank correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Pour les engagements supérieurs à 15 KDT, les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables. Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants:

- Actifs incertains 20% ;
- Actifs préoccupants 50% ;
- Actifs compromis 100%.

Pour les engagements inférieurs à 15 KDT, la banque détermine la provision requise en appliquant le taux de provision moyen des engagements de plus de 15 KDT aux encours hors les crédits de présalaire et CREDIM (crédit habitat aux particuliers) et ce compte tenu de la qualité de ces risques et des perspectives de recouvrement.

Les garanties prises en compte par la banque se détaillent comme suit :

- Les dépôts affectés auprès d'Amen Bank (bons de caisse, comptes à terme, comptes épargne,) ;
- Les garanties reçues de l'État Tunisien ;
- Les garanties reçues des banques et assurances ;

- Les garanties reçues du FNG (Fonds national de garantie) et la SOTUGAR ;
- Les garanties réelles : Selon les règles édictées par la BCT, les garanties immobilières ne peuvent être prises en compte que si elles remplissent au moins l'une des conditions suivantes :
 - Elle est inscrite sur le titre foncier ;
 - Elle est inscrite par l'intervention de deux notaires sur un titre arabe ;
 - Il existe une promesse d'hypothèque sur un terrain acquis auprès de l'un des organismes suivants : AFI, AFT, AFH.

Par ailleurs, certaines garanties ont été retenues, depuis l'exercice 2006, en application des articles 327 et 328 du code des procédures civiles et commerciales, sous forme d'oppositions conservatoires. Cette forme de garantie a été retenue compte tenu d'une hypothèse sous-jacente, à savoir, un taux historique de réalisation élevé et compte tenu des conditions cumulatives suivantes :

- Les engagements de la relation emprunteuse sont concentrés exclusivement chez Amen Bank ;
- L'opposition conservatoire est inscrite sur le titre foncier qui ne doit pas comporter d'autres charges hypothécaires au profit d'autres créanciers ;
- La date d'inscription de l'opposition conservatoire remonte à moins de deux ans ;
- Une évaluation récente du titre objet de l'opposition conservatoire ;
- Une décote de 10% de la valeur du titre objet de l'opposition conservatoire.

5.1.3 Comptabilisation des créances irrécouvrables passées par perte

Les créances irrécouvrables inférieures ou égales à 500 dinars et les autres créances irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement sont passées par perte. Parallèlement, les provisions et agios réservés y afférents font l'objet de reprise.

5.1.4 Comptabilisation des revenus des prêts accordés à la clientèle

Les intérêts sur crédits de gestion à court terme sont décomptés d'avance. Ceux-ci sont passés en produits pour leur montant total et font l'objet de régularisation pour tenir compte des intérêts non courus à la date d'arrêté des états financiers.

Les intérêts sur crédits à moyen terme sont matérialisés par des effets ou titres de crédit et sont perçus à terme. Ceux-ci sont passés en produits au fur et à mesure de leurs échéances. La partie des intérêts courus mais non encore échus à la date de l'arrêté des états financiers font l'objet de régularisation.

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé « agios réservés ».

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses, sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat. Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement parmi les produits de la Banque puis cernés par le biais d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés. A cet effet, les encaissements réalisés sur les créances sont systématiquement imputés, en premier lieu, sur les agios réservés déjà constitués.

5.2 Suivi des mesures conjoncturelles édictées en 2011:

5.2.1 Provisions collectives :

La provision collective, appliquée pour l'exercice 2011 en tant que mesure conjoncturelle est désormais une disposition permanente à observer pour couvrir les risques latents sur les engagements de la classe 0 et 1.

Ainsi, et en application des dispositions de la circulaire BCT N° 2012-20, la banque a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de l'article 8 de la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991.

Pour l'évaluation du montant de la provision requise, la banque a appliqué la méthodologie référentielle édictée par la BCT.

Cette méthodologie prévoit :

- Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par nature du débiteur et par secteur d'activité;
- Le calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1;
- La détermination d'un facteur scalaire par groupe traduisant l'aggravation des risques en 2015. Ce facteur scalaire ne peut être inférieur à 1;
- La détermination d'un taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel par groupe et l'application de ce taux à l'encours des engagements 0 et 1 du groupe considéré.

Le montant des provisions collectives est revu à chaque date d'arrêté des comptes annuels.

L'augmentation de la provision collective requise entraîne une dotation complémentaire imputée sur les charges de l'exercice et inversement la baisse de la provision collective requise entraîne une reprise correspondant à la baisse et imputée sur les produits de l'exercice.

L'application de ces règles a donné lieu à un montant de provision collective de 52 951 KDT. Ainsi et compte tenu de la provision collective de 37 816 KDT constituée en 2014, une provision complémentaire nette de 15 135 KDT a été dotée au titre de l'année 2015 dont 12 040 KDT au titre des créances sur le secteur touristique.

5.2.2 Les crédits rééchelonnés au cours de 2011 et le suivi en 2014 :

En 2011, et en application des dispositions de la circulaire de la BCT N° 2011-04, deux mesures ont été appliquées :

Première mesure :

Les rééchelonnements réalisés par la banque conformément à ladite circulaire n'ont pas donné lieu ni à la classification de l'entreprise concernée en classe 2, 3 ou 4 au sens de la circulaire 91-24 ni à la révision de la classification attribuée à l'entreprise au 31 décembre 2010.

En 2015, cette mesure n'est plus en vigueur. La banque a procédé à la classification de tous les engagements conformément aux dispositions de la circulaire 91-24.

Deuxième mesure :

Les produits, agios débiteurs et intérêts impayés sur les rééchelonnements octroyés dans le cadre de la circulaire 2011-04 ont été réservés.

Une reprise de 552 KDT a été constatée au cours de 2015.

5.3 Provisions additionnelles

En vertu des dispositions la circulaire de la BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieures ou égale à 8 ans.

L'application de ces règles a donné lieu à un montant de provision de 105 286 KDT. Ainsi et compte tenu de la provision additionnelle de 98 651 KDT constituée en 2014, une provision complémentaire nette de 6 635 KDT a été dotée au titre de l'année 2015.

5.4 Mesures exceptionnelles pour le secteur touristique

En vertu des dispositions de la circulaire de la BCT N° 2015-12, les établissements de crédit peuvent reporter le paiement des tombées en principal et en intérêts échus ou à échoir en 2015 et 2016 au titre des crédits accordés aux entreprises opérant dans le secteur touristique.

Le remboursement pourra s'effectuer à partir de 2017 sur une période qui prend en considération la capacité de chaque entreprise. De même, les établissements de crédit peuvent accorder de nouveaux crédits exceptionnels remboursables sur 7 ans dont 2 années de grâce dédiés au financement des besoins relatifs à l'activité des entreprises touristiques durant la période allant du 1er juillet 2015 au 31 décembre 2016.

Les établissements de crédit ayant procédé au report d'échéances ou ayant accordé de nouveaux crédits exceptionnels peuvent :

- Maintenir la classification arrêtée à fin décembre 2014 au sens de l'article 8 de la circulaire n° 91- 24 susvisée;
- Geler l'ancienneté au sens de l'article 10 quater de la circulaire n° 91-24 susvisée.

Les établissements de crédit concernés sont tenus de ne pas comptabiliser les intérêts dont le remboursement a été reporté ainsi que les intérêts au titre des nouveaux prêts accordés durant les deux années de grâce parmi leurs revenus sauf en cas de recouvrement effectif.

L'application de ces règles a donné lieu à la constatation d'une dotation d'agios réservés pour 15 484 KDT.

En outre, une dotation au provision collective de 12 040 KDT a été constatée à ce titre, au 31/12/2015.

5.5 Portefeuille titres

5.5.1 Règles de présentation du portefeuille titres

Les titres à revenu fixe ou à revenu variable sont présentés au bilan soit dans la rubrique portefeuille titres commercial soit dans la rubrique portefeuille titres d'investissement selon leurs durées et l'intention de détention. Les règles de classification appliquées sont les suivantes :

Portefeuille titres commercial :

Titres de transaction

Il s'agit de titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide.

Titres de placement

Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Portefeuille d'investissement :

Titres d'investissements

Il s'agit de titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention.

Titres de participation

Actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice.

Participation avec convention de rétrocession

Il s'agit des engagements matérialisés par des titres représentant des parts dans le capital d'entreprises lorsque, en substance, ces engagements établissent une relation de créancier débiteur entre l'établissement bancaire et l'entreprise émettrice.

5.5.2 Règles d'évaluation du portefeuille titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

Titres de transaction

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat.

Titres de placement

Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

Titres d'investissement

Il est procédé à la comparaison du coût d'acquisition des titres d'investissement à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés

Les plus-values latentes sur titres d'investissement ne sont pas comptabilisées.

Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements ou reprises des primes ou décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres, ne sont provisionnées que dans les cas ci-après:

- Il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance;
- Il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

5.5.3 Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte du principe de la comptabilité d'engagement. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor et sur les obligations sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les plus-values de cession relatives aux titres d'investissement acquis dans le cadre de conventions de portage sont assimilées à des intérêts et prises en compte parmi les revenus au fur et à mesure qu'elles sont courues.

5.6 Prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2015. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2015 sont déduits du résultat.

5.7 Prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte au résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2015. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2015 sont rajoutées au résultat.

5.8 Valeurs immobilisées

Immeubles d'exploitation

Les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement aux taux suivants :

Catégorie d'immobilisations	Taux pratiqué
Immeubles non réévalués	2%
Immeubles réévalués	5%
Agencements, aménagements et Installations	10%
Ascenseurs	10%
Logiciels	de 10% à 33%
Droit au bail	5%
Matériel informatique	15%
Matériel de transport	20%
Mobilier de bureau	10%
Matériel d'exploitation	10%
Climatiseurs	20%
Terminaux de Paiement Électronique	20%
Coffres forts	4% et 10%

Immeubles hors exploitation

Dans le cadre du recouvrement des créances, la banque s'est portée acquéreuse de biens immeubles mis à la vente dans le cadre de la procédure de vente immobilière ; le prix d'acquisition correspondant au prix fixé par le cahier des charges préparé par un expert judiciaire désigné par le tribunal à cet effet. Ces actifs sont classés en « Immeubles hors exploitation » sous la rubrique AC6- Valeurs immobilisées.

Les immeubles hors exploitation sont comptabilisés à leur prix d'acquisition majoré des coûts et frais engagés. Par dérogation aux dispositions de la NCT 5 relative aux immobilisations corporelles, ces immeubles sont traités par référence aux dispositions de la norme internationale d'information financière 5 (IFRS 5) relative aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

En application des dispositions de l'IFRS 5, les immeubles hors exploitation ne font pas l'objet d'amortissement. En revanche, ils font l'objet d'une évaluation individualisée et figurent dans les états financiers annuels au plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts des ventes.

5.9 Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds pour la valeur nominale.

5.10 Règles de conversion des opérations en devises

Les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte.

5.11 Réévaluation des positions de change en devises

Les positions de change en devises ont été converties en monnaie de référence sur la base du cours de change interbancaire moyen du dernier jour du mois de décembre 2015. Les résultats de change latents en découlant ont été pris en compte dans le résultat de l'exercice 2015.

5.12 Charge d'impôt

En 2015, le groupe a procédé à la prise en compte de l'impôt différé conformément aux dispositions des normes comptables NCT 35 et NCT 38.

6. METHODES SPECIFIQUES A LA CONSOLIDATION

6.1 Traitement des écarts de première consolidation

6.1.1 Le Goodwill

L'excédent du coût d'acquisition sur les parts d'intérêts de l'acquéreur dans l'actif net acquis à la date de l'opération doit être comptabilisé en tant qu'actif. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans.

Cependant l'excédent de la part d'intérêts de l'acquéreur dans l'actif net acquis, sur le coût d'acquisition doit être comptabilisé en tant que Goodwill négatif.

Le Goodwill négatif est amorti en totalité ou en partie sur la durée prévisible de réalisation des pertes et dépenses futures attendues ou s'il n'est pas le cas sur la durée d'utilité moyenne restant à courir des actifs amortissables identifiables acquis, le reliquat est comptabilisé immédiatement en produits.

La dotation aux amortissements du Goodwill relative à l'exercice en cours figure au niveau du poste du résultat CH8 « Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations »

6.2 Soldes et opérations réciproques

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe n'ayant pas d'incidence sur le résultat consolidé sont éliminés lorsqu'ils concernent les entités faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

D'autre part les soldes et opérations réciproques ayant une incidence sur le résultat consolidé sont éliminés lorsqu'ils concernent les entreprises faisant l'objet d'une intégration globale, proportionnelle et mises en équivalence

7. PRINCIPAUX RETRAITEMENTS EFFECTUES DANS LES COMPTES CONSOLIDES

7.1 Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

Toutefois, les états financiers de la société Maghreb Leasing Algérie, établis selon les normes internationales (IAS/IFRS), n'ont pas été retraités dans le cadre des travaux d'homogénéisation des méthodes comptables.

7.2 Élimination des soldes et transactions intra-groupe

Les opérations et transactions internes sont éliminées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations opérées ont principalement porté sur:

- des comptes courants entre sociétés du groupe ;
- des commissions entre sociétés du groupe ;
- des dividendes distribués par les sociétés consolidées au profit d'Amen Bank ;
- des provisions intra-groupe (Provisions sur titres de participations) ;
- des fonds gérés par la société «Sicar Amen» pour le compte des sociétés du groupe ;
- des emprunts contractés par les sociétés du groupe auprès de la société mère Amen Bank.

NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en milliers de dinars)

1. Notes explicatives sur le bilan- Actifs

Note 1.1: Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de ce poste accuse au 31.12.2015 un montant de 108 636 KDT contre 194 376 KDT au 31.12.2014 et se décompose comme suit :

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et travellers chèques	49 897	42 024	7 873	19%
BCT, CCP et TGT	58 739	152 352	(93 613)	(61%)
Total	108 636	194 376	(85 740)	(44%)

Le détail de chacune des rubriques se présente comme suit:

Description	31.12 2015	31.12.2014	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et travellers chèques	50 845	42 114	8 731	21%
Provisions sur caisse en dinars	(93)	(90)	(3)	3%
Sous total 1	50 752	42 024	8 728	21%
BCT	57 784	152 150	(94 366)	(62%)
Provisions BCT	(62)	(76)	14	(18%)
Sous total 2	57 722	152 074	(94 352)	(62%)
CCP	193	292	(99)	(34%)
Provisions CCP	(31)	(14)	(17)	121%
Sous total 3	162	278	(116)	(42%)
Total	108 636	194 376	(85 740)	(44%)

Note 1.2: Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2015 un montant de 193 873 KDT contre 204 020 KDT au 31.12.2014 et se détaille comme suit :

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	8 950	18 153	(9 203)	(51%)
Prêts aux établissements bancaires	31 219	44 742	(13 523)	(30%)
Créances rattachées sur les prêts aux établissements bancaires	-	11	(11)	(100%)
Provisions sur les correspondants	(63)	(122)	59	(48%)
Total créances sur les établissements bancaires	40 106	62 784	(22 678)	(36%)
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	23 946	6 601	17 345	263%
Prêts aux établissements financiers	128 791	133 648	(4 857)	(4%)
Créances rattachées sur les prêts aux établissements financiers	1 030	987	43	4%
Total créances sur les établissements financiers	153 767	141 236	12 531	9%
Total	193 873	204 020	(10 147)	(5%)

Note 1.3: Créances sur la clientèle

L'évolution comparée des créances sur la clientèle entre 2015 et 2014 se présente comme suit .

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Comptes débiteurs de la clientèle	932 547	864 007	68 540	8%
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires (1)	4 453 405	4 669 240	(215 835)	(5%)
Crédits sur ressources spéciales	587 567	585 214	2 353	0%
Total	5 973 519	6 118 461	(144 942)	(2%)

Le stock de provisions et d'agios réservés ont été en totalité présentés en déduction de la sous rubrique (1).

(10) Les mouvements nets des créances douteuses sur la clientèle ainsi que les provisions correspondantes au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Montant brut de la créance classée	1 169 308	935 140	234 168	25%
Provisions au 31/12/N-1	377 763	349 284	28 479	8%
Dotation de l'exercice	68 213	50 922	17 291	34%
Reprise de l'exercice	(13 936)	(22 443)	8 507	(38%)
Reprise de provision sur créances radiées	(9 947)	-	(9 947)	(100%)
Provision au 31/12/N	422 093	377 763	44 330	12%
Provisions additionnelles (Cir 2013- 21)	111 999	98 651	13 348	14%
Total net de la créance	635 216	458 726	176 490	38%

(11) Le montant des créances sur la clientèle existant à la clôture de l'exercice pour lesquelles les revenus correspondants ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice que lors d'une baisse des engagements suite à l'encaissement effectif se présente comme suit :

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Montant brut de la créance classée	1 169 308	935 140	234 168	25%
Montant brut des créances non classées	35 810	37 745	(1 935)	(5%)
Montant Brut des créances touristiques non classées	355 874	9 968	345 906	3 470%
Agios réservés au 31/12/N-1	179 668	156 848	22 820	15%
Dotation aux agios réservés	47 980	32 347	15 633	48%
Dotation aux agios réservés sur créances touristiques	15 484	-	15 484	100%
Reprise Agios réservés de l'exercice	(5 917)	(9 527)	3 610	(38%)
Reprise Agios réservés sur créances radiées	(1 531)	-	(1 531)	(100%)
Total des agios réservés au 31/12/N	235 684	179 668	56 016	31%

Note 1.4: Portefeuille titres commercial

Cette rubrique accuse au 31.12.2015 un solde de 914 748 KDT contre un solde de 702 896 KDT au 31.12.2014 et se détaille comme suit :

Description	31.12.2015	31 12 2014	Variation	%
Titres de transaction	22 672	11 183	11 489	103%
Titres à revenu fixe	13 920	1	13 919	100%
Titres à revenu variable	8 752	11 182	(2 430)	(22%)
Titres de placement	892 076	691 713	200 363	29%
Titres à revenu fixe	878 341	681 742	196 599	29%
Bons de Trésor	670 402	522 836	147 566	28%
Créances rattachées /Bons de Trésor	22 883	16 168	6 715	42%
Emprunts obligataires	178 864	137 973	40 891	30%
Créances rattachées /Emprunts obligataires	6 192	4 765	1 427	30%
Titres à revenu variable	13 735	9 971	3 764	38%
Actions	15 655	10 698	4 957	46%
Provisions pour dépréciation des actions	(1 920)	(727)	(1 193)	164%
Total	914 748	702 896	211 852	30%

Note 1.5: Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement accuse au 31.12.2015 un solde de 401 344 KDT contre 376 462 KDT au 31.12.2014. Son détail se présente comme suit:

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Titres d'investissement	40 664	74 627	(33 963)	(46%)
Titres de participation	184 160	61 955	122 205	197%
Titres de participation non consolidés	137 245	61 967	75 278	121%
Participation avec convention en rétrocession	39 275	177 913	(138 638)	(78%)
Total	401 344	376 462	24 882	7%

Note 1.5: Titres mis en équivalence :

Le poste «Titres mis en équivalence» représente la quote-part du Groupe Amen Bank dans l'actif net des sociétés mises en équivalence. Il présente un solde de 129 608 KDT au 31.12.2015 contre un solde de 132 223 KDT au 31.12.2014 et se détaille comme suit :

Société	31.12.2015	31.12.2014
ENNAKL	11 575	10 884
MLA	42 025	52 358
TUNISIE LEASING	39 013	39 126
AMEN SANTE	10 177	12 032
TLG Finance	8 979	-
HAYETT	3 748	3 435
EL IMRANE	3 420	3 650
CLINIQUE EL AMEN BIZERTE	2 400	2 400
CLINIQUE EL AMEN NABEUL	2 398	2 398
TUNINVEST INNOVATION SICAR	2 014	1 531
AMEN INVEST	1 490	1 432
KAWARIS	1 028	991
TUNISYS	781	611
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	377	1 143
SUNAGRI	82	117
AMEN PREMIERE	62	73
SICAV AMEN	39	42
Total	129 608	132 223

(*)Le good will a été reclassé de la rubrique AC 05 "Titres mis en équivalence" à la rubrique AC06 "Valeurs immobilisées".

Note 1.6: Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent au 31.12.2015 un solde de 161 645 KDT contre un solde de 159 998 KDT au 31.12.2014 et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Immobilisations incorporelles (A)	45 700	49 035 (*)	(3 335)	(7%)
Immobilisations corporelles	111 577	106 975	4 602	4%
Immobilisations encours	4 368	3 988	380	10%
Total	161 645	159 998 (*)	1 647	1%

(*)Le good will a été reclassé de la rubrique AC 05 "Titres mis en équivalence" à la rubrique AC06 "Valeurs immobilisées".

(A) Le Goodwill présenté au niveau des immobilisations incorporelles au 31.12.2015, 43 801 KDT contre un solde de 46 695 KDT au 31.12.2014 et se détaillent comme suit :

Société	Valeur brute au 31.12.2014	Amort cum au 31.12.2014	V.C.N au 31.12.2014	Intégration GW sur acquisition 2015	Dotation au 31.12.2015	V.C.N au 31.12.2015
Goodwill ENNAKL	51 254	6 976	44 278		3 004	41 274
Goodwill Tunisie Leasing	4 686	2 269	2 417		143	2 274
Goodwill TLG FINANCE	-	-	-	256	3	253
Total	55 940	9 245	46 695	256	3 150	43 801

(B) Les flux de mouvements des immobilisations, tenant compte des acquisitions et des cessions, se présente comme suit :

Description	31.12.2014 Consolidé	Acquis.	Cession/ Transfert	Valeur Brut au 31.12.2015 Consolidée	Amort cum 31.12.2014	Dotation 2015	Amort immob sorties	Amort cum 31.12.2015 Consolidé	V.C.N 31.12.2015 Consolidé
1) Immobilisations Incorporelles	64 132	567	-	64 699	15 097	3 902	-	18 999	45 700
* Fonds de commerce	55 940	530	-	56 470	9 245	3 150	-	12 395	44 075
* Logiciels	7 226	37	-	7 263	5 265	711	-	5 976	1 287
* Droit au bail	966	-	-	966	587	41	-	628	338
2) Immobilisations Corporelles	158 189	12 174	4 663	165 701	51 214	5 547	2 637	54 124	111 577
Immobilisations d'exploitation	86 827	5 327	55	92 100	25 317	2 603	338	27 582	64 518
* Terrains d'exploitation	3 710	-	-	3 710	-	-	-	-	3 710
* Bâtiments	61 052	3 439	54	64 437	11 224	1 270	-	12 494	51 943
* Aménagements de bâtiments	22 066	1 888	1	23 953	14 093	1 333	338	15 088	8 865
Immobilisations hors exploitation	37 340	4 686	2 049	39 977	3 393	197	-	3 590	36 387
* Terrains hors exploitation	853	-	-	853	-	-	-	-	853
* Bâtiments	36 487	4 686	2 049	39 124	3 393	197	-	3 590	35 534
Mobiliers et Matériel de Bureau	6 155	624	156	6 623	3 769	482	150	4 101	2 522
Matériels de Transport	4 615	352	1 070	3 897	2 195	647	1 064	1 778	2 119
Matériels Informatique	9 861	388	1 041	9 208	7 406	382	767	7 021	2 187
Machines DAB	6 074	282	-	6 356	4 429	620	294	4 755	1 601
Coffres Forts	2 154	190	-	2 344	1 290	130	-	1 420	924
Autres Immobilisations	5 163	325	292	5 196	3 415	486	24	3 877	1 319
3) Immobilisation en cours	3 988	5 503	5 123	4 368	-	-	-	-	4 368
Immobilisations corporelles en cours .	3 809	5 067	4 899	3 977	-	-	-	-	3 977
Immobilisations incorporelles en cours .	179	436	224	391	-	-	-	-	391
TOTAUX	226 309	18 244	9 786	234 768	66 311	9 449	2 637	73 123	161 645

Note 1.7: Autres actifs

Les autres actifs totalisent au 31.12.2015 un montant de 82 578 KDT contre un montant de 111 463 KDT se détaillant comme suit:

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Comptes d'attente et de régularisation	(5 987)	18 915	(24 902)	(132%)
Comptes d'attente	14 739	17 858	(3 119)	(17%)
Comptes d'attente de la salle de marché	(3)	3 384	(3 387)	(100%)
Comptes d'attente de la compensation	13 148	10 188	2 960	29%
Autres comptes d'attente	1 594	4 286	(2 692)	(63%)
Comptes de régularisation	(20 726)	1 057	(21 783)	(2 061%)
Autres	88 565	92 548	(3 983)	(4%)
Stock de matière, fourniture et timbres	310	634	(324)	(51%)
Etat, Impôts et taxes	5 645	352	5 293	1 504%
Allocations familiales	289	339	(50)	(15%)
Dépôts et cautionnements	117	117	-	-
Opérations avec le personnel	58 954	51 901	7 053	14%
Débiteurs divers	9 729	13 655	(3 926)	(29%)
Créances sur l'Etat	1 360	1 482	(122)	(8%)
Autres	4 855	16 160	(11 305)	(70%)
Actif d'impôt différé	7 306	7 908	(602)	(8%)
Total Autres Actifs	82 578	111 463	(28 885)	(26%)

Les mouvements nets des provisions sur les comptes de la rubrique AC7 se présentent comme suit:

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Provision sur comptes d'attente et de régularisation	19 944	18 361	1 583	9%
Provision sur comptes d'attente de la salle de marché	9 331	7 331	2 000	27%
Provision sur comptes d'attente de la compensation	9 122	9 527	(405)	(4%)
Provision sur autres comptes d'attente	1 491	1 503	(12)	(1%)
Provision sur autres comptes de la rubrique AC7	19 666	19 781	(115)	(1%)
Provision sur opérations avec le personnel	801	838	(37)	(4%)
Provision sur débiteurs divers	3 489	3 575	(86)	(2%)
Provisions sur autres comptes	15 376	15 368	8	0%
Total	39 610	38 142	1 468	4%

2. Notes explicatives sur le bilan- Passifs

Note 2.1: Banque Centrale de Tunisie

Le solde de cette rubrique correspond aux dettes envers la Banque Centrale de Tunisie.

Au 31.12.2015, cette rubrique accuse un solde de 500 194 KDT enregistrant ainsi une hausse de 73 070 KDT par rapport au 31.12.2014.

Note 2.2: Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 31.12.2015 un solde de 509 230 KDT contre un solde de 242 599 KDT au 31.12.2014 et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	490 658	237 914	252 744	106%
Avoirs des établissements bancaires	10 837	30 367	(19 530)	(64%)
Emprunts auprès des établissements bancaires	479 821	207 547	272 274	131%
Dépôts et avoirs des établissements financiers	18 572	4 685	13 887	296%
Total	509 230	242 599	266 631	110%

Note 2.3: Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle accusent au 31.12.2015 un solde de 5 042 825 KDT contre un solde de 5 414 362 KDT au 31.12.2014 et se décomposent comme suit :

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Dépôts à vue	1 363 888	1 321 600	42 288	3%
Autres dépôts et avoirs de la clientèle	3 678 937	4 092 762	(413 825)	(10%)
Epargne	1 136 508	1 013 617	122 891	12%
Dépôts à terme	2 426 905	2 960 363	(533 458)	(18%)
Dépôts à terme en dinars	2 124 089	2 592 735	(468 646)	(18%)
Dettes rattachées sur dépôts à terme en dinars	5 380	3 880	1 500	39%
Dépôts à terme en devises	296 986	362 304	(65 318)	(18%)
Dettes rattachées sur dépôts à terme en devises	450	1 444	(994)	(69%)
Autres sommes dues à la clientèle	115 524	118 782	(3 258)	(3%)
Autres dépôts et avoirs de la clientèle	5 042 825	5 414 362	(371 537)	(7%)

Note 2.4: Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique s'élève au 31.12.2015 à 935 808 KDT contre 922 412 KDT au 31.12.2014 se détaille comme suit :

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Emprunts matérialisés	280 965	214 780	66 185	31%
Ressources spéciales	654 843	707 632	(52 789)	(7%)
Total	935 808	922 412	13 396	1%

Le solde des emprunts matérialisés se subdivise comme suit au 31.12.2015 et au 31.12.2014:

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Emprunts matérialisés	272 886	210 054	62 832	30%
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	8 079	4 726	3 353	71%
Total	280 965	214 780	66 185	31%

Le solde des ressources spéciales se subdivise comme suit au 31.12.2015 et au 31.12.2014 :

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Ressources budgétaires	6 404	6 508	(104)	(2)%
Ressources extérieures	648 439	701 124	(52 685)	(8)%
Total	654 843	707 632	(52 789)	(7)%

Note 2.5: Autres passifs

Les autres passifs se subdivisent comme suit au 31.12.2015 et au 31.12.2014:

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Provisions sur Engagement par signature	1 311	3 347	(2 036)	(61%)
Autres provisions pour passifs et charges	2 159	2 092	67	3%
Provisions pour passifs et charges	3 470	5 439	(1 969)	(36%)
Comptes d'attente et de régularisation	207 506	255 353	(47 847)	(19%)
Comptes d'attente	2 688	3 929	(1 241)	(32%)
Comptes de régularisation	(4)	1 601	(1 605)	(100%)
Créditeurs divers	183 576	234 359	(50 783)	(22%)
Créditeurs divers sur comptes de la compensation	127 769	181 066	(53 297)	(29%)
Dépôts du personnel	3 748	3 980	(232)	(6%)
Charges à payer	52 059	49 313	2 746	6%
Etat, impôts et taxes	16 342	12 797	3 545	28%
Autres (*)	4 904	2 216	2 688	121%
Passif d'impôt différé	-	451	(451)	(100%)
Total Autres passifs	210 976	260 792	(49 816)	(19%)

(*) : L'impact des sociétés intégrées globalement a été regroupé au niveau de la rubrique Autres.

3. Notes explicatives sur le bilan- Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires représentent la quote-part dans l'actif net d'une filiale attribuable aux intérêts qui ne sont pas détenus par le Groupe, ni directement, ni indirectement par l'intermédiaire d'une filiale.

Ce poste se détaille au 31.12.2015 et au 31.12.2014 comme suit :

Description	31/12/2015	31/12/2014
Intérêts minoritaires dans les réserves de Amen Finance Company	52 503	43 453
Intérêts minoritaires dans le résultat de Amen Finance Company	(1 184)	(1 396)
Intérêts minoritaires dans les réserves de AMEN PROJECT	5 091	5 069
Intérêts minoritaires dans le résultat de AMEN PROJECT	119	(33)
Intérêts minoritaires dans les réserves de SOGEREC	(367)	(375)
Intérêts minoritaires dans le résultat de SOGEREC	17	15
Intérêts minoritaires dans les réserves de SICAR AMEN	264	766
Intérêts minoritaires dans le résultat de SICAR AMEN	916	233
Intérêts minoritaires dans les réserves de AMEN CAPITAL	260	153
Intérêts minoritaires dans le résultat de AMEN CAPITAL	3	(19)
Intérêts minoritaires dans les réserves de la ste LE RECOUVREMENT	1	2
Intérêts minoritaires dans le résultat de la ste LE RECOUVREMENT	3	1
Intérêts minoritaires dans les réserves d'Amen Corporate Finance	(6)	-
Intérêts minoritaires dans le résultat d'Amen Corporate Finance	1	-
Total	57 621	47 869

4. Notes explicatives sur le bilan- Capitaux propres

Le capital social s'élève au 31 décembre 2015 à 122 220 KDT composé de 24 444 000 actions d'une valeur nominale de 5 Dinars libérées en totalité. Les contributions de chaque société faisant partie du périmètre de consolidation dans les capitaux propres du groupe se présentent comme suit :

Société	Élément des capitaux propres	Capitaux propres au 31.12.2015	Capitaux propres au 31.12.2014	Observation
AMEN BANK	CAPITAL	122 220	122 220	
	RESERVES	497 772	438 718	
	RESULTAT REPORTE	5	2	
	RESULTAT	47 432	73 840	
	TOTAL	667 429	634 780	
SICAR AMEN	RESERVES	4 645	3 520	
	RESULTAT	1 971	1 742	
	TOTAL	6 616	5 262	
LE RECOUVREMENT	RESERVES	1 837	972	
	RESULTAT	587	866	
	TOTAL	2 424	1 838	
AMEN PROJECT	RESERVES	953	928	
	RESULTAT	135	(37)	
	TOTAL	1 088	891	
SOGEREC	RESERVES	(1 672)	(1 733)	
	RESULTAT	134	117	
	TOTAL	(1 538)	(1 616)	
AMEN CAPITAL	RESERVES	122	176	
	RESULTAT	4	(30)	
	TOTAL	126	146	
AMEN FINANE COMPANY	RESERVES	1 215	863	
	RESULTAT	(590)	(696)	
	TOTAL	625	167	
AMEN CORPORATE FINANCE	RESERVES	1	-	
	RESULTAT	(9)	1	
	TOTAL	(8)	1	
AMEN INVEST	RESERVES	912	884	
	RESULTAT	84	56	
	TOTAL	996	940	

	RESERVES	12 843	12 082	
	RESULTAT	1 819	2 288	
TUNISIE LEASING	TOTAL	14 662	14 370	
	RESERVES	4 559	14 495	
	RESULTAT	7 051	7 448	
MAGHREB LEASING ALGERIE	TOTAL	11 610	21 943	
	RESERVES	1 235	1 069	
	RESULTAT	85	482	
EL IMRANE	TOTAL	1 320	1 551	
	RESERVES	21	111	
	RESULTAT	38	(90)	
KAWARIS	TOTAL	59	21	
	RESERVES	(73)	-	Nouvelle Entrée au périmètre
	RESULTAT	(22)	-	
TLG FINANCE	TOTAL	(95)	-	
	RESERVES	2 408	2 276	
	RESULTAT	328	146	
HAYETT	TOTAL	2 736	2 422	
	RESERVES	1 269	1 087	
	RESULTAT	609	309	
TUNINVEST INNOVATION SICAR	TOTAL	1 878	1 396	
	RESERVES	993	992	
	RESULTAT	(766)	2	
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	TOTAL	227	994	
	RESERVES	274	450	
	RESULTAT	59	(287)	
TUNISYS	TOTAL	333	163	
	RESERVES	1 168	725	
	RESULTAT	(265)	443	
AMEN SANTE	TOTAL	903	1 168	
	RESERVES	-	-	
	RESULTAT	-	-	
CLINIQUE EL AMEN NABEUL	TOTAL	-	-	
	RESERVES	(5 970)	(5 387)	
	RESULTAT	4 078	3 896	
ENNAKEL	TOTAL	(1 892)	(1 491)	
	RESERVES	(15)	(4)	
	RESULTAT	3	3	
AMEN PREMIERE	TOTAL	(12)	(1)	
	RESERVES	(108)	(106)	
	RESULTAT	1	1	
SICAV AMEN	TOTAL	(107)	(105)	
	RESERVES	-	-	
	RESULTAT	-	-	
CLINIQUE EL AMEN BIZERTE	TOTAL	-	-	
	RESERVES	(100)	-	
	RESULTAT	(34)	(99)	
SUNAGRI	TOTAL	(134)	(99)	
	CAPITAL	122 220	122 220	
	RESERVES	524 284	472 118	
	RESULTAT REPORTE	5	2	
	RESULTAT	62 732	90 401	
TOTAL	TOTAL	709 241	684 741	

5. Notes explicatives sur l'état des engagements hors bilan

Note 5.1: Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève au 31.12.2015 à 482 485 KDT contre 592 643 KDT au terme de l'exercice 2014 et se détaille comme suit :

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Cautions	427 352	473 713	(46 361)	(10%)
Avais	39 347	107 010	(67 663)	(63%)
Autres garanties données	15 786	11 920	3 866	32%
Total	482 485	592 643	(110 158)	(19%)

L'encours des cautions se détaille au 31.12.2015 comme suit :

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Cautions en faveur des banques	193 255	196 499	(3 244)	(2%)
Cautions en faveur des établissements financiers	20 178	20 178	-	-
Cautions en faveur de la clientèle	213 919	257 036	(43 117)	(17%)
Total	427 362	473 713	(46 361)	(10%)

L'encours des avais se détaille au 31.12.2015 comme suit :

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Avais en faveur des banques locales	6 000	51 000	(45 000)	(88%)
Avais en faveur de la clientèle	33 347	56 010	(22 663)	(40%)
Total	39 347	107 010	(67 663)	(63%)

Note 5.2: Crédits documentaires

Les crédits documentaires sont passés de 391 679 KDT au 31.12.2014 à 245 703 KDT au 31.12.2015 et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Crédits documentaires import	185 372	313 707	(128 335)	(41)%
Crédits documentaires export	60 331	77 972	(17 641)	(23)%
Total	245 703	391 679	(146 976)	(37)%

Note 5.3: Actifs donnés en garantie

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets refinançables donnés par la banque en garantie du refinancement figurant au passif.

Le solde de cette rubrique se détaille au 31.12.2015 comme suit :

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Effets refinançables donnés en garantie	262 000	165 000	97 000	59%
BTA donnés en garantie	144 000	262 000	(118 000)	(45%)
Emprunt National donné en garantie	94 000	-	94 000	100%
Total	500 000	427 000	73 000	17%

Note 5.4: Engagements donnés

Les engagements donnés s'élève au 31.12.2015 à 286 253 KDT et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Engagements de financement donnés	276 873	203 512	73 361	36%
Prêts interbancaires en devises confirmés et non encore livrés	20 226	10 336	9 889	96%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués	247 087	184 348	62 739	34%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués à CT	192 014	143 893	48 121	33%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués à MLT	10 321	13 788	(3 467)	(25%)
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués en faveur des établissements bancaires et financiers MT	-	3 500	(3 500)	(100%)
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués en faveur de la clientèle à CT	44 752	23 167	21 585	93%
Autorisation de crédits par carte	9 561	8 828	733	8%
Engagements sur titres	9 380	2 357	7 023	298%
Participations non libérées	8 982	2 231	6 751	303%
Titres à recevoir	398	126	272	216%
Total	286 253	205 869	80 384	39%

Note 5.5: Engagement de Financement reçues

Le solde de cette rubrique correspond aux placements en devises de la clientèle confirmés et non encore livrés. Cette rubrique accuse un solde de 45 494 KDT au 31.12.2015 et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Engagements de financement reçus	45 494	155	45 339	29 193%
Auprès des établissements bancaires	45 494	-	45 494	100%
Auprès des établissements financiers	-	-	-	-
Auprès des assurances	-	-	-	-
Auprès de la clientèle	-	155	(155)	(100%)
Total	45 494	155	45 339	29 193%

Note 5.6: Garanties Reçues

L'encours des garanties reçues s'élève au 31.12.2015 à 3 424 934 KDT contre 1 330 178 KDT au terme de l'exercice 2014. Cet encours correspond aux garanties admises prises en compte conformément aux dispositions de la circulaire BCT 91-24 et ce, dans la limite de l'engagement.

Le solde de cette rubrique se détaille au 31.12.2015 comme suit :

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Garanties reçues de l'Etat	85 820	53 057	32 763	62%
Garanties reçues des autres établissements bancaires, financiers et de l'assurance	12 803	14 743	(1 940)	(13%)
Garanties reçues de la clientèle	3 326 311	1 262 378	2 063 933	163%
Total	3 424 934	1 330 178	2 094 756	157%

6. Notes explicatives sur l'état de résultat

Note 6.1: Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé en 2015 un montant de 447 751 KDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	2015	2014	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et la BCT	9 967	11 626	(1 659)	(14)%
Opérations avec la clientèle	420 709	415 226	5 483	1%
Autres intérêts et revenus assimilés	17 075	21 094	(4 019)	(19)%
Différentiel d'intérêt sur opérations de change	8 004	9 888	(1 884)	(19)%
Commissions à caractère d'intérêt	9 071	11 206	(2 135)	(19)%
Total	447 751	447 946	(195)	0%

Note 6.2: Commissions perçues

Les commissions perçues, totalisant en 2015 un montant 72 361 KDT, ont augmenté de 5 048 KDT par rapport à 2014 et se présentent comme suit :

Description	2015	2014	Variation	%
Chèques effets, virements, tenue de compte et autres moyens de paiement	40 428	35 623	4 805	13%
Opérations sur placement et titres	2 734	3 346	(612)	(18%)
Opérations de change	1 823	1 998	(175)	(9%)
Opérations de commerce extérieur	5 147	5 263	(116)	(2%)
Gestion, étude et engagement	10 929	10 900	29	0%
Opérations monétaires et de banque directe	10 411	9 307	1 104	12%
Autres commissions	889	876	13	1%
Total	72 361	67 313	5 048	7%

Note 6.3: Gain net sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières se détaillent comme suit en 2015 et 2014 :

Description	2015	2014	Variation	%
Gain net sur titres de transaction	36	950	(914)	(96%)
Gain net sur titres de placement	45 882	33 129	12 753	38%
Gain net sur opérations de change	17 038	15 942	1 096	7%
Total	62 956	50 021	12 935	26%

Note 6.4: Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille investissement ont totalisé en 2015 un montant de 12 709 KDT contre 13 925 KDT en 2014. Leur détail se présente comme suit:

Description	2015	2014	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	12 127	12 836	(709)	(6%)
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participations, entreprises liées, entreprises associées et co-entreprises	1 297	1 471	(174)	(12%)
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les participations avec conventions de rétrocession	(715)	(382)	(333)	87%
Total	12 709	13 925	(1 216)	(9%)

Note 6.5: Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé en 2015 un montant de 340 944 KDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	2015	2014	Variation	%
Intérêts encourus et charges assimilées:	305 295	306 940	(1 645)	(1%)
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	41 257	27 201	14 056	52 %
Opérations avec la clientèle	230 160	248 495	(18 335)	(7%)
Emprunts et ressources spéciales	33 878	31 244	2 634	8%
Autres Intérêts et charges:	35 649	22 287	13 362	60%
Différentiel d'intérêt sur opération de change	22 640	10 389	12 251	118%
Commissions de couverture contre le risque de change et autres commissions sur les lignes extérieures	13 009	11 898	1 111	9%
Total	340 944	329 227	11 717	4%

Note 6.6: Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs :

Le coût du risque relatif aux créances, autres éléments d'actifs et passifs a totalisé en 2015 un montant de 88 344 KDT, en hausse de 22 540 KDT par rapport à l'exercice 2014. Son détail se présente comme suit:

Description	2015	2014	Variation	%
Dotation aux provisions sur créances douteuses	68 213	51 041	17 172	34%
Dotation aux provisions collectives Cir BCT 2012-02	15 135	3 230	11 905	369%
Dotation aux provisions sur créances additionnels Cir BCT 2013-21	19 099	35 564	(16 465)	(46%)
Dotation aux provisions sur autres éléments d'actifs et autre risque et charge	6 506	8 604	(2 098)	(24%)
Total dotations	108 953	98 439	10 514	11%
Perte sur créances	11 511	2 743	8 768	320%
Total des dotations et des pertes sur créances	120 464	101 182	19 282	19%
Reprise sur provisions sur créances douteuses	(13 936)	(22 443)	8 507	(38%)
Reprise sur provisions sur créances courantes	-	(2 234)	2 234	100%
Reprise sur provisions sur créances additionnels Cir BCT 2013-21	(5 592)	(6 461)	869	(13%)
Reprise sur provisions sur créances additionnels Cir BCT 2013-21 suite Radiation	(159)	-	(159)	100%
Reprise de provisions sur créances radiées	(9 947)	-	(9 947)	100%
Reprise sur provisions sur autres éléments d'actifs et autre risque et charge	(955)	(4 239)	3 284	(77%)
Reprise d'agios réservés sur créances radiées	(1 531)	-	(1 531)	100%
Total reprises	(32 120)	(35 377)	3 257	(9%)
Recouvrement des créances radiées	-	(1)	1	(100%)
Total des reprises et des récupérations sur créances	(32 120)	(35 378)	3 258	(9%)
Total	88 344	65 804	22 540	34%

Note 6.7: Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé en 2015 un montant de 5 443 KDT, en hausse de 5 573 KDT par rapport à l'exercice 2014. Leur détail se présente comme suit:

Description	2015	2014	Variation	%
Dotation aux provisions pour dépréciation des titres d'investissement	8 945	4 871	4 074	84%
Reprise sur provision pour dépréciation des titres d'investissement	(411)	(1 158)	747	(65%)
Plus values de cession sur titres d'investissement	(3 025)	(3 023)	(2)	0%
Étalement de la prime et de la décote sur BTA d'investissement	(66)	(820)	754	(92%)
Total	5 443	(130)	5 573	4 287%

Note 6.8: Charges opératoires d'exploitation

Les charges opératoires ont totalisé en 2015 un montant de 99 482 KDT, en hausse de 6 250 KDT par rapport à 2014. Leur détail se présente comme suit :

Description	2015	2014	Variation	%
Frais de personnel	74 830	69 811	5 019	7%
Rémunération du personnel	58 071	50 999	7 072	14%
Charges sociales	13 000	15 186	(2 186)	(14%)
Impôts sur salaires	998	1 005	(7)	(1%)
Autres charges liées au personnel	2 761	2 621	140	5%
Charges générales d'exploitation	18 203	17 641	562	3%
Frais d'exploitation non bancaires	7 595	7 479	116	2%
Autres charges d'exploitation	10 608	10 162	446	4%
Dotation aux amortissements	6 449	5 780	669	12%
Total	99 482	93 232	6 250	7%

Note 6.9: Solde en gain résultant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit en 2015 et 2014 :

Description	2015	2014	Variation	%
Plus values sur cession des immobilisations	96	292	(196)	(67%)
Contribution conjoncturelle	-	(628)	628	(100%)
Autres résultats exceptionnels	(1 488)	(1 171)	(317)	27%
Total	(1 392)	(1 507)	115	(8%)

Note 6.10: L'impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices au titre de l'exercice 2015 et se détaille comme suit :

Libellé	2015	2014
Impôts courants	4 053	8 554
Impôts différés	602	738
Impôts sur les bénéfices	4 655	9 292

Note 6.11: Résultat par action

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 est de 2,566 dinars contre 3,698 dinars titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Description	2015	2014	Variations
Résultat net en KDT	62 732	90 401	(27 669)
Nombre moyen d'actions	24 444 000	24 444 000	-
Résultat de base par action (en DT)	2,566	3,698	(1,132)
Résultat dilué par action (en DT)	2,566	3,698	(1,132)

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

7. Notes explicatives sur l'état de flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie est établi dans le but de faire ressortir les mouvements de liquidité de la banque à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement et à travers d'autres facteurs pouvant affecter sa liquidité et sa solvabilité.

La trésorerie de la banque qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de (307 563) KDT à (718 948) KDT enregistrant une baisse de 411 385 KDT ou (133,76%).

Cette baisse est expliquée par des flux de trésorerie négatifs affectés à des activités d'exploitation à hauteur de 422 309 KDT et des activités de financement pour 16 256 KDT et par des flux de trésorerie positifs affectés à des activités d'investissement à hauteur de 27 180 KDT.

L'examen de ces trois flux fait ressortir les principales constatations suivantes :

Note 7.1 : Flux de trésorerie affectés à des activités d'exploitation

Le flux de trésorerie affecté aux activités d'exploitation est établi à (422 309) KDT au 31 décembre 2015. Il s'explique notamment par :

Flux nets positifs:

3. Le flux net des produits encaissés par rapport aux charges décaissées d'exploitation pour 181 504 KDT;
4. La variation des prêts à la clientèle nets de remboursement pour 68 946 KDT.

Flux nets négatifs:

7. La variation des dépôts de la clientèle nets de retraits pour 386 563 KDT ;
8. Les décaissements nets sur titres de placement pour 154 595 KDT;
9. Les décaissements nets effectués pour le compte du personnel et des créiteurs divers pour 74 226 KDT;
10. Les autres flux de trésorerie affectés aux autres activités d'exploitation 40 291 KDT ;
11. Les décaissements au titre de l'impôt sur les bénéfices pour 11 755 KDT ;
12. La variation des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers nets de retraits pour 5 329 KDT.

Note 7.2 : Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement:

Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement sont établis à 27 180 KDT et sont inhérents notamment à la perception des intérêts et dividendes sur portefeuille d'investissement et au résultat net de l'acquisition et cession de titres d'investissement et des immobilisations.

Note 7.3 : Flux de trésorerie provenant des activités de financement.

Le flux de trésorerie affecté aux activités de financement est établi à (16 256) KDT au 31 décembre 2015. Il s'explique notamment par :

Flux nets positifs:

2. L'émission d'emprunts nets de remboursements pour 24 886 KDT ;
3. L'émission d'actions pour 8 900 KDT.

Flux nets négatifs:

3. Le versement des dividendes pour 29 021 KDT ;
4. La diminution des ressources spéciales pour 20 932 KDT.

Note 7.4 : Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique est composée principalement des encaisses en dinars et en devises, des avoirs auprès de la banque centrale et du centre des chèques postaux, des avoirs à vue auprès des établissements bancaires, des prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à trois mois et du portefeuille titres de transaction.

Ces liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2015 à (307 563) KDT contre (170 801) KDT au 31 décembre 2014.

Résolutions

Première Résolution

Après avoir entendu lecture des rapports du Conseil de Surveillance et du Directoire sur l'exercice 2015 et lecture des rapports Général et Spécial des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2015, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les rapports du Conseil de Surveillance et du Directoire, ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne en conséquence, quitus entier et définitif au Directoire et au Conseil de Surveillance pour la gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2015.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes, établi conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et l'article 29 de la loi 2001-65 approuve les conventions telles qu'elles lui ont été présentées

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à ...

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport des Commissaires aux Comptes approuve les états financiers consolidés du groupe Amen Bank arrêtés au 31 décembre 2015.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2015 comme suit :

Affectation du Bénéfice 2015	
BENEFICE DE L'EXERCICE	60 457 840,785
REPORT A NOUVEAU	4 947,583
Réserve spéciale de réinvestissement disponible	18 215 000,000
RESULTAT A REPARTIR	78 677 788,368
RESERVE SPECIALE DE REINVESTISSEMENT	48 485 530,000
FONDS SOCIAL	3 000 000,000
DIVIDENDES . 22%	26 888 400,000
FONDS DE RETRAITE	300 000,000
REPORT A NOUVEAU	3 858,368

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la date du paiement des dividendes pour le 2016.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission d'emprunts sous forme obligataire ou autres pour un montant ne dépassant pas les 300 millions de dinars. Elle délègue au Directoire les pouvoirs nécessaires pour fixer les modalités pratiques des émissions précitées. Cette autorisation est valable jusqu'à la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2016.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence au titre de l'année 2016, à deux cent vingt mille dinars (220.000 dinars). Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

Septième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération en jetons de présence des membres des différents comités au titre de l'année 2016, à un montant global de cent mille dinars (100.000 dinars).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

Huitième Résolution

Le mandat des commissaires aux Comptes, le cabinet AMC - Ernst & Young, représenté par Monsieur Nourredine Hajji venant à expiration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer pour un mandat d'une durée de trois années aux mêmes conditions. Ce mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2018

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée

Neuvième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions de responsabilités occupées par le Président et les membres du Conseil de Surveillance, ainsi que le Président et les membres du Directoire, dans d'autres sociétés en tant que gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, membre de Directoire ou de conseil de Surveillance et ce en application des dispositions des articles 233 et 241 nouveaux du code des sociétés commerciales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

Dixième Résolution

L'Assemblée générale Ordinaire confère au Président du Directoire ou à toute personne que celui-ci désignera, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publications légales ou autres.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

Informations Complémentaires

Répartition du capital

STRUCTURE DU CAPITAL AMEN BANK AU 31/12/2015

Actionnaires	Nombre	Montant en Dinars	EN %
	d'actions	Nominal Acts 5D	
A) ACTIONNAIRES TUNISIENS	21 777 310	108 886 550	89,09
PERSONNES MORALES PRIVEES	17 807 757	89 038 785	72,85
STE ASSURANCE COMAR	6 806 627	34 033 135	27,85
STE P.G.I HOLDING	4 954 311	24 771 555	20,27
STE PARENIN	1 139 660	5 698 300	4,66
STE SICOF	598 034	2 990 170	2,45
STE CTKD	1 222 220	6 111 100	5
STE HORCHANI FINANCE	1 136 504	5 682 520	4,65
STE EL HANA	426 832	2 134 160	1,75
STE EL HADAYEK	233 040	1 165 200	0,95
STE PARTNER INVESTMENT	24 200	121 000	0,1
STE MEUBLATEX	373 519	1 867 595	1,53
STE S I H EL MOURADI	46 596	232 980	0,19
STE MENINX HOLDING	356 147	1 780 735	1,46
STE LE PNEU	127 042	635 210	0,52
AUTRES PERSONNES MORALES	363 025	1 815 125	1,49
PERSONNES PHYSIQUES	3 969 553	19 847 765	16,24
BEN YEDDER RACHID	631 065	3 155 325	2,58
HERITIERS BEN YEDDER BECHIR	236 764	1 183 820	0,97
BEN YEDDER AMEL	108 428	542 140	0,44
BEN GAIED LASSAD	291 212	1 456 060	1,19
BEN GAIED RIDHA	264 145	1 320 725	1,08
BEN GAIED ADEL	169 152	845 760	0,69
BEN GAIED SONIA	113 875	569 375	0,47
BEN GAIED MOUHIBA	109 246	546 230	0,45
BEN GAIED NEE CHEBIR MAHBOUBA	75 445	377 225	0,31
DRISS MOHAMED SADOK	132 150	660 750	0,54
KHALFAT AMOR	100 000	500 000	0,41
AUTRES PERSONNES PHYSIQUES	1 738 071	8 690 355	7,11
B) ACTIONNAIRES ETRANGERS	2 666 690	13 333 450	10,91%
ACTIONNAIRES ETRANGERS RESIDENTS	1 777	8 885	0,01
ACTIONNAIRES ETRANGERS NON RESIDENTS	2 664 913	13 324 565	10,9
STE CAPITALISATION EQUITY FUND (SFI)	1 222 000	6 110 000	5,00
STE AFRICA CAPITALISATION FUND (SFI)	977 600	4 888 000	4,00
STE INTERNATIONAL FINANCE CORPORATION (SFI)	244 400	1 222 000	1,00
AUTRES	220 913	1 104 565	0,90
TOTAL GENERAL	24 444 000	122 220 000	100

Répartition des droits de vote

Article 35: « Chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions ».

Condition d'accès à l'Assemblée Générale Ordinaire

Article 38 : « L'Assemblée Générale Ordinaire se compose des propriétaires de dix actions ou plus libérées de versements exigibles. Toutefois, les propriétaires de moins de dix actions doivent afin de pouvoir user de ce droit de réunion, déposer leurs pouvoirs au siège social cinq jours au moins avant la réunion de l'assemblée ».

Règle applicable à la nomination et au remplacement des membres du Conseil de Surveillance

Article 17 bis : Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance est composé de trois membres au moins et de douze membres au plus, pris parmi les personnes physiques ou morales actionnaires et nommées par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les personnes morales nommées au Conseil de Surveillance, seront tenues de désigner un représentant permanent qui sera soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était membre du Conseil en son nom propre.

Article 20 : Vacance de poste de membre du Conseil de Surveillance

En cas de vacance d'un poste au conseil de Surveillance, suite à un décès, une incapacité physique, une démission ou à la survenance d'une incapacité juridique, le conseil peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

La nomination effectuée conformément à l'alinéa précédent est soumise à la ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, au cas où l'approbation n'aura pas lieu, les délibérations prises et les actes entrepris par le conseil n'en seront pas moins valables.

Lorsque le nombre des membres du Conseil de Surveillance devient inférieur au minimum légal, le Directoire doit convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire en vue du comblement de l'insuffisance du nombre des membres.

Lorsque le Conseil de Surveillance omet de procéder à la nomination requise ou si l'Assemblée n'est pas convoquée afin de se conformer aux dispositions prévues par l'alinéa précédent, tout intéressé peut demander en justice la désignation d'un mandataire chargé de convoquer l'Assemblée Générale en vue de procéder aux nominations nécessaires ou de ratifier les nominations prévues à l'alinéa premier du présent article.

Autres informations

Dénomination :	AMEN BANK
Forme juridique :	Société anonyme de droit commun
Nationalité :	Tunisienne
Siège social :	Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
Téléphone :	216.71.148.000
Fax:	216.71.833.517
Télex.	18801/18800
Swift:	CFCTTNTXXX
E-mail :	amenbank@amenbank.com.tn
Site web:	www.amenbank.com.tn
Site Internet Banking:	www.amennet.com.tn
Date de constitution:	1967
Durée:	99 ans sauf dissolution anticipée ou prorogation.
Registre de commerce:	B 176041996
Matricule fiscal:	000 M A 00221/M
Capital social:	122.220 000 de dinars divisés en 24.444.000 actions de nominal 5 dinars entièrement libérées.
Objet social :	Toutes opérations de banque, d'escompte, de crédit, de commission, de change ou de bourse, toutes souscriptions et commissions, comme tous achats, ventes, changes et placements de fonds d'Etat, d'actions, d'obligations et autres valeurs quelconques; tous recouvrements de toutes créances pour le compte de tiers et généralement sans exception, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à la profession de banquier
Exercice social :	Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.
Régime fiscal :	Droit commun.
Législation particulière applicable :	Loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001.
Lieu de consultation des documents :	AMEN BANK, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis.
Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et la STICODEVAM :	Mr.Néji GHANDRI, membre du Directoire.

Réseau d'Agences

Agence	téléphone	Agence	téléphone	Agence	téléphone	Agence	téléphone
Zone Tunis I	(71) 148 000	Zone Tunis V	(71) 148 000	Douar Hicher	(71) 620 770	Sfax Medina*	(74) 211 944
Lafayette*	(71) 783 120	Place Barcelone*	(71) 324 267	Zone Cap Bon	(72) 271 666	Sfax Gremda*	(74) 455 200
Kheiredine Pacha*	(71) 906 657	Bab El Alouj*	(71) 565 602	Nabeul*	(72) 286 000	Sfax El Jedida*	(74) 408 189
Mohamed V*	(71) 148 055	El Omrane*	(71) 897 106	Kelibia*	(72) 296 372	Sfax Arana*	(74) 443 875
Mandela*	(71) 148 067	Le Passage*	(71) 348 422	Beni Khair*	(72) 229 015	Sfax Poudrière*	(74) 286 060
Montplaisir*	(71) 904 686	Bab El Khadhra*	(71) 561 253	Hammamet*	(72) 281 215	Menzel Chaker*	(74) 285 292
Zone Tunis II	(71) 148 000	Montfleury*	(71) 392 966	Grombala*	(72) 255 978	Sfax Thyna*	(74) 463 222
Place Pasteur*	(71) 780 741	Souk Ettrouk*	(71) 562 283	Korba*	(72) 388 855	Sfax Ceinture*	(74) 425 630
Les Olympiades*	(71) 808 668	Taieb M'hun*	(71) 797 040	Dar Chaabene*	(72) 320 020	Sfax Aéroport*	(74) 460 705
Les Berges du Lac 2*	(71) 961 782	Bab Souika*	(71) 573 909	Menzel Temime*	(72) 300 451	Sfax Chihia*	(74) 850 132
La Charguia 2*	(71) 942 517	Bab Jedid*	(71) 571 678	Hammamet Marina*	(72) 241 855	Sfax El Ain*	(74) 655 637
Les Berges du Lac*	(71) 965 303	Bouchoucha*	(71) 566 520	Hammamet La Medina*	(72) 241 400	Sfax Nasna*	(74) 418 152
La Charguia	(71) 205 159	Zone Tunis VI	(71) 148 000	M'rezga*	(72) 322225	Sakiet Eddaier*	(74) 890 176
Alain Savary*	(71) 770 255	Place 14 janvier 2011*	(71) 336 412	Menzel Bouzalfa*	(72) 254 111	Sfax Lafrane	(74) 611 687
La Soukra*	(70) 680 813	Les Jardins de la soukra*	(70) 938 500	Zone Centre	(77) 232 640	Sakiet Ezzit*	(74) 250 185
Centre Urbain Nord*	(70) 728 470	La Marsa*	(71) 748 492	Sidi Bouzid*	(77) 630 320	Zone Sud	(75) 277 100
Les Jardins du Lac*	(71) 197 022	Le Kram*	(71) 730 253	Kairouan*	(77) 232 860	Jerba H Souk*	(75) 652 666
Dar Fadhal*	(71) 758 055	Sidi Bou Said*	(71) 980 012	Tozeur*	(76) 460 456	Gabès Jara*	(75) 276 066
Les Pins - Berges du Lac II*	(71) 267 557	La Marsa Corniche*	(71) 983 150	Enfidha*	(73) 381 950	Mareth*	(75) 321 300
Avenue des Etats-Unis*	(71) 846161	Carthage*	(71) 277 800	Kebili*	(75) 494 395	Jerba Midoun*	(75) 730 666
Lac Mall*	(71)669 383	L'Aouina*	(70) 737 535	Kasserine*	(77) 472 800	Medenine*	(75) 640 879
Cité Jardins*	(71)893 173	Gammarth*	(71) 917 362	Gafsa*	(76) 228 432	Zarzis*	(75) 694 850
Zone Tunis III	(71) 148 000	La Goulette*	(71) 736 505	Siliana*	(78) 872 972	Jerba Ajim*	(75) 661 666
El Menzeh VI*	(71) 767 022	Soukra II*	(71) 865 555	Tozeur*	(76) 460 456	Jerba El May*	(75) 676 243
Arana*	(71) 715 903	Les Jardins de Carthage*	(71) 266 050	Enfidha*	(73) 381 950	Tataouine*	(75) 862 065
El Menzah I*	(71) 752 582	Kram Ouest*	(71) 978 940	Sbeitla	(77)467 691	Ghannouch*	(75) 225 164
El Manar*	(71) 886 190	Marsa Saada*	(71) 983 606	Zone Sahel	(73) 682 653	Gabès Sud*	(75) 292988
Docteur Bument*	(71) 792 729	Zone Tunis VII	(71) 148 000	Ksar Helal*	(73) 451 053		
Anana Center*	(71) 709 099	Avenue de France*	(71) 340 511	Monastir*	(73) 462 788		
El Manar II (Campus)*	(71) 885 200	Raoued*	(71) 858 470	Mahdia*	(73) 692 241		
Les Jardins d'El Menzah*	(71) 887 711	Le Bardo*	(71) 220 500	Moknine*	(73) 435 434		
Ennasr II*	(71) 828 700	Ettahrir*	(71) 505 416	Jammel*	(73) 484 310		
Ennasr*	(71) 818 374	La Manouba*	(70) 615 148	El Jem*	(73) 633 699		
Carnoy*	(71) 238 941	Sidi H'sine Sjoumi*	(71) 935 766	Sahline*	(73) 528 126		
Les Jardins d'El Menzah II*	(70) 733 557	Riadh El Andalous*	(70) 823 730	Ksour Essaf*	(73) 621 333		
Zone Tunis IV	(71) 148 000	Den Den*	(71) 608 700	Mahdia Diar El Bahr*	(73) 682 664		
Ben Arous*	(71) 384 122	Ettadhamen*	(70) 564 490	Zone Sousse	(73) 271 945		
Hammam-Lif*	(79) 219 043	El Agba*	(71) 646 111	Sousse Port*	(73) 224 029		
Boumhal*	(71) 291 610	Borj Louzir*	(70) 698 170	Hammam-Sousse*	(73) 360 800		
Rades*	(71) 442 700	Zone Nord	(71) 148 000	Sousse Senghor*	(73) 211 050		
Megrne*	(71) 428 317	Bizerte*	(72) 431 668	M'saken*	(73) 291 121		
El Mghira*	(79) 408 422	Béja*	(78) 450 020	Sousse Khezama*	(73) 272 072		
El Mourouj*	(71) 364 999	Sidi Thabet*	(70) 553 702	Sousse Ernadh*	(73) 303 956		
Soliman*	(72) 392 730	Jedeida*	(71) 638 510	Sousse Medina*	(73) 201 220		
Rades Port*	(71) 449 700	Kalaat El Andalous*	(71) 558 104	Sidi Abdelhamid*	(73) 321 338		
Ezzahra*	(79) 486 594	Zaghuan*	(72) 681 002	Sahloul*	(73) 822 992		
Borj Cedna*	(79) 326 250	Menzel Bourguiba*	(72) 518 610	Kalaa Kebira*	(73) 317 777		
El Mourouj IV*	(71) 475 767	Jendouba*	(78) 610 000	Sousse Bouhsina	(73)233 577		
Momag*	(71) 361 164	Mornaguia*	(71) 550 420	Zone Sfax	(74) 297 314		
Nouvelle Medina	(71)315 155	Le Kef*	(31) 102 758	Sfax Chaker*	(74) 220 138		

(* Ces agences sont équipées de Distributeurs Automatiques de Billets

DAB hors agences : Star Oil kiosque El Manar, Total Relais Charguia, Hôtel Movempick Gammarth, Centre commercial ABC Berges du Lac, Hôtel Afrca Tunis, Aéroport Enfidha, Ezzahra – siège Poulina, Hôtel Odyssee Zarzis, Hôtel Molka, Carthage Land Hammamet Sud, Vinci Helios Beach, Centre Pasino Jerba, Hotel Rym Beach Jerba, Aerolia El Mghira, Siège social Amen Bank.